



RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2013-2014



TABLE DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général	1
Rapport de validation de la Direction de l'audit interne	2
Profil de la Société	3
Faits saillants 2013-2014	4
Message du président du conseil d'administration par intérim	6
Message du président-directeur général	8
Contexte	11
À propos du rapport de développement durable	15
Plan stratégique	16

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC 19

Stimuler la croissance des entreprises dans toutes les régions	20
Attirer des investissements étrangers pour la prospérité du Québec	28
Rejoindre les clientèles au Québec et dans le reste du monde	32
Administrer le Fonds du développement économique	33
Créer de la richesse au Québec	35

PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINTE GESTION 37

Dialoguer avec les parties prenantes	38
Appliquer les règles de gouvernance	44
Structurer la gouvernance interne	54
Gérer les risques	57
Gérer les ressources humaines	62
Réaliser le plan d'action de développement durable	66

RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ 71

PERFORMANCE FINANCIÈRE 75

Revue financière	76
États financiers consolidés	80
État consolidé des résultats	82
État consolidé du résultat global	83
État consolidé de la situation financière	84
État consolidé de la variation des capitaux propres	85
État consolidé des flux de trésorerie	86
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	87

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 149

Détail des activités de financement	150
Principaux investissements	151
Filiales d'Investissement Québec	153
Pertinence des enjeux de développement durable	154
Index GRI	155
Suivi du rapport du Vérificateur général du Québec et de la commission de l'administration publique	161
Ressources informationnelles	162
Politique linguistique	163
Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive	164
Bureaux d'Investissement Québec	172

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'information contenue dans le présent rapport annuel, qui tient également lieu de rapport de développement durable, relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles qui y sont afférents.

Le rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, la vision et les valeurs de la Société;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles et les résultats;
- présente des données exactes et fiables;
- est élaboré en conformité avec les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014.

Le président-directeur général,



Mario Albert

Québec, le 26 mai 2014

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Président-directeur général,

J'ai procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014 d'Investissement Québec, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, à l'exception des états financiers, qui ont été audités par le Vérificateur général du Québec et par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

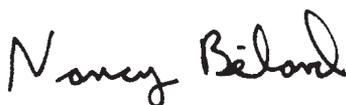
Mon examen ne portait pas sur le niveau d'application ni sur les indicateurs de la GRI du rapport de développement durable.

La responsabilité de la fiabilité de l'information contenue dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014 incombe à la direction d'Investissement Québec. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en audit interne. Les travaux ont consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par la Société. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les informations contenues dans le présent rapport.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel et rapport de développement durable 2013-2014 n'est pas, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



Nancy Béland, CPA, CA, CRMA, ASC
Québec, le 26 mai 2014

NOTRE VISION

Être reconnue comme un partenaire de premier plan de la croissance des entreprises du Québec

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

NOS VALEURS

Proactivité

Collaboration

Éthique

Rigueur

NOTRE MISSION

La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.

La Société effectue également des activités mandataires pour le compte du gouvernement par l'entremise du Fonds du développement économique (FDE). Ainsi, elle administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement et exécute tout mandat que lui donne ce dernier.

FAITS SAILLANTS 2013-2014

TAUX DE
SATISFACTION

93 %
de la
clientèle

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**Plan
d'action**

INVESTISSEMENTS
ÉTRANGERS

**2,0
milliards**
de dollars

SERVICE À LA CLIENTÈLE

93 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement

95 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec

Mise en œuvre du **plan d'action de développement durable 2013-2015** intégrant des initiatives à l'égard de l'Agenda 21 de la culture du Québec et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

PROSPECTION

D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

89 projets d'investissements étrangers d'une valeur de **2,0 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **5 059 emplois**¹



FINANCEMENT TOTAL DE 2,1 MILLIARDS DE DOLLARS

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR
INVESTISSEMENT QUÉBEC



1,0 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **4,4 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **8 764 emplois**¹

1 312 interventions financières, notamment des prêts, des garanties de prêt et des capitaux propres, pour appuyer **1 108** entreprises au Québec

87% des interventions financières autorisées par les bureaux régionaux



FINANCEMENT ACCORDÉ
DANS LE CADRE DU FDE



1,1 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de **5,5 milliards** de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de **8 891 emplois**¹



RÉSULTAT NET



PERFORMANCE FINANCIÈRE
Résultat net de **38 millions** de dollars

PORTEFEUILLE SOUS GESTION
Portefeuille global de la Société d'une valeur de **3,7 milliards** de dollars

Portefeuille du FDE géré par la Société d'une valeur de **4,4 milliards** de dollars

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
934 millions de dollars de recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société



¹ Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans. Puisqu'un projet peut être financé à la fois par Investissement Québec et par le FDE, les valeurs des projets ne peuvent être additionnées ni le nombre d'emplois.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR INTÉRIM

Investissement Québec est un acteur de premier plan du développement économique du Québec. C'est donc avec enthousiasme que j'ai accepté tout récemment d'agir à titre de président du conseil d'administration par intérim de cette Société. Ayant siégé à ce Conseil à titre de membre depuis 2011, j'ai été à même de constater la bonne gouvernance qui y est appliquée.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni sur une base régulière et a passé en revue l'atteinte des cibles liées aux objectifs contenus dans le plan d'action en vigueur. Chaque trimestre, il a examiné les résultats financiers de la Société et ceux du Fonds du développement économique. Les membres du Comité de vérification ont recommandé au Conseil l'approbation des états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2013.

Le Conseil a également entrepris l'étude du budget de la Société pour l'exercice 2014-2015.

En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil a approuvé les critères d'évaluation des administrateurs et a procédé à leur évaluation. Le Conseil a aussi approuvé ses critères de fonctionnement et diverses modifications au règlement intérieur de la Société, ainsi qu'une nouvelle version des chartes de ses comités.



Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé le mandat de négociation de la convention collective visant le personnel technique et administratif de la Société, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour l'exercice 2013-2014 et la reconduction du mandat et l'embauche de certains directeurs généraux des filiales en exploitation de la Société. À la suite des travaux du Comité de gestion des risques, il a également analysé, de façon rigoureuse, les principaux secteurs d'activité de la Société et les mesures proposées afin de mitiger les divers risques de la Société.

Afin d'optimiser l'incidence de la Société sur l'économie québécoise, le Conseil a constitué, au cours de l'exercice, un Comité sur le développement économique. Le mandat de ce comité est d'analyser l'adéquation entre l'offre de services de la Société, les besoins des entreprises, les politiques gouvernementales et le développement économique du Québec. Ce comité a guidé le Conseil dans ses travaux ayant conduit à l'adoption des orientations stratégiques de la Société. Soucieux de son engagement envers le développement durable, le Conseil a adopté le mode « sans papier » dans le cadre de ses réunions. L'application de cette nouvelle pratique a également été étendue à ses comités.

Le conseil d'administration remercie Jean Bazin et Jean-Claude Scraire, qui se sont succédé à la présidence du Conseil au cours de l'année, ainsi que les administrateurs qui ont quitté le Conseil, soit Pierre Barnès, Gisèle Desrochers et Jacques Rochefort; ils ont fait preuve d'un engagement unique dans l'exercice de leurs fonctions. Il salue par ailleurs l'arrivée de Dominique Bouchard, Luc Dupont et Éloïse Harvey, dont l'expérience et la proactivité ont déjà été mises à contribution.

Enfin, au nom du Conseil, je tiens à remercier la direction et tout le personnel d'Investissement Québec pour leurs efforts constants afin de promouvoir le développement économique du Québec et pour l'appui constant qu'ils ont apporté aux activités du conseil d'administration. Pour sa part, le Conseil entend continuer d'appuyer la Société dans l'adoption de pratiques de gouvernance rigoureuses, afin de soutenir pleinement la réalisation de sa mission.

Le président du conseil d'administration par intérim,



Michel Tremblay



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec joie que j'ai pris la direction d'Investissement Québec à l'été 2013, et c'est avec fierté que j'ai pu constater la contribution de la Société au développement économique du Québec. Cette année, Investissement Québec a poursuivi ses efforts pour soutenir l'économie québécoise dans toutes les régions. Les résultats qu'elle affiche démontrent le soutien indéfectible qu'elle accorde aux entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets malgré une conjoncture économique difficile.

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé 1 312 interventions financières d'une valeur de 1,0 milliard de dollars. Ce financement permettra d'appuyer des projets de 4,4 milliards de dollars et d'assurer la création ou la sauvegarde de 8 764 emplois.

Globalement, ces activités procureront au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 934 millions de dollars, ce qui générera des bénéfices économiques et sociaux durables pour l'ensemble des Québécois.

À titre de mandataire du gouvernement, la Société administre le Fonds du développement économique et a ainsi réalisé 230 interventions d'une valeur totale de 1,1 milliard de dollars. Ces interventions permettront de soutenir des projets de 5,5 milliards de dollars et de créer ou de sauvegarder 8 891 emplois.



Malgré un contexte économique mondial encore fragile, la Société a su miser sur les avantages comparatifs du Québec et ses secteurs stratégiques pour attirer davantage d'investissements étrangers. En effet, 89 projets se concrétiseront grâce à ses activités de promotion et de prospection. Ces projets, qui comprennent de nouvelles implantations et des réinvestissements de filiales étrangères, représentent une valeur totale de 2,0 milliards de dollars et entraîneront la création ou la sauvegarde de 5 059 emplois.

La Société a en outre su confirmer l'importance de sa contribution au capital de risque. Elle a participé à la mise sur pied de deux nouveaux fonds d'investissement. Par l'entremise de 74 fonds d'investissement, représentant une capitalisation totale de 2,4 milliards de dollars, elle participe activement au capital de risque au Québec.

La Société, qui reconnaît l'importance de gérer efficacement ses risques financiers tout en conciliant sa mission de développement économique, affiche un résultat net de 38 millions de dollars pour l'exercice terminé.

Ces résultats remarquables ont été possibles grâce au dévouement, à l'expertise et à la passion de tous les employés. Les taux de satisfaction, de 93 % pour la clientèle et de 95 % pour les partenaires financiers, démontrent encore cette année l'engagement du personnel dans la mission de la Société.

Je remercie les membres du conseil d'administration, tant pour leur soutien à l'amélioration des pratiques de gouvernance que pour leur apport aux nouvelles orientations vers lesquelles la Société tendra afin d'améliorer ses façons de faire et de concrétiser sa mission.

C'est sur cette lancée que je tiens à continuer le travail, en mettant en œuvre un nouveau plan stratégique afin de poursuivre le rôle actif que joue Investissement Québec dans la prospérité économique de toutes les régions du Québec. Pour ce faire, la Société mettra à profit les atouts du Québec et veillera à accompagner de façon soutenue les entrepreneurs dans les projets qui contribuent à cette prospérité.

Le président-directeur général,



Mario Albert



A man with dark hair, wearing a dark suit jacket over a white button-down shirt, is smiling and holding a black folding wheelchair. He is standing in front of a wall of cardboard boxes. The boxes have the Motion Composites logo (a stylized eye) and the text 'MOTION COMPOSITES', 'FRAGILE', 'MANIPULER AVEC SOIN HANDLE WITH CARE', and 'FABRIQUÉ AU CANADA MADE IN CANADA'. The wheelchair is a folding model with a large rear wheel and two smaller front wheels. The man is holding the wheelchair by the frame, showing its compact design.

Investissement Québec
est un véritable partenaire,
qui a vu au-delà des
chiffres, compris où nous
voulions aller et accepté
de nous accompagner.

Motion Composites conçoit et fabrique des fauteuils roulants au design innovateur, de 30 % à 40 % plus légers que ceux de ses concurrents. Vu la popularité de ses produits, l'entreprise a fait appel à Investissement Québec pour prendre de l'expansion. Le soutien obtenu lui a permis d'élargir ses marchés et de continuer à innover. Motion Composites possède maintenant environ 30 % des parts de marché au Canada et elle est présente en Europe et en Asie. Son plus récent produit, le Veloce, est le fauteuil roulant pliant le plus léger du monde et c'est ici, au Québec, qu'il est fabriqué.

Éric Simoneau, cofondateur

CONTEXTE

L'économie mondiale est demeurée fragile en 2013. Elle a connu un rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 3,0 %², ce qui représente un taux plutôt faible si on le compare à celui des années ayant précédé la crise économique et financière de 2008, qui était supérieur à 5,0 %.

LES ÉTATS-UNIS, LA ZONE EURO ET LES PAYS ÉMERGENTS

Avec une croissance du PIB de 1,9 %, l'économie américaine a progressé moins rapidement en 2013 que l'année précédente (2,8 %). Toutefois, les perspectives économiques du principal partenaire d'affaires du Québec sont parmi les plus prometteuses du monde développé. Les mesures de relance en matière de politique monétaire ont eu des effets tangibles sur l'économie, et la consommation des ménages est à la hausse.

La zone euro a émergé de la récession et s'est engagée sur la voie d'une timide reprise malgré une baisse de son PIB de 0,5 % en 2013. Les mesures d'austérité budgétaire continuent de peser sur l'économie européenne, particulièrement dans les pays les plus endettés.

La conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne pourrait se traduire par de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises québécoises.

Sources de croissance dans le passé, plusieurs économies émergentes ont présenté des signes de ralentissement au cours de la dernière année. Les marchés financiers de certains pays émergents demeurent vulnérables et exigeront des réformes. Les efforts de réorientation économique de la Chine vers la demande intérieure pourraient avoir des répercussions sur les pays producteurs de matières premières, comme le Canada.

LE CANADA ET LE QUÉBEC

La croissance de l'économie canadienne a été de 2,0 % en 2013, soit une hausse par rapport à l'année précédente (1,7 %). Le Canada s'est remis de la récession plus rapidement que plusieurs autres pays, mais le rythme de croissance est ralenti notamment par les faibles gains de productivité et par la forte hausse de l'endettement des ménages, qui limite l'accroissement des dépenses.

² Les statistiques présentées dans cette section proviennent du Fonds monétaire international et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Au Québec, la croissance du PIB a atteint 1,2% en 2013 par rapport à 1,5% en 2012. Le taux de chômage a reculé de 0,2 point par rapport à l'année précédente pour atteindre 7,6%. Les exportations internationales ont augmenté de 2,9%. Les perspectives économiques positives aux États-Unis sont une bonne nouvelle pour le Québec, qui pourrait voir augmenter les exportations vers son principal marché, renforcées par la récente baisse du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

Certains secteurs de l'économie québécoise ont toutefois connu un ralentissement en 2013, notamment l'investissement privé, qui a reculé de 7,8% par rapport à l'année précédente. De plus, après avoir atteint un niveau record en 2012, les investissements miniers ont diminué de 36,7% en 2013, reculant pour la première fois en 10 ans. La fluctuation du prix des matières premières et l'arrivée à maturité de grands projets miniers expliquent en partie cette baisse.

INVESTISSEMENT QUÉBEC, PARTENAIRE DE PREMIER PLAN DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Investissement Québec continue d'appuyer les entrepreneurs québécois, notamment la relève d'entreprises,

les efforts d'exportation, l'augmentation de la productivité des entreprises, les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale, la filière verte, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Elle veut soutenir la croissance des entreprises tout en tenant compte des défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels celles-ci sont confrontées, d'où son engagement dans le développement durable.

Au cours de la dernière année, Investissement Québec s'est vu confier la gestion de plusieurs nouveaux programmes pour le compte du gouvernement. En effet, elle administre, dans le cadre du FDE, le Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie ainsi que celui pour le territoire de la MRC des Sources. De plus, le gouvernement lui a confié l'administration du Programme d'aide financière spécifique relatif à l'accident ferroviaire survenu en juillet 2013 à Lac-Mégantic.



Les banques trouvaient notre plan audacieux. Nous avons pu compter sur Investissement Québec, car ses représentants ont cru en notre projet. Sans eux, nous n'aurions pu acheter les appareils nécessaires pour garantir la même qualité chez nos clients épiciers que dans nos boulangeries-boutiques.

Première Moisson, fleuron de l'industrie alimentaire québécoise, fabrique et vend des produits de boulangerie, de charcuterie et de pâtisserie. L'entreprise a récemment augmenté sa capacité de production en se dotant d'un centre de production qui respecte ses méthodes de préparation artisanales. Ne voulant pas faire de compromis sur la qualité, elle s'est munie d'un équipement ultrasophistiqué, acquis grâce au soutien d'Investissement Québec. Ses clients épiciers du marché de gros en profitent aussi, puisque le processus d'étuvage est maintenant fait en usine, ce qui permet de gagner du temps et de réduire les coûts.

Liliane Colpron, présidente

À PROPOS DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. Dans cette foulée, la Société produit un rapport annuel et rapport de développement durable qui consolide les éléments de réponse et de reddition de comptes en la matière et applique la version G3 des lignes directrices de la GRI³. La Société déclare que son rapport portant sur la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 est conforme au niveau d'application A de la GRI. Ce rapport rend compte de tous les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux suggérés par la GRI, c'est-à-dire tant les indicateurs de base que les indicateurs liés au supplément du secteur financier, selon l'analyse de pertinence. L'index GRI décrivant chacun de ces indicateurs et le graphique de pertinence des enjeux sont présentés dans la section Renseignements supplémentaires.

NIVEAUX D'APPLICATION DE LA GRI

	C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PROFIL DE L'ORGANISATION	28 critères imposés	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR UNE TIERCE PARTIE	28 critères du niveau C ainsi que 17 autres critères imposés	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR UNE TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR UNE TIERCE PARTIE
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROCHE DE GESTION	Facultatives		Informations relatives à l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs : social, économique et environnemental		Mêmes exigences qu'au niveau B	
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SUPPLÉMENTS SECTORIELS	Minimum de 10 indicateurs, dont au moins 1 indicateur des catégories suivantes : social, économique et environnemental		Minimum de 20 indicateurs, dont au moins 1 indicateur de chacune des catégories		Tous les indicateurs de base et les indicateurs du supplément sectoriel en respectant le principe de pertinence	

L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des informations recueillies auprès des gestionnaires. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information figurant dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec, excluant ses filiales, et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent. Les données visent généralement les deux derniers exercices de la Société. Toutefois, il est possible de consulter les rapports précédents d'Investissement Québec sur le site Internet de la Société au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Le contenu et la qualité du rapport de la Société respectent les principes de la GRI. Toutefois, Investissement Québec reste consciente que, dans un souci d'amélioration continue, elle doit maintenir ses efforts. Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance, qui est responsable des contenus du rapport de développement durable. De plus, la Société a déposé un questionnaire sur son site Internet au www.investquebec.com/questionnaire/ pour mieux connaître les attentes de ses parties prenantes et recueillir leurs commentaires et suggestions.

³ Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, veuillez consulter le site Internet de la GRI : www.globalreporting.org.

PLAN STRATÉGIQUE

SUIVI ANNUEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique 2011-2013 de la Société a été approuvé par le gouvernement le 7 septembre 2011. Conformément à la Loi sur Investissement Québec, ce plan continue d'être valide en 2013-2014, car il n'a pas été remplacé par un autre plan stratégique approuvé par le gouvernement.

ENJEU 1 : LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées	
Orientation 1.1 : Adapter l'offre de la Société aux besoins du Québec			
Faciliter l'accès au financement	Montants autorisés	700 M\$	
	Montants déboursés	700 M\$	
Faciliter l'accès au capital de risque	Pourcentage des montants autorisés	10 %	
Prioriser les ressources naturelles du Québec	Pourcentage des montants autorisés	30 %	
Prioriser les technologies innovantes	Pourcentage des montants autorisés	15 %	
Orientation 1.2 : Stimuler l'entrepreneuriat			
Aider les entreprises québécoises à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger	Pourcentage des montants autorisés	4 %	
Soutenir la compétitivité des entreprises en investissant dans l'innovation et la productivité	Pourcentage des montants autorisés	10 %	
Contribuer à maintenir la propriété québécoise des entreprises	Pourcentage des montants autorisés	3 %	
Orientation 1.3 : Accroître les investissements directs étrangers au Québec			
Assurer l'implantation de nouvelles entreprises étrangères au Québec et soutenir les filiales de sociétés étrangères afin d'en assurer le développement et la pérennité	Projets d'investissements étrangers	Nombre	50
		Valeur	1 000 M\$
		Emplois créés ou sauvegardés	3 000

ENJEU 2 : UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE COLLABORATION RENFORCÉES AVEC LES PARTENAIRES

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées
Orientation 2.1 : Promouvoir la plus-value et la différenciation de l'offre intégrée de la Société		
Réaliser le mandat de démarchage international confié par le gouvernement	Satisfaction du Vérificateur général du Québec à l'égard des rapports de suivi et satisfaction des partenaires avec lesquels des ententes sont concrétisées	100 %
Orientation 2.2 : Cultiver les synergies avec les partenaires		
Développer des arrimages avec nos partenaires partout au Québec	Nombre de séances d'information tenues auprès des institutions financières et autres partenaires économiques	75
Renforcer la coordination relativement à la couverture géographique des bureaux régionaux	Dépôt au conseil d'administration d'une stratégie d'optimisation des bureaux avant la fin de la première année du plan stratégique	Action terminée au cours de l'exercice 2011-2012

ENJEU 3 : UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT PERFORMANTE ET UNIFIÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles annualisées
Orientation 3.1 : Concilier le rôle de développement économique de la Société avec sa performance financière		
Gérer notre capital efficacement pour répondre à notre mission de développement économique	Rentabilité de nos fonds (résultat net/capitaux propres) de 2 % d'ici le 31 mars 2014	2 %
Orientation 3.2 : Bâtir une organisation performante		
Créer une organisation efficace	Taux de satisfaction global de la clientèle à l'égard de nos produits et services (prêts et garanties)	92 %
Attirer et mobiliser un personnel hautement qualifié	Exécution d'un plan d'action en fonction du diagnostic sur le niveau de préoccupation du personnel et le niveau d'engagement de celui-ci dans le changement	100 %
Revoir les filiales de la Société et faire les recommandations pertinentes	Exécution du plan d'action élaboré pour chacune des filiales à la suite de la révision de leurs mandats	100 %

Les résultats obtenus au cours de la troisième année du plan stratégique 2011-2013 démontrent que la Société répond pleinement à sa mission et confirment l'importance de son rôle auprès des entreprises.

Résultats

Principales actions réalisées en 2013-2014

1 011 M\$	La Société a facilité l'accès au financement pour les entreprises de toutes les régions du Québec. Au cours de l'exercice, elle a mis en place divers outils de communication pour promouvoir son offre de services, dont deux nouveaux sites Internet entièrement repensés pour sa clientèle québécoise et internationale. Elle a aussi renforcé sa marque sur les réseaux sociaux et a mené plusieurs activités de soutien au développement des affaires.
616 M\$	
19 %	La Société s'est engagée à participer à de nouveaux fonds d'investissement, portant ainsi sa participation totale à 708 millions de dollars dans 74 fonds de capital de risque.
33 %	Par l'entremise de sa filiale Ressources Québec inc., la Société a fait la promotion de son offre de services auprès des entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures. Ces efforts ont été réalisés dans un contexte où le secteur des mines connaît un ralentissement en 2013.
22 %	La Société a soutenu des projets consacrés aux technologies innovantes, notamment les technologies vertes.
20 %	Afin de stimuler l'entrepreneuriat, Investissement Québec a collaboré avec ses partenaires afin de soutenir les projets visant l'exportation, l'innovation et la productivité ainsi que le maintien de la propriété québécoise des entreprises. Ces résultats témoignent des efforts de la Société pour appuyer les projets des entreprises et de la pertinence de son offre de services.
33 %	
10 %	
89	Pour accroître les investissements directs étrangers, Investissement Québec a misé sur la promotion du Québec et appuyé notamment les dirigeants de filiales de sociétés étrangères afin de consolider et d'accroître leur présence au Québec. Elle a également mis à jour et déployé une stratégie de prospection dans plusieurs secteurs prometteurs. Enfin, elle a inauguré un bureau à Séoul pour étendre sa présence en Asie.
2 020 M\$	
5 059	

Résultats

Principales actions réalisées en 2013-2014

100 %	La Société a rencontré et consulté des organismes, des associations sectorielles, des grappes sectorielles du Québec, ses partenaires et les ministères impliqués dans la réalisation de projets d'investissements étrangers, afin d'attirer des investissements étrangers dans toutes les régions.
85	Investissement Québec a tenu plusieurs séances d'information sur son offre de services et rencontré de nombreuses organisations régionales de développement afin de renforcer la collaboration.
Cible du plan stratégique atteinte et action terminée	La Société avait procédé, au cours de l'exercice 2011-2012, à l'évaluation de l'emplacement de ses bureaux en fonction de sa couverture géographique. Les résultats démontraient que le déploiement était optimal et qu'il permettait de bien répondre aux besoins des clients et des partenaires.

Résultats

Principales actions réalisées en 2013-2014

1,45 %	De façon à réduire les pertes et à maximiser les revenus, la Société a effectué un suivi serré de ses participations en portefeuille et a défini ses stratégies de désinvestissement. Elle a également appliqué ses politiques de gestion des risques financiers.
93 %	Afin de maintenir le niveau de satisfaction de la clientèle, la Société a poursuivi la révision de ses processus administratifs et a mené des consultations auprès des entreprises pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs attentes.
100 %	La Société a élaboré un plan d'évolution visant à favoriser une vision commune dans la poursuite de la mission de la Société. De plus, plusieurs séances de formation ont été données aux gestionnaires, dans le cadre du plan de développement des compétences qui est en cours de réalisation.
100 %	Investissement Québec a révisé le rôle, le mandat et la raison d'être de ses filiales en 2011-2012. Elle a élaboré pour chacune d'entre elles un plan d'action qui est en cours de réalisation.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Investissement Québec joue un rôle clé dans le développement économique, l'un des volets du développement durable. Elle soutient les entreprises, les coopératives et les autres entreprises de l'économie sociale à tous les stades de leur croissance grâce à des solutions d'affaires qui répondent à leurs besoins. À titre de partenaire complémentaire, elle contribue à la réalisation de projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transfert d'entreprise, qui ne verraient probablement pas le jour sans son intervention.

La Société se positionne également comme un acteur majeur en capital de risque en participant à plusieurs fonds d'investissement.

De plus, elle attire des investissements étrangers au Québec par des actions de ciblage et de démarchage et par la promotion des avantages et des secteurs stratégiques du Québec.

Elle doit réagir rapidement aux changements conjoncturels et structurels qui touchent les entreprises. Son action a donc une incidence considérable et favorable sur l'investissement et l'emploi dans toutes les régions du Québec et contribue directement à la prospérité économique du Québec.

STIMULER LA CROISSANCE DES ENTREPRISES DANS TOUTES LES RÉGIONS

La Société est le partenaire privilégié pour financer tout type de projet. En effet, elle intervient en prenant plus de risques que les prêteurs traditionnels. Elle joue un rôle moteur dans l'économie en soutenant les entreprises qui, à leur tour, créent des emplois au Québec. Par l'entremise de ses 17 bureaux au Québec, elle favorise l'essor d'entreprises locales, nationales et internationales de toutes tailles, à tous les stades de leur croissance et dans toutes les régions du Québec.

Elle offre aux entreprises une gamme complète de solutions financières pour soutenir l'achat d'immobilisations, augmenter leur fonds de roulement, percer de nouveaux marchés, assurer leur transfert vers la relève, développer des produits, augmenter leur productivité ou adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a dépassé de 44 % sa cible quant à la valeur du financement autorisé. Elle a autorisé 1 312 interventions financières d'une valeur de 1,0 milliard de dollars, qui permettront d'appuyer des projets de 4,4 milliards de dollars, principalement réalisés par des PME. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, contribueront à la création ou à la sauvegarde de 8 764 emplois, selon la planification des entreprises. La Société a déboursé 616 millions de dollars à l'égard de l'ensemble de ses engagements financiers. De plus, elle a dépassé les cibles liées aux priorités stratégiques qu'elle s'était fixées.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Cibles	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Financement autorisé	700 M\$	1 011 M\$	1 004 M\$	885 M\$
Part du financement autorisé selon les priorités stratégiques ⁽¹⁾ :				
Capital de risque	10 %	19 %	16 %	11 %
Ressources naturelles	30 %	33 %	19 %	34 %
Technologies innovantes	15 %	22 %	30 %	22 %
Projets d'exportation	4 %	20 %	25 %	18 %
Innovation et productivité	10 %	33 %	44 %	43 %
Maintien de la propriété des entreprises québécoises	3 %	10 %	11 %	15 %
Montants déboursés	700 M\$	616 M\$	706 M\$	611 M\$
Valeur déclarée des projets ⁽²⁾	s.o.	4 411 M\$	3 460 M\$	4 577 M\$
Nombre d'interventions financières	s.o.	1 312	1 504	1 412
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽²⁾	s.o.	8 764	9 613	12 277

(1) Les pourcentages des cibles et des résultats sont établis en fonction de la cible globale de financement de 700 millions de dollars.

(2) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Le nombre d'interventions financières est inférieur à celui de l'exercice précédent principalement en raison de la forte augmentation des interventions relatives aux nouveaux programmes du FDE, qui sont traitées par les bureaux régionaux.

Le tableau des principaux investissements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RESSOURCES QUÉBEC INC.

Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les secteurs des mines et des hydrocarbures, accompagne les entreprises tout au long de la réalisation de leurs projets, de l'exploration à l'exploitation jusqu'à la transformation des ressources, grâce à sa gamme complète de solutions financières.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Ressources Québec inc. a autorisé trois interventions financières d'une valeur de 149,5 millions de dollars. Ce financement permettra d'appuyer des projets d'une valeur de 1,1 milliard de dollars et de créer ou de sauvegarder 420 emplois. Les activités de Ressources Québec inc. sont incluses dans les résultats des activités de financement de la Société. Le tableau des principaux investissements de cette filiale est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Afin de soutenir les entreprises dans leur développement, la Société dispose de différentes solutions financières qui s'adaptent à la nature des projets de chaque entreprise.

Les prêts, qui constituent le véhicule financier le plus fréquemment utilisé par la Société en 2013-2014, représentent 60 % de la valeur du financement autorisé, tandis que les garanties représentent 17 %. Ces interventions ont principalement permis d'appuyer des petites et des moyennes entreprises ainsi que des coopératives et des entreprises de l'économie sociale.

Les capitaux propres, qui représentent 54,7 millions de dollars du financement autorisé par la Société, sont principalement destinés aux moyennes et aux grandes entreprises.

Pour leur part, les contributions financières non remboursables autorisées par la Société sont attribuables au Programme des immigrants investisseurs. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.

La valeur relative aux fonds de capital de risque, de 130,9 millions de dollars, représente le montant déboursé par la Société en 2013-2014 dans les fonds existants ainsi que la valeur de sa participation dans la capitalisation de deux nouveaux fonds.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2013-2014

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	611,2	60,5
Garantie de prêt	98,4	9,7
Garantie d'engagement financier	71,6	7,1
Capitaux propres ⁽¹⁾	54,7	5,4
Contribution financière non remboursable	44,3	4,4
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	130,9	12,9
TOTAL	1 011,1	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

La répartition régionale du financement qu'elle accorde aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines⁴, dont le poids représente 52 % du PIB québécois⁵, ont recueilli 38 % des interventions financières autorisées. Les régions manufacturières⁶ et ressources⁷, qui représentent respectivement 40 % et 8 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 54 % et de 8 % des interventions de la Société. Au total, 44 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise⁸.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2013-2014

RÉGION ADMINISTRATIVE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
01 – Bas-Saint-Laurent	58	35,8	117,0	382
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	97	33,4	99,3	1 377
03 – Capitale-Nationale	90	49,4	216,1	593
04 – Mauricie	31	8,8	33,5	154
05 – Estrie	32	12,5	71,2	115
06 – Montréal	306	291,4	1 603,9	1 841
07 – Outaouais	39	13,0	49,6	143
08 – Abitibi-Témiscamingue	14	15,2	33,9	69
09 – Côte-Nord	6	2,4	12,0	17
10 – Nord-du-Québec	7	148,2	1 100,7	425
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	17	7,4	33,5	207
12 – Chaudière-Appalaches	93	36,7	150,9	606
13 – Laval	58	26,4	92,2	190
14 – Lanaudière	61	17,9	77,1	214
15 – Laurentides	63	25,6	148,9	829
16 – Montérégie	237	103,6	366,7	1 209
17 – Centre-du-Québec	103	52,5	204,4	393
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	s.o.	130,9	s.o.	s.o.
TOTAL	1 312	1 011,1	4 410,9	8 764

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

4 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et l'Outaouais.

5 Source : *PIB aux prix de base par région administrative du Québec 2007-2012*, ISQ, 22 août 2013.

6 Les régions manufacturières comprennent le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Estrie, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec.

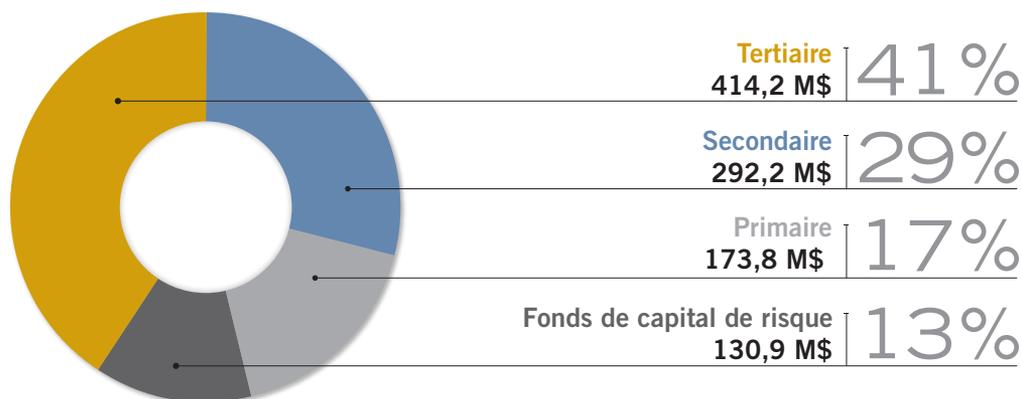
7 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

8 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière, Mauricie, Montréal, Nord-du-Québec et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Source : *Taux de chômage, par région administrative, par région métropolitaine de recensement et ensemble du Québec, 2003-2013*, ISQ, 14 janvier 2014.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2013-2014, 52 % des interventions financières d'Investissement Québec ont été autorisées dans le secteur secondaire, qui représente 29 % de la valeur du financement autorisé. Cette proportion est principalement attribuable aux nombreux projets dans les secteurs des métaux de première transformation et produits métalliques et des produits du bois et meubles. Le secteur de la conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels représente, à lui seul, 28 % des interventions de la Société dans le secteur tertiaire.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2013-2014

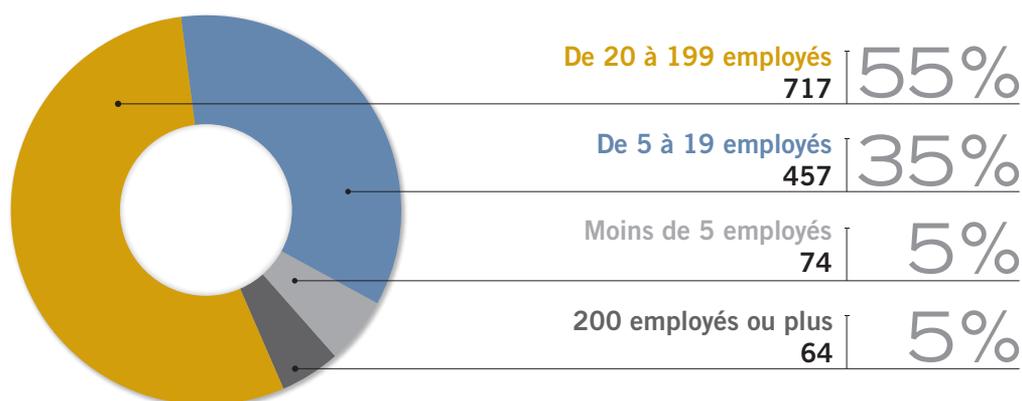


Le tableau détaillé des résultats par secteur d'activité économique de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. D'ailleurs, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés, dont 37 % à des petites entreprises de 5 à 19 employés.

RÉPARTITION DU NOMBRE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2013-2014



RÉSULTATS DES FONDS DE CAPITAL DE RISQUE

L'investissement en capital de risque tient une place notable à Investissement Québec, qui contribue, avec sa filiale IQ FIER inc., à plusieurs fonds d'investissement. La Société investit dans 74 fonds d'investissement en capital de risque, dont la capitalisation totale s'élève à 2,4 milliards de dollars. Sa participation de 708 millions de dollars représente 30 % des sommes totales investies par l'ensemble des partenaires dans ces fonds.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels, de fonds de démarrage et de fonds d'amorçage, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires, s.e.c.

IQ FIER inc. accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds. Au cours de l'exercice, IQ FIER inc. a déboursé 8,1 millions de dollars dans l'ensemble de ces fonds d'investissement.

FIER-Régions et Fonds-Soutien

Les FIER-Régions et les Fonds-Soutien visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

La vaste majorité des FIER-Régions ont été constitués au cours des années 2005 à 2007. La période pour effectuer de nouveaux investissements est terminée ou tire à sa fin pour la plupart d'entre eux. En 2013-2014, presque tous les FIER-Régions étaient au stade de la valorisation de leurs investissements en portefeuille. Par ailleurs, la majorité d'entre eux ont poursuivi, voire accéléré leur liquidation ordonnée. Ce constat s'applique également aux Fonds-Soutien.

Des enveloppes qui constituent l'apport de capital d'IQ FIER inc., 170 millions de dollars et 32 millions de dollars ont été engagés respectivement dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien à ce jour. Les fonds FIER ont été constitués dans l'ensemble des régions du Québec.

Au 30 juin 2013, les FIER-Régions ont permis de créer ou de sauvegarder 6 809 emplois depuis le début du programme, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer ou de sauvegarder 2 687 emplois⁹.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	AU 31 MARS 2014			INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LES FONDS ⁽¹⁾			
	Nombre de fonds constitués	Capitalisation totale (M\$) ⁽²⁾	Montant total décaissé (M\$) ⁽³⁾	Au 31 décembre 2013		Au 31 décembre 2012	
				Nombre de placements	Valeur (M\$)	Nombre de placements	Valeur (M\$)
FIER-Régions	30	255,0	255,0	390	233,2	377	225,3
Fonds-Soutien	16	48,0	48,0	167	30,1	154	27,6

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 170,0 millions de dollars dans les FIER-Régions et à 32,0 millions de dollars dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés; le décaissement s'effectue sur une période d'environ trois ans.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

FIER Partenaires, s.e.c.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 171,5 millions de dollars dans 15 fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 95 % dans divers fonds au 31 mars 2014.

⁹ Selon les déclarations obtenues des différents fonds, la création et la sauvegarde d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Ces données sont révisées annuellement.

FONDS D'INVESTISSEMENT

La Société participe également, à titre de commanditaire, à plusieurs fonds qui investissent à leur tour dans des entreprises ou dans d'autres fonds. Au cours de l'exercice, la Société s'est engagée à participer à deux nouveaux fonds, soit Novacap TMT IV et PCP II. Au total, elle a déboursé 72,8 millions de dollars dans l'ensemble des fonds.

FONDS D'INVESTISSEMENT

	CAPITALISATION TOTALE ⁽¹⁾	PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 MARS 2014	
	(M\$)	(M\$)	(%)
Teralys Capital	700,0	200,0	28,6
Novacap TMT IV	329,8	35,0	10,6
Fonds d'amorçage	130,4	49,5	38,0
PCP II	87,5	15,0	17,1
Fonds Cycle Capital I	80,4	25,0	31,1
Fonds Anges Québec Capital	20,2	20,0	99,0

(1) Inclut l'apport des investisseurs privés.

Teralys Capital

Teralys Capital est un fonds de fonds axé sur la technologie qui finance des fonds privés de capital de risque dont l'objet est d'investir dans les technologies de l'information, les sciences de la vie et les technologies propres. La Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ participent également à ce fonds.

Novacap TMT IV

Le quatrième fonds du groupe Novacap vise des investissements en capitaux propres et en quasi-capitaux propres dans des entreprises des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies en Amérique du Nord, tout en assurant une présence notable au Québec.

Fonds d'amorçage

Les fonds d'investissement Réal, AmorChem et Cycle-C3E sont des fonds d'amorçage visant à favoriser l'émergence de nouvelles sociétés au Québec dans les secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie et des technologies propres.

PCP II

Le fonds PCP II investit dans des entreprises ayant un potentiel de forte croissance dans le domaine des services de santé. Les entreprises visées sont au stade de la croissance et de la commercialisation.

Fonds Cycle Capital I

Fonds Cycle Capital I est un fonds d'investissement dont la mission est d'investir dans des entreprises qui développent et commercialisent des technologies propres et des projets d'énergies renouvelables contribuant à la réduction des gaz à effet de serre (GES), à l'optimisation des ressources et à la réduction des impacts sur l'ensemble du cycle de vie.

Fonds Anges Québec Capital

Le Fonds Anges Québec Capital est consacré au démarrage de nouvelles entreprises au Québec. En s'alliant à des investisseurs providentiels du Réseau Anges Québec qui possèdent l'expertise en investissement et l'expérience entrepreneuriale et sectorielle, ce fonds effectue des investissements dans des entreprises actives principalement dans les secteurs des technologies de l'information et des technologies industrielles, aux stades de la preuve de concept, de l'amorçage et du démarrage.

PORTEFEUILLE

Au 31 mars 2014, la Société possède un portefeuille constitué d'entreprises de toute taille réparties sur tout le territoire du Québec et actives dans plusieurs secteurs de l'économie. Ce portefeuille, qui comprend 3 680 interventions financières pour 2 725 entreprises, s'élève à 3,7 milliards de dollars. Le tableau des principaux investissements de la Société est présenté dans la section Renseignements supplémentaires.

PORTEFEUILLE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ, AU 31 MARS 2014

	(M\$)	(%)
Prêts	936	25
Actions non cotées	808	22
Actions cotées	379	10
Capital de risque	354	10
Immigrants investisseurs	192	5
Garanties ⁽¹⁾	375	10
Autres	676	18
TOTAL	3 720	100

(1) Les garanties constituent une information présentée hors bilan.

Afin d'assurer une gestion rigoureuse de son portefeuille, la Société tient à jour un profil des entreprises clientes par secteur d'activité, selon sa politique d'investissement.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2014

	(M\$)	(%)
RESSOURCES QUÉBEC INC.		
Mines et hydrocarbures	221	6
SECTEURS SPÉCIFIQUES		
Aluminerie et autres mines	167	4
Foresterie	391	11
Transformation du gaz et des produits pétroliers	77	2
Énergie	72	2
TOTAL PARTIEL	707	19
GRANDS SECTEURS		
Agriculture, agroalimentaire et textile	137	4
Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	223	6
Fabrication de produits métalliques et de machinerie, informatiques et électroniques	262	7
Commerce, transport et entreposage	441	12
Télécommunications, médias et services professionnels	298	8
Tourisme et autres services	115	3
TOTAL PARTIEL	1 476	40
AUTRES ÉLÉMENTS		
Capital de risque	354	9
Billets à terme adossés à des actifs	94	3
Immigrants investisseurs	192	5
Placements et autres actifs	676	18
TOTAL PARTIEL	1 316	35
TOTAL GLOBAL	3 720	100

EXPERTISE-CONSEIL

Investissement Québec fournit le soutien professionnel et administratif nécessaire pour assurer la gestion des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources, de la Société Innovatech Chaudière-Appalaches et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien professionnel et administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

À l'égard du Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises, Investissement Québec gère les placements provenant des immigrants investisseurs sélectionnés au Québec, ainsi que le programme d'aide financière aux entreprises. La Société effectue également l'analyse financière des dossiers d'immigrants et gère le programme d'accueil et d'accompagnement des immigrants d'affaires en vertu d'une entente conclue avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

ATTIRER DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS POUR LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

La Société exerce ses activités de prospection auprès de deux groupes cibles : les filiales de sociétés étrangères déjà établies au Québec ainsi que leurs sociétés mères, et les sociétés étrangères n’ayant pas encore de présence au Québec.

Ainsi, elle a élaboré une approche axée sur le moyen et le long terme qui vise à mieux ancrer les filiales dans le paysage économique québécois et à faire en sorte qu’elles y prennent de l’expansion pour assurer leur pérennité. Afin de repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d’être en mesure d’intervenir de façon proactive, elle utilise un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité des filiales en activité au Québec et élabore annuellement un plan de rencontres adapté à leurs besoins.

Pour ce qui est des sociétés étrangères qui ne sont pas encore établies au Québec, ses activités de prospection s’appuient sur le ciblage, la promotion et le démarchage et sont menées par ses équipes en poste au Québec et dans ses 12 bureaux à l’étranger. Cette année, elle a d’ailleurs ouvert un nouveau bureau à Séoul, en Corée du Sud, afin de mieux attirer les investissements de cette partie de l’Asie.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2013-2014; d’autres secteurs, qui ne figurent pas dans ce tableau, ont également été prospectés.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2013-2014

	AMÉRIQUE DU NORD					EUROPE				ASIE			
	NORD	SUD	OUEST	CENTRE	EST	PAYS GERMANO- PHONES	FRANCE, ESPAGNE, BELGIQUE, ITALIE	ROYAUME-UNI, PAYS-BAS	SCANDINAVIE	CHINE	INDE	JAPON	CORÉE DU SUD
Agroalimentaire													
Chimie													
Technologies propres													
Mines													
Sciences de la vie													
Microélectronique													
Technologies de l’information													
Transport (aérien et terrestre)													

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés désignés pour chaque territoire.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection menées cette année et au cours des années précédentes par la Société ont contribué à concrétiser, en 2013-2014, 89 projets de sociétés étrangères d'une valeur de 2,0 milliards de dollars¹⁰, ce qui est largement supérieur aux cibles fixées et aux résultats des trois derniers exercices. Ces projets devraient créer ou sauvegarder 5 059 emplois, selon la planification des entreprises.

RÉSULTATS GLOBAUX DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

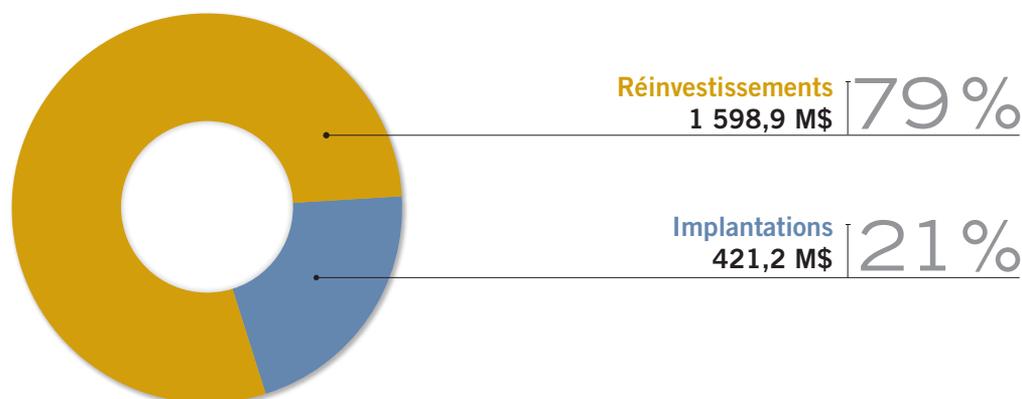
	Cibles	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de projets	50	89	65	59
Valeur déclarée des projets (M\$) ⁽¹⁾	1 000,0	2 020,1	1 108,7	1 201,1
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾	3 000	5 059	4 547	4 652

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières.

RÉSULTATS PAR TYPE

Au total, 43 entreprises étrangères¹¹ implanteront de nouvelles activités au Québec et 46 filiales de sociétés étrangères déjà présentes y prendront de l'expansion. La valeur des réinvestissements de filiales totalise à elle seule 1,6 milliard de dollars.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2013-2014⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

La Société dispose d'un indicateur de performance permettant de tenir compte de l'incidence de la concurrence internationale sur un projet. Des 46 projets de réinvestissements de filiales de sociétés étrangères qui se sont concrétisés en 2013-2014, 70 % étaient considérés en concurrence avec d'autres filiales du même groupe situées à l'extérieur du Québec. Et des 43 projets de nouvelles implantations, 80 % étaient en concurrence directe avec d'autres provinces, États ou pays.

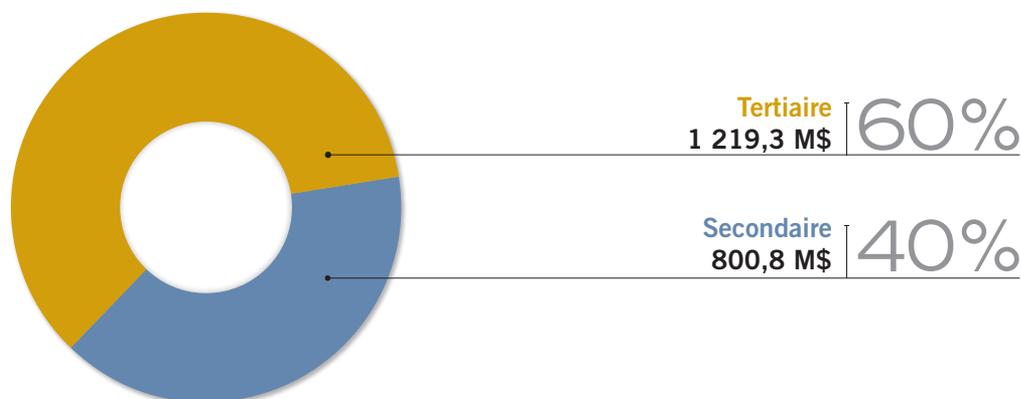
10 La valeur des projets comprend les dépenses en immobilisations, les frais de recherche et développement et la masse salariale bénéficiant de crédits d'impôt, mais non la masse salariale liée aux activités des entreprises.

11 Il faut noter que 3 des 43 projets d'implantation sont réalisés en partenariat avec des sociétés québécoises.

RÉSULTATS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

Plusieurs projets de grande envergure ont vu leur aboutissement en 2013-2014, ce qui a permis d'annoncer des investissements de 1,1 milliard de dollars dans le secteur des technologies de l'information et de 387,3 millions de dollars dans le secteur pharmaceutique.

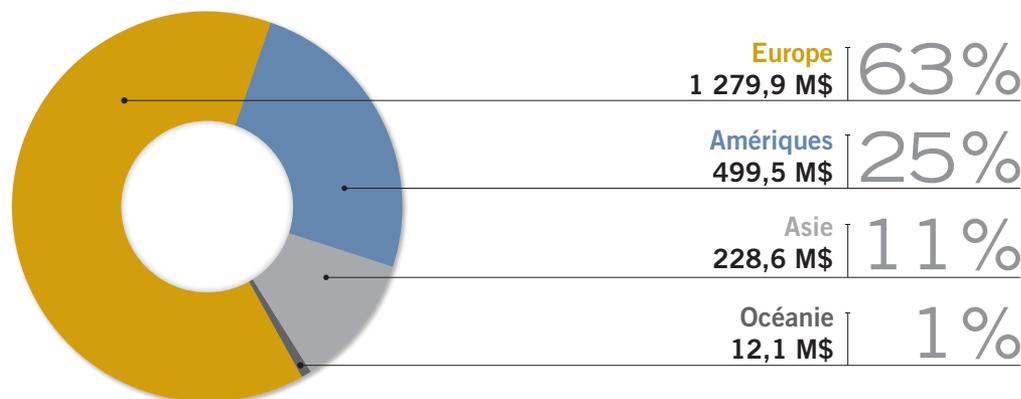
RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ, 2013-2014 ⁽¹⁾



RÉSULTATS PAR PROVENANCE DES INVESTISSEMENTS

Les investissements annoncés en 2013-2014 proviennent de 19 pays, principalement les États-Unis et la France, qui ont généré respectivement 32 % et 29 % du nombre de projets d'investissements ainsi que 21 % et 26 % de la valeur des investissements qui y sont liés.

RÉPARTITION DE LA VALEUR DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2013-2014 ⁽¹⁾



(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets s'étale sur une période maximale de trois ans.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

À l'occasion des diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle participe, tant au Québec qu'à l'étranger, la Société établit des contacts avec des entreprises afin de les encourager à réaliser leurs projets d'investissement au Québec.

Par ces activités de démarchage, la Société a pu rencontrer, au cours de l'exercice, les dirigeants de 460 filiales partout au Québec. De plus, elle a coordonné des rencontres avec des représentants de 139 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec.

Investissement Québec a aussi rencontré plus de 900 sociétés à l'extérieur du Québec, ciblées ou recommandées pour leur intérêt potentiel à l'égard de l'offre du Québec. Les activités de démarchage ont également conduit à l'accueil de 227 entreprises au Québec et à la production de 205 propositions d'intérêt destinées à des investisseurs étrangers.

REJOINDRE LES CLIENTÈLES AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU MONDE

PROMOTION AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE INTERNATIONALE

Investissement Québec a organisé plusieurs événements à l'étranger afin de faire connaître les avantages d'investir au Québec; notamment, une vingtaine de séminaires ont eu lieu en Asie, aux États-Unis et en Europe.

Elle a également contribué à l'organisation de cinq événements destinés aux filiales de sociétés étrangères implantées au Québec, dont deux dans le cadre de la tournée du Réseau des filiales. Elle a aussi poursuivi son travail d'accompagnement auprès de sa clientèle de filiales étrangères en rencontrant des dirigeants de sociétés mères à l'occasion de grands événements internationaux. Toujours à l'intention de cette clientèle prioritaire, elle a publié six bulletins *IQ express* en 2013-2014 ainsi que l'infolettre bimensuelle *Investissements à la une*, qui s'adresse aux délégués commerciaux canadiens et québécois en poste à l'étranger.

La Société a participé à des événements majeurs tels que la Conférence internationale BIO 2013 à Chicago, le Salon international de l'aéronautique et de l'espace de Paris-Le Bourget et le Forum économique mondial de Davos. En plus de faire équipe avec les délégations québécoises à l'occasion de ces événements d'envergure mondiale, elle a piloté d'importantes campagnes de publicité visant à renforcer la visibilité du Québec. En marge des activités visant les clientèles ciblées, des journalistes étrangers, provenant entre autres des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Inde et du Japon, ont été accueillis au Québec, et des articles positifs sur le Québec ont été publiés dans des médias spécialisés visant des secteurs clés.

Au Québec, la Société a participé à des événements internationaux d'envergure, dont le World Congress on Information Technology (WCIT), qui a réuni plusieurs dirigeants de sociétés étrangères ainsi que des représentants d'organismes de développement économique et de médias spécialisés. En outre, dans le cadre du Sommet international du jeu de Montréal, elle était l'hôte d'un événement réunissant des dirigeants d'entreprises québécoises et des dirigeants de filiales de sociétés étrangères.

La Société a aussi participé à deux missions commerciales, en Asie et à Toronto, dans le cadre du congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et développeurs, le plus important congrès du monde dans le secteur de l'exploration minière. De plus, elle a participé à l'EVS 27 (Electric Vehicle Symposium & Exhibition) tenu à Barcelone. En plus de commanditer la Conférence de Montréal, la Québec City Conference et la Convention d'affaires Canada-France et d'y participer, elle a joué un grand rôle dans l'organisation de rencontres privées entre des représentants du gouvernement du Québec et des dirigeants d'entreprises à l'étranger, de même que dans la tenue d'événements publics.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

Tout au long de l'exercice, Investissement Québec a utilisé diverses stratégies et élaboré différents outils de communication destinés à la promotion et à la diffusion de sa mission, de son rôle et, surtout, de son offre de services auprès de toutes ses parties prenantes liées à la croissance des entreprises et au développement économique du Québec.

En outre, elle a inauguré deux nouveaux sites Internet s'adressant à ses clientèles québécoises et internationales. En début d'année, un nouveau site destiné exclusivement à la clientèle de l'extérieur du Québec a été lancé pour faire valoir l'expertise unique de la Société en matière de soutien à l'attraction des investissements étrangers. Quelques mois plus tard, un tout nouveau site Internet s'adressant à la clientèle québécoise a à son tour été mis en ligne. Grâce à sa nouvelle plateforme au design épuré, le nouveau site favorise l'expérience client en mettant de l'avant les experts d'Investissement Québec.

Au cours du dernier exercice, Investissement Québec a également renforcé sa présence sur les réseaux sociaux LinkedIn et YouTube. Enfin, une stratégie d'accompagnement des employés désireux d'utiliser LinkedIn a été déployée.

ADMINISTRER LE FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Société administre, pour le compte du gouvernement du Québec, les programmes d'aide financière du FDE, ainsi que tout autre programme d'aide financière que le gouvernement peut désigner. En outre, lorsque ce dernier lui en confie le mandat, elle doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation d'un projet qui représente un intérêt économique important pour le Québec. Le gouvernement fixe la rémunération qui doit lui être versée pour l'administration des programmes et la réalisation des mandats du FDE.

Conformément à la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à la Société, de l'aide financière accordée par la Société dans l'exécution d'un mandat qu'il lui assigne, des autres mandats qu'il attribue à la Société ainsi que des revenus et des pertes du FDE. La Société est toutefois responsable devant le gouvernement de l'administration de ces programmes et de l'exécution des mandats que lui donne ce dernier. Pour l'administration des programmes d'aide financière et l'exécution des mandats que lui confie le gouvernement, la Société est tenue de se conformer aux directives du ministre responsable.

En outre, il incombe à Investissement Québec de tenir la comptabilité et de préparer les états financiers consolidés du FDE pour le compte du ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ). En vertu de la Loi sur Investissement Québec, le rapport du Vérificateur général du Québec concernant la vérification des livres et comptes du FDE doit être joint au rapport annuel d'Investissement Québec. Ainsi, les états financiers consolidés du FDE, pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, sont déposés en même temps que le présent rapport.

Lorsqu'elle administre un dossier pour le compte du FDE, la Société effectue l'analyse financière, prépare les contrats et réalise les étapes nécessaires au déboursement des aides octroyées, à la facturation et à l'encaissement des sommes dues selon les modalités des contrats. La Société fait également le suivi des dossiers afin d'en évaluer le risque et, lorsque la situation l'exige, elle assure le redressement des entreprises dont la situation est précaire et procède à la réalisation des actifs, le cas échéant.

PROGRAMMES ET MANDATS

Les résultats du financement, dans le cadre du FDE, s'élèvent à 1,0 milliard de dollars provenant des programmes et mandats, pour soutenir des projets d'une valeur de 5,5 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 8 891 emplois¹². À cette somme s'ajoutent des engagements de 65,1 millions de dollars dans des fonds d'investissement, portant le financement global du FDE à 1,1 milliard de dollars.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice, Investissement Québec a effectué 230 interventions financières pour le compte du FDE, dans le cadre du Programme ESSOR, du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté, du Programme d'appui au développement des attraits touristiques et du Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale, de même qu'en vertu de mandats gouvernementaux et des nouveaux programmes confiés en cours d'année à Investissement Québec par le gouvernement, soit le Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie, le Fonds de diversification économique pour le territoire de la MRC des Sources et le Programme d'aide financière spécifique – Lac-Mégantic. Ces interventions, d'une valeur de 1,0 milliard de dollars, permettront la réalisation de projets d'une valeur de 5,5 milliards de dollars ainsi que la création ou la sauvegarde de 8 891 emplois¹².

Ressources Québec inc.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Ressources Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a effectué six interventions financières d'une valeur de 222,2 millions de dollars pour le compte du FDE. Ce financement permettra d'appuyer des projets d'une valeur de 1,3 milliard de dollars et de créer ou de sauvegarder 435 emplois¹². Les activités mandataires de Ressources Québec inc. sont incluses dans les résultats des activités de financement du FDE.

¹² Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

FONDS D'INVESTISSEMENT

Investissement Québec agit à titre de mandataire pour la mise sur pied de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit des sommes par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice, la Société a constitué le Fonds Cycle Capital III comptant une capitalisation totale de 108 millions de dollars, ainsi que le Fonds Essor et Coopération, doté d'une capitalisation de 44 millions de dollars. Les contributions du FDE à ces deux fonds sont respectivement de 50 millions de dollars et de 4 millions de dollars.

La Société est également mandataire du gouvernement du Québec pour le fonds White Star Capital, qui est doté d'une capitalisation de 40 millions de dollars américains, dont 11,1 millions de dollars canadiens proviennent du gouvernement du Québec.

Au total, ces engagements à l'égard de ces trois fonds d'investissement s'élèvent à 65,1 millions de dollars.

La Société agit en outre comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, s.e.c., dans le cadre duquel 25 prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice pour une valeur de 4,8 millions de dollars.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de l'innovation technologique ainsi que de contribuer à la création d'emplois et au développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à produire des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures. Au cours de l'exercice, Investissement Québec a délivré 498 certificats initiaux et 2 920 attestations annuelles. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de l'Agence du revenu du Québec.

PORTEFEUILLE DU FDE

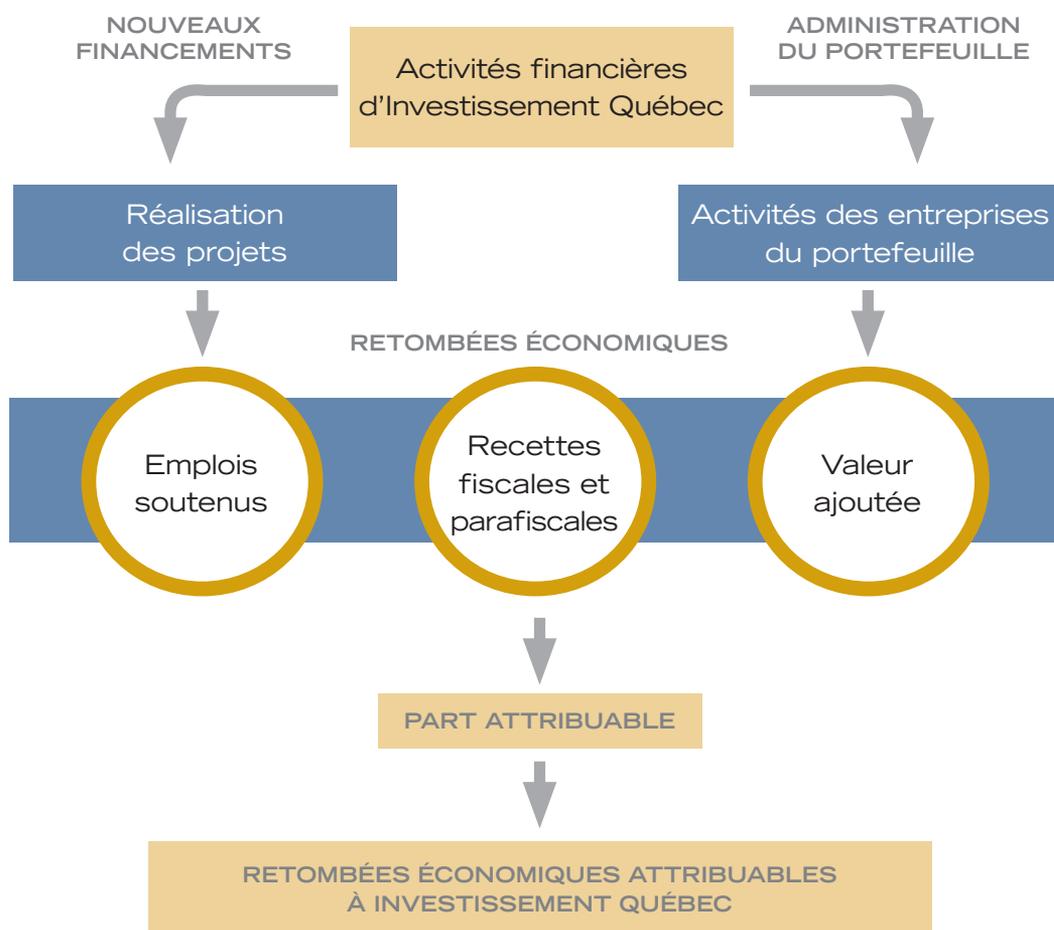
Au 31 mars 2014, la Société administre un portefeuille d'une valeur de 4,4 milliards de dollars, qui comprend 1 932 interventions financières pour 1 101 entreprises dans le cadre des programmes et des mandats que lui a confiés le gouvernement.

CRÉER DE LA RICHESSE AU QUÉBEC

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel du Québec, à partir de données fournies par la Société. Elles se traduisent par des emplois soutenus, par des recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec et par la création de valeur ajoutée.

La Société ne s'attribue pas la totalité des retombées économiques engendrées par sa clientèle puisque, de par la nature de ses activités, elle complète leur financement. Dans cette optique, certains projets financés n'auraient probablement pas été concrétisés sans la participation financière d'Investissement Québec, tandis que d'autres auraient été retardés ou de moindre envergure. Pour ces raisons, une méthode d'identification de la portion attribuable est utilisée afin de refléter l'incidence de la contribution de la Société aux projets d'investissement qu'elle appuie ainsi que celle découlant des activités des entreprises avec lesquelles des liens d'affaires sont toujours en cours. Le modèle d'attribution se base sur une évaluation objective du risque financier que représente chaque entreprise cliente ainsi que sur des paramètres économiques, afin de n'attribuer à Investissement Québec que la portion des retombées qui est susceptible de procurer un gain net pour l'économie québécoise.

SCHÉMA DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES



Les retombées économiques liées aux activités de la Société ne tiennent pas compte des activités qu'elle réalise à titre de mandataire du gouvernement dans le cadre de l'administration du FDE.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Pour l'exercice financier terminé, la valeur des projets financés par la Société s'élève à 4,4 milliards de dollars. Aux fins des calculs, la valeur de ces projets est ventilée par type de dépenses : construction, équipements et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets en plus d'évaluer la création de richesse sur le plan de la valeur ajoutée. La concrétisation de ces projets nécessitera une charge de travail de 19 329 années-personnes, engendra une valeur ajoutée de 1,6 milliard de dollars et procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 261,0 millions de dollars. Les retombées économiques des projets financés au cours de l'exercice sont supérieures à celles de l'exercice précédent en raison du financement d'un projet majeur dans le secteur des mines en 2013-2014. Ce furent également des projets majeurs réalisés en 2011-2012 qui avaient entraîné une augmentation des résultats pour cet exercice.

Les retombées économiques du portefeuille ont été en hausse constante au cours des trois dernières années en raison de la taille croissante du portefeuille de la Société. Cette année, les ventes générées par les entreprises du portefeuille de la Société s'élèvent à 39,1 milliards de dollars¹³. Leur réalisation se traduit par une charge de travail de 334 374 années-personnes au sein des entreprises clientes et de leurs fournisseurs, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 3,7 milliards de dollars en plus de générer une valeur ajoutée de 27,3 milliards de dollars pour l'économie québécoise.

De la somme de ces retombées économiques, la Société établit à 933,5 millions de dollars les recettes fiscales et parafiscales qui sont attribuables à ses interventions. Elle attribue également à son soutien la charge de travail de 82 794 années-personnes ainsi que 6,8 milliards de dollars en création de valeur ajoutée.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Projets financés			
Emplois (charge de travail en années-personnes)	19 329	10 186	19 593
Valeur ajoutée (M\$)	1 605,3	827,4	1 500,9
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	261,0	132,4	251,4
Entreprises du portefeuille			
Emplois (charge de travail en années-personnes)	334 374	292 398	231 791
Valeur ajoutée (M\$)	27 271,5	22 717,4	18 387,0
Recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec (M\$)	3 719,7	3 242,7	2 617,9
Part attribuable à Investissement Québec			
Emplois attribuables à la Société (charge de travail en années-personnes)	82 794	85 826	65 865
Valeur ajoutée attribuable à la Société (M\$)	6 751,9	6 703,8	5 276,4
Recettes fiscales et parafiscales attribuables à la Société (M\$)	933,5	957,6	770,0

Source : © Gouvernement du Québec, ISQ, résultats calculés à partir du logiciel du modèle intersectoriel du Québec.

¹³ L'évaluation des retombées économiques des entreprises clientes est basée sur les ventes des entreprises dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013.

PLACER LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE AU CŒUR D'UNE SAINTE GESTION

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission en tenant compte des relations avec ses parties prenantes et des règles de gouvernance. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. Même si, dans sa culture organisationnelle, la Société vise des résultats élevés, son offre de services financiers est conforme à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de l'homme en vigueur et prend en compte les besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé des personnes au travail.

DIALOGUER AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Elle procède à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Les principales parties prenantes de la Société sont l'Assemblée nationale et le gouvernement, les employés, les entreprises, les filiales, les fournisseurs, les médias, les partenaires et les syndicats.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET GOUVERNEMENT

Le ministre des Finances et de l'Économie est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. Il dépose chaque année le rapport annuel et rapport de développement durable de la Société à l'Assemblée nationale. Comme le prescrit la loi constitutive de la Société, les livres et les comptes sont vérifiés chaque année conjointement par le Vérificateur général du Québec et un auditeur externe nommé par le gouvernement. Le Vérificateur général du Québec a le pouvoir de réaliser des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La Direction de l'audit interne d'Investissement Québec assure le lien entre le Vérificateur général du Québec et la Société.

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. Les travaux entrepris afin de respecter les lois sur le développement durable et sur la gouvernance des sociétés d'État, auxquelles la Société est assujettie, en sont de bons exemples. De plus, une personne au sein de la Société est désignée comme interlocutrice principale auprès des élus, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

EMPLOYÉS

Il existe divers mécanismes de communication entre les employés de la Société et la direction. Le président-directeur général et les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés au moyen du site intranet de la Société ou par courriel. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions de manière anonyme, et les réponses sont diffusées dans une rubrique de l'intranet. À l'hiver 2014, le président-directeur général a instauré les « déjeuners du PDG », au cours desquels les membres du personnel peuvent échanger avec lui sur leurs préoccupations ou leurs suggestions pour faire évoluer la Société.

Chaque année, la Société sonde ses employés afin de connaître leur opinion sur divers sujets ou leur degré de satisfaction à l'égard des services internes. À l'automne 2013, elle a procédé, en partenariat avec une firme externe, à une démarche de consultation auprès des employés afin de connaître leur vision actuelle et future de la Société. À l'issue de cet exercice, elle entreprendra des actions afin d'offrir aux employés un environnement de travail stimulant au sein d'une société qui valorise l'accomplissement.

ENTREPRISES

La clientèle de la Société se compose de PME et de grandes entreprises québécoises, canadiennes et internationales. Les professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients; ils sont ainsi à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. La Société a 17 bureaux au Québec et 12 à l'étranger afin de se rapprocher de ses clients.

FILIALES

La Société possède, en propriété exclusive, des filiales qui ont été mises sur pied afin de soutenir des produits et services particuliers ou qui exploitent des entreprises dans divers secteurs stratégiques de l'économie. Une description de ces filiales est présentée dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Le conseil d'administration de la plupart des filiales compte au moins un employé d'Investissement Québec.

FOURNISSEURS

La Société s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs agréés par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. Elle traite avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SQI sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

Elle a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels. Elle privilégie d'abord les fournisseurs locaux qui se partagent 95 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs est assujettie à la politique sur les contrats de la Société, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de transparence, d'intégrité et d'équité dans l'octroi des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Sa politique est de répondre en temps réel aux demandes d'information des représentants des médias. La porte-parole médias de la Société répond annuellement à plus de 150 demandes provenant des membres de la presse. Elle gère également le programme d'accueil de journalistes étrangers.

PARTENAIRES

Les partenaires de la Société comprennent les partenaires du secteur de l'économie sociale (réseaux sectoriels, régionaux ou nationaux d'entreprises coopératives et à but non lucratif), les partenaires financiers (institutions financières, organismes de l'économie sociale, coopératives et fonds d'investissement), les partenaires de services professionnels (cabinets comptables, cabinets d'avocats, notaires, syndics et séquestres) et les partenaires sectoriels et territoriaux (regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises et associations à caractère professionnel).

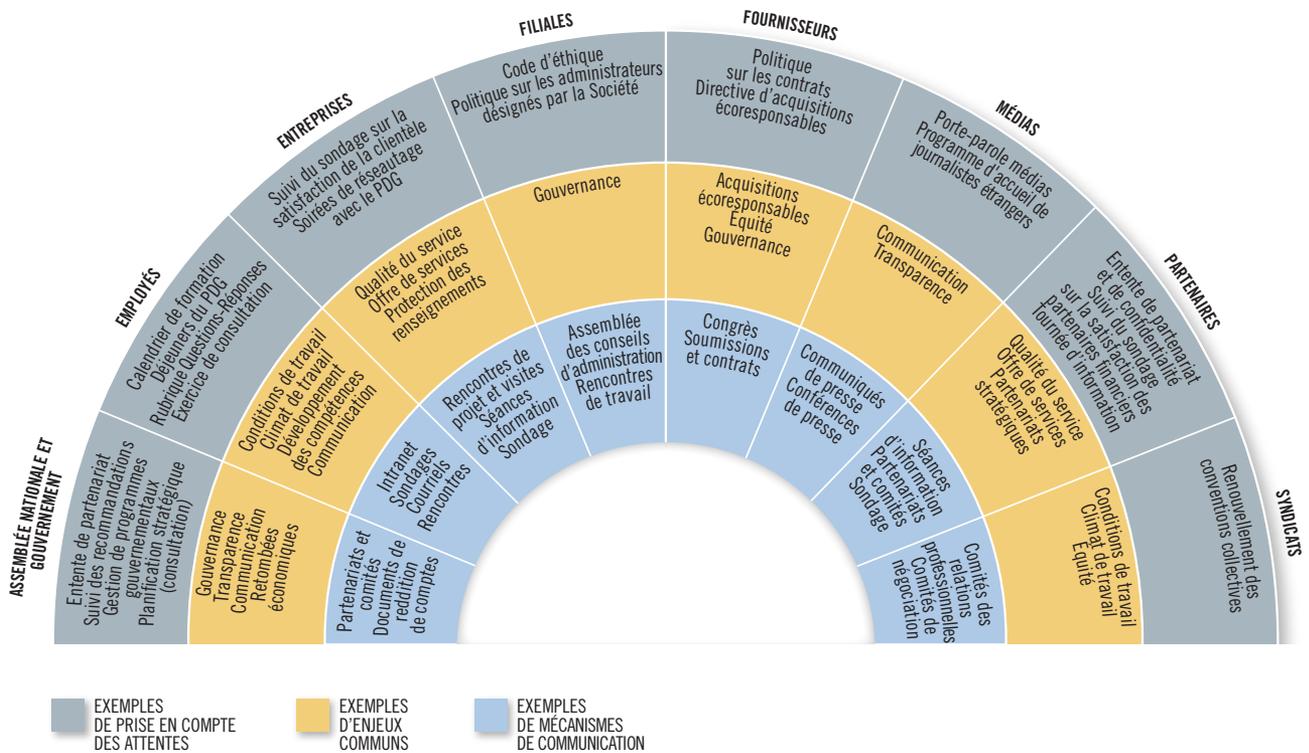
La Société maintient des liens de communication avec ces groupes par l'intermédiaire de conférences et de colloques, par l'organisation d'activités d'information, de formation ou de réseautage, lors de visites d'entreprises, de repas d'affaires, de rencontres et de groupes de travail, dans le cadre de partenariats événementiels, par la conclusion de contrats, à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur ou lors d'autres rencontres en lien avec les entreprises de son portefeuille.

SYNDICATS

La Société collabore avec les trois syndicats qui représentent ses employés, soit le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État (AJE), lors des réunions des comités de relations professionnelles et à l'occasion de la négociation des conventions collectives.

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, les enjeux communs et la façon dont elle tient compte des attentes de ces dernières.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES



Les parties prenantes peuvent joindre la Société de plusieurs façons, le moyen le plus accessible étant le Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la complexité et la nature de la demande.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET DES PARTENAIRES FINANCIERS

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande aux clients qui ont obtenu des prêts et des garanties et à ses partenaires financiers¹⁴ d'évaluer ses services. Les résultats sont analysés et présentés au Comité de direction et au conseil d'administration trimestriellement.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes, ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre octobre 2012 et septembre 2013, la Société a mené un sondage auprès de 825 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 183 partenaires financiers.

En 2013-2014, le taux de satisfaction générale de la clientèle a été de 93 %. Les partenaires financiers ont également exprimé leur satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 95 %.

TAUX DE SATISFACTION ⁽¹⁾

	Entreprises clientes	2013-2014		2012-2013	
		Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes
Accueil	94 %	96 %	93 %	93 %	93 %
Professionnalisme et compétence	96 %	96 %	95 %	97 %	97 %
Adaptabilité et souplesse	94 %	95 %	94 %	98 %	98 %
Délai de traitement	90 %	91 %	91 %	90 %	90 %
Accessibilité et visibilité	89 %	96 %	90 %	97 %	97 %
Satisfaction générale ⁽²⁾	93 %	95 %	93 %	95 %	95 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive (code d'éthique) et la Déclaration d'engagement envers la clientèle guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société. Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbying à quelque égard que ce soit.

Le code d'éthique définit les principes fondamentaux et les règles de conduite à respecter. Il contient notamment des dispositions ayant trait à la discrétion et à la confidentialité. Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées.

Investissement Québec dispose également d'une politique de traitement des plaintes et d'un système permettant d'y donner suite de façon simple, rapide et uniforme. Des renseignements sur les recours possibles et sur la marche à suivre en cas de plainte sont accessibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, une plainte a été reçue et traitée dans les délais prescrits. Cette plainte n'avait pas trait à la protection de l'information, ni à la perte de données sur les clients.

La Société utilise les services d'une agence agréée et membre de l'Association des agences de publicité du Québec (AAPQ) qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité (NCP). Pour la période du rapport, aucune plainte n'a été reçue par les deux Conseils des normes du NCP comme contrevenant au code.

¹⁴ Directeurs de comptes des institutions financières.

Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux dirigeants et employés d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive. Dans l'accomplissement de sa mission, Investissement Québec est soucieuse de maintenir des normes et des critères élevés à l'égard du comportement et des pratiques de toute personne prenant part à ses activités, y compris les membres de sa direction et de son personnel ainsi que les personnes occupant de telles fonctions au sein de ses filiales. La Société considère qu'il est fondamental, à titre d'institution, de se doter de normes et de dispositions d'ordre éthique et déontologique qui, par-delà les dispositions législatives et réglementaires ou contractuelles applicables, constituent des exigences à respecter par toute personne agissant pour Investissement Québec ou en son nom.

Le code d'éthique ne constitue en rien un substitut à toute disposition autrement applicable. Il apparaît cependant légitime, compte tenu du rôle et de la mission d'Investissement Québec, que des exigences élevées d'honnêteté et de conduite soient codifiées, dans le respect des lois et règlements en vigueur, en vue de maintenir la réputation de confiance et d'intégrité de la Société à tous les niveaux de son organisation.

Le code d'éthique prévoit que tout dirigeant ou employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui. Il doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Pour ce qui est des principes et des procédures anticorruption, le code d'éthique prévoit que le dirigeant ou l'employé ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers. De plus, il est interdit à un dirigeant ou à un employé d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

Il appartient à tout dirigeant ou employé qui a connaissance d'actes en dérogation au code d'éthique ou qui a connaissance d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres, de les signaler par écrit au secrétaire de la Société ou au président-directeur général.

Tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à ce sujet dans le cadre de leur programme d'accueil. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du code d'éthique et de s'y reporter au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est accessible dans l'intranet et est mise à jour au besoin.

Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive

Le conseil d'administration a adopté, le 24 mai 2011, le Code d'éthique applicable aux administrateurs d'Investissement Québec et de ses filiales en propriété exclusive, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section Renseignements supplémentaires du présent rapport. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2013-2014.

Clauses relatives aux droits de l'homme dans les contrats

Les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent généralement des clauses portant sur le respect des droits de l'homme. De plus, les contrats qu'Investissement Québec conclut avec les fournisseurs sont assujettis aux lois, chartes et règlements en vigueur au Québec.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une politique. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette politique établit des règles de conduite en la matière.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et d'autres faveurs sont précisées dans une directive. À cet égard, les employés doivent déclarer avoir lu le code d'éthique une fois par année.

La politique de la Société visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail a pour objet d'appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires. Ce plan d'action est accessible sur les sites intranet et Internet de la Société.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2013. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 65 771 \$. Grâce à la générosité de ses employés, Investissement Québec a remporté le prix « Platine » pour sa contribution au volet « Dons majeurs ». Investissement Québec a aussi fait un don de 15 000 \$ au fonds de soutien destiné à Lac-Mégantic, à la suite de la tragédie qui a frappé cette ville en juillet 2013.

La Société soutient également, par l'entremise de dons, certaines œuvres philanthropiques qui bénéficient de l'engagement personnel, sous forme de bénévolat, de ses employés. Au cours de l'exercice, cet appui a été bonifié. En septembre dernier, deux équipes formées d'employés de la Société ont recueilli 8 800 \$ pour le Fonds de recherche sur le diabète juvénile. Cette participation leur a valu le prix « Coupe 1^{re} participation ».

La Société est en outre membre de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP), groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux qui souhaitent aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.

APPLIQUER LES RÈGLES DE GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance des sociétés d'État prescrit des règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec. Elle prévoit notamment des règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport intègre ces règles en divulguant un sommaire des rapports d'activité présentés par les comités relevant du conseil d'administration ainsi que des renseignements sur la rémunération des administrateurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, du droit, de l'économie sociale, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par le règlement intérieur, il autorise des interventions financières en fonction des produits de la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils de planification conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique, le plan d'action annuel et les résultats prévisionnels, ainsi que d'outils de suivi, dont les états financiers trimestriels, les tableaux de bord périodiques et le rapport annuel et rapport de développement durable présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs et aux cibles fixés.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte quinze membres, dont le président-directeur général de la Société, nommé membre d'office. Il comprend cinq femmes et dix hommes, et plus des trois quarts des membres sont indépendants. Parmi les cinq femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et trois au groupe de 51 ans ou plus. Parmi les dix hommes, un appartient au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et neuf font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire¹⁵. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu 17 réunions.

Le conseil d'administration d'Investissement Québec se compose des membres suivants :



JEAN-CLAUDE SCRAIRE

Président du conseil d'administration

Date de nomination au Conseil :
3 juillet 2013

Date de fin du mandat :
3 juillet 2018

Statut : administrateur indépendant

Jean-Claude Scraire a été nommé président du conseil d'administration en juillet 2013. Depuis 2002, il est conseiller indépendant en développement stratégique auprès d'organisations et d'entreprises en Asie, en Europe et au Québec.

M. Scraire a été directeur général ainsi que président et membre du conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1995 à 2002. Entré au service de cette organisation en 1981, il y a également occupé les postes de conseiller

juridique, puis de directeur des affaires juridiques, institutionnelles et placements immobiliers. Auparavant, il a occupé divers postes au sein de l'administration publique du Québec, notamment au ministère de la Justice.

M. Scraire est membre du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), de la Fondation de l'entrepreneurship et du Club Universitaire de Montréal. Il est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal et est membre du Barreau du Québec depuis 1970.

¹⁵ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée.



MARIO ALBERT
Président-directeur
général

**Date de nomination
au Conseil :**
2 juillet 2013

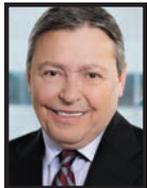
Date de fin du mandat :
2 juillet 2018

Mario Albert a été nommé président-directeur général d'Investissement Québec en juillet 2013. Depuis 2011, il occupait le poste de président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers. De 2007 à 2010, M. Albert y agissait comme surintendant de la distribution et de l'assistance à la clientèle. De 1993 à 2007, il a exercé différentes fonctions au sein du ministère des Finances du Québec. Il a notamment été sous-ministre adjoint à la politique budgétaire et à l'économique, sous-ministre adjoint au

suivi et à la prévision de l'économie et des revenus budgétaires et secrétaire général de la Commission sur le déséquilibre fiscal.

Avant d'entrer au service du ministère des Finances du Québec, M. Albert a occupé plusieurs postes au ministère des Finances du Canada, dont celui de chef de la Section de la prévision économique canadienne.

M. Albert est titulaire d'un baccalauréat et d'une scolarité de maîtrise en sciences économiques de l'Université Laval.



**MICHEL
BEAUSÉJOUR**

**Date de nomination
au Conseil :**
1^{er} janvier 2013

Date de fin du mandat :
1^{er} janvier 2017

Statut : administrateur
indépendant

Michel Beauséjour est consultant en pratique privée depuis 2010. Auparavant, il a été chef de la direction de la Chambre immobilière du Grand Montréal et de la Fédération des chambres immobilières du Québec. Il a également été entrepreneur et consultant après avoir commencé sa carrière comme associé du cabinet

Labelle, Racicot & Associés, puis de KPMG.

M. Beauséjour est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires des hautes études commerciales de Montréal (HEC), et il a le titre de Fellow et de membre à vie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.



**DOMINIQUE
BOUCHARD**

**Date de nomination
au Conseil :**
12 juin 2013

Date de fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur
indépendant

Dominique Bouchard est administrateur de sociétés. Auparavant, il a occupé plusieurs postes, ayant notamment été président de Rio Tinto Fer et Titane, vice-président du Groupe Alcan Métal primaire Saguenay-Lac-Saint-Jean et directeur à Rio Tinto Alcan.

M. Bouchard est membre du conseil d'administration d'Arianne Phosphate, du Parc éolien Pierre-De Saurel, de Charl-Pol, de la corporation de l'Institut pour l'Histoire de l'Aluminium en

Amérique du Nord, de la Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Fondation Université du Québec à Chicoutimi, de la Fondation Mgr Léonce Bouchard et de Ressources Québec.

M. Bouchard est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, d'une maîtrise en gestion de l'Université McGill et d'une maîtrise internationale en pratique de la gestion (IMPM) de l'INSEAD en France.



MARIO BOUCHARD

**Date de nomination
au Conseil :**
7 novembre 2012

Date de fin du mandat :
7 novembre 2016

Mario Bouchard est sous-ministre adjoint aux projets économiques majeurs et aux sociétés d'État au sein du ministère des Finances et de l'Économie depuis septembre 2012. Auparavant, il a été sous-ministre associé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, puis sous-ministre adjoint au ministère du Développement économique, de

l'Innovation et de l'Exportation. Il a aussi occupé divers postes au ministère des Finances, dont celui de sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, aux projets économiques et à l'organisation financière.

M. Bouchard est titulaire d'un baccalauréat en économie et d'un diplôme de deuxième cycle en administration de l'Université Laval.



MICHEL BRÛLÉ

Date de nomination au Conseil :
1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat :
31 décembre 2014

Statut : administrateur indépendant

Michel Brûlé est président fondateur des Investissements M&M. Il a cofondé plusieurs entreprises technologiques, dont Inno Media Logic (IML) et OvalSys International. Il a également participé au démarrage du FIER Longueuil. Auparavant, il a été professeur, chercheur et coordonnateur institutionnel de la recherche à l'École de technologie supérieure (ÉTS).

M. Brûlé est membre du conseil d'administration du Réseau Anges Québec, de Cogiscan, d'Octasic, de Varitron Technologies et de Prompt.

Il est aussi membre du Comité consultatif de la société ontarienne OMERS Venture Capital.

Titulaire d'une maîtrise en génie électrique et d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université d'Ottawa, M. Brûlé est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il détient la certification d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Il a également reçu un doctorat honorifique de l'Université d'Ottawa en 2012.



LUC DUPONT

Date de nomination au Conseil :
12 juin 2013

Date de fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Luc Dupont est cofondateur et président et chef de la direction d'Immanence Intégrale Dermo Correction depuis 2008. Auparavant, il était président et chef de la direction et cofondateur d'Atrium Innovations et d'Unipex Innovations. Il a également cofondé Æterna Zentaris et Les Biotechnologies Océanova (devenue innoVactiv).

M. Dupont est également membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec.

M. Dupont est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval.



ÉLOÏSE HARVEY

Date de nomination au Conseil :
12 juin 2013

Date de fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administratrice indépendante

Éloïse Harvey occupe la fonction de vice-présidente au développement des affaires de Cegertec WorleyParsons depuis 2012. Elle est également présidente de Mecfor et vice-présidente au développement du Groupe Ceger depuis 2010. Auparavant, elle a occupé

divers postes à Mecfor, dont les postes de vice-présidente, développement corporatif et de vice-présidente, ventes et marketing.

M^{me} Harvey est titulaire d'un double baccalauréat en génie mécanique et administration de l'Université McMaster.



RICHARD FREDETTE

Date de nomination au Conseil :
1^{er} janvier 2013

Date de fin du mandat :
1^{er} janvier 2017

Statut : administrateur indépendant

Richard Fredette est président de Services Conseils Planivision et consultant en planification stratégique et en développement d'entreprises depuis 2004. Auparavant, il a occupé divers postes à la Société générale de financement du Québec (SGF), dont celui de vice-président à la planification, à la prospection et au développement en région. À ce titre, il a notamment instauré et mis en œuvre les projets ACCORD en région.

M. Fredette a également occupé le poste de directeur de la planification et de la réglementation à la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP). Il possède une expertise dans les secteurs industriel et énergétique du Québec.

M. Fredette est membre du conseil d'administration de Ressources Québec. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Sherbrooke.



HÉLÈNE LÉVESQUE

**Date de nomination
au Conseil :**
1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat :
1^{er} janvier 2013 ¹⁶

Statut : administratrice
indépendante

Hélène Lévesque est présidente de la société de services juridiques Corporation Experlead depuis 2006. Auparavant, elle a occupé plusieurs postes de direction de services juridiques, notamment au sein des sociétés suivantes : Transcontinental, Harlequin Enterprises Limited, Quebecor Printing Canada et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Elle possède une expertise dans la réalisation de dossiers d'investissement.

M^{me} Lévesque est également membre du conseil d'administration de Ressources Québec, des Petits Frères et de Vision Globale.

M^{me} Lévesque est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une licence en droit de l'Université de Sherbrooke, et est membre du Barreau du Québec depuis 1979.



GENEVIÈVE MORIN

**Date de nomination
au Conseil :**
1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat :
31 décembre 2013 ¹⁶

Statut : administratrice
indépendante

Geneviève Morin est chef de l'investissement de Fondation, le Fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi depuis décembre 2011. Elle y a auparavant occupé les postes de chef de la direction financière et du développement corporatif et de coordonnatrice à l'administration et aux finances. Elle a également occupé différents postes au sein du Mouvement Desjardins, notamment celui de conseillère principale en crédit et de conseillère principale en développement corporatif.

M^{me} Morin est gouverneure de Réseau Capital et membre du conseil d'administration de Filaction, de la Société de développement Angus, d'Anges Québec ainsi que de la Canadian Venture Capital Association.

M^{me} Morin est titulaire d'un MBA en finances de HEC Montréal et d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques de l'Université Concordia. Elle a également suivi la formation de courtier en valeurs mobilières.



CLAUDINE ROY

**Date de nomination
au Conseil :**
9 février 2011

Date de fin du mandat :
8 février 2015

Statut : administratrice
indépendante

Claudine Roy est propriétaire et présidente-directrice générale de Brise-Marine depuis 1987. Elle a été présidente du fonds de financement de la Fondation Cornélius Brotherton du Cégep de la Gaspésie et des Îles en 2005, présidente de la Corporation de développement des Fêtes de Gaspé 2009 et maître d'œuvre dans l'évolution de la renommée internationale de la grande Traversée de la Gaspésie.

M^{me} Roy est membre du conseil d'administration de Capital régional et

coopératif Desjardins, du quotidien *Le Devoir*, d'IQ FIER, de l'Association des restaurateurs du Québec et d'Hébergement Ski T.D.L.

M^{me} Roy est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en éducation physique de l'Université d'Ottawa et d'un certificat en sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Rimouski. Elle termine présentement la formation d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

¹⁶ En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.



RENÉ ROY

Date de nomination au Conseil :
1^{er} janvier 2011

Date de fin du mandat :
31 décembre 2013¹⁷

Statut : administrateur indépendant

René Roy a occupé le poste de secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) de 1998 à 2010. Auparavant, il a été vice-président québécois du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, et conseiller syndical pour le Syndicat des travailleurs en communication du Canada.

M. Roy est président du conseil d'administration du Fonds immobilier de

solidarité FTQ et du comité sectoriel – nouvelle économie du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

M. Roy est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec et est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité de l'Institut de technologie de Trois-Rivières.



LOUISE SANS CARTIER

Date de nomination au Conseil :
1^{er} janvier 2013

Date de fin du mandat :
1^{er} janvier 2017

Statut : administratrice indépendante

Louise Sanscartier est associée à BDO Canada depuis février 2013. Auparavant, elle était associée principale de la firme d'experts-conseils en gestion Interis Conseils. Elle a également fait partie de l'équipe du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), au sein de laquelle elle a occupé diverses fonctions, dont celle de vice-présidente à la direction générale et au développement corporatif et technologique.

M^{me} Sanscartier est présidente du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

M^{me} Sanscartier a fait une postmaîtrise en administration des affaires – Gestion stratégique et gestion du changement et est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet. Elle a également la certification d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.



MICHEL TREMBLAY

Date de nomination au Conseil :
12 juin 2013

Date de fin du mandat :
12 juin 2017

Statut : administrateur indépendant

Michel Tremblay est vice-président exécutif et chef des placements à l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers depuis 2008. Il était auparavant chef de l'exploitation, Particuliers, Entreprises et Gestion de patrimoine à la Banque Nationale du Canada. Il a également occupé des postes de direction à La Solidarité, compagnie d'assurance vie, au Groupe Optimum et à ING, Gestion de placements.

M. Tremblay est président du conseil d'administration de la Fondation de l'Université Laval et membre du Comité de placement de la caisse de retraite des employés d'Hydro-Québec.

M. Tremblay est diplômé en actuariat de l'Université Laval. Il est devenu Fellow de l'Institut canadien des actuaires et de la Society of Actuaries de Chicago en 1980 et a obtenu le titre d'analyste financier agréé (CFA) en 1988.

¹⁷ En vertu de la Loi sur Investissement Québec, les administrateurs demeurent en fonction à l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a exercé, tout au long de l'exercice, ses pouvoirs décisionnels quant aux interventions financières importantes de la Société et a passé en revue périodiquement les interventions financières autorisées par le Comité de financement.

Il a, par ailleurs, constitué en son sein un Comité sur le développement économique, dont le mandat est décrit ci-dessous. Ce comité a épaulé la direction dans l'élaboration du plan stratégique 2014-2017 de la Société, plan qui a été adopté par le Conseil au cours de l'exercice.

Sur la recommandation du Comité de vérification, le Conseil a approuvé les états financiers consolidés et audités de la Société au 31 mars 2013 et entrepris l'étude de son budget 2014-2015. Il a également approuvé le rapport annuel et rapport de développement durable 2012-2013 de la Société.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines, le Conseil a approuvé le mandat de négociation en vue du renouvellement de la convention collective visant le personnel technique et administratif de la Société, de même que les ajustements salariaux pour 2014-2015 à l'endroit de ses employés non syndiqués et de ceux de ses filiales en exploitation. Le Conseil a aussi approuvé l'enveloppe de rémunération variable payable pour 2012-2013 aux employés de la Société.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, a approuvé les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et les règles de fonctionnement de celui-ci. Le Conseil a aussi approuvé diverses modifications au règlement intérieur de la Société, ainsi qu'une nouvelle version des chartes des comités du Conseil.

Chaque trimestre, le Conseil a passé en revue les résultats financiers de la Société et ceux du FDE, ainsi que la réalisation des objectifs contenus dans le plan d'action en vigueur. Il a également entrepris l'étude du plan d'action de la Société pour 2014-2015.

Pour faire suite aux travaux effectués par le Comité de gestion des risques, le Conseil a passé en revue les principaux secteurs d'activité de la Société et, plus spécifiquement, son portefeuille d'investissements dans les fonds d'investissement.

Le Conseil a aussi adopté le mode « sans papier » dans le cadre de ses réunions. L'application de cette nouvelle pratique a été étendue à ses comités.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec la loi constitutive de la Société et la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration fait appel aux comités suivants, qui sont constitués uniquement de membres indépendants : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité de gestion des risques et le Comité des ressources humaines. Le Conseil a également constitué un autre comité, soit celui sur le développement économique.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif est composé de Michel Beauséjour, Hélène Lévesque, Louise Sanscartier, Michel Tremblay et Jean-Claude Scraire, qui en est le président. Le comité peut exercer tous les pouvoirs du conseil d'administration, à l'exception des pouvoirs qui, en vertu de dispositions expresses de la Loi sur Investissement Québec, doivent être exercés par le conseil d'administration lui-même. En 2013-2014, le Comité exécutif a tenu une réunion.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Michel Brûlé, Claudine Roy et Louise Sanscartier, qui en est la présidente. Il a pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales.

En 2013-2014, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni neuf fois. Au cours de ces assemblées, il a recommandé, pour approbation au conseil d'administration, des modifications au règlement intérieur de la Société. Le comité a également déterminé les profils de compétence et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président-directeur général, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

Conformément à la politique de la Société sur les administrateurs désignés, le comité a approuvé la désignation de personnes pour siéger au conseil d'administration d'entreprises du portefeuille ou la reconduction de leur mandat ou leur remplacement. À cet égard, le comité a mandaté la direction de mettre sur pied une nouvelle banque de candidats désireux d'agir comme administrateurs.

Le comité a aussi recommandé, pour approbation au Conseil, des modifications à sa charte et a recommandé au Conseil l'approbation des modifications proposées par les autres comités à leur propre charte.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est composé de Dominique Bouchard, Geneviève Morin et Michel Beauséjour, qui en est le président. Le comité doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces; approuver le plan annuel d'audit interne; s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources de la Société est mis en place et en assurer le suivi; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par l'auditeur interne ou un dirigeant; examiner les états financiers avec le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice. Il a examiné et recommandé pour approbation les états financiers consolidés audités d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Dans ce cadre, les membres du comité ont rencontré à huis clos les représentants du Vérificateur général du Québec et des auditeurs externes de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Le comité a par ailleurs approuvé le plan d'audit des états financiers de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014. Il a suivi l'état d'avancement des mandats qui découlent du plan d'audit interne présentement en vigueur et l'application du plan d'optimisation des ressources de la Société.

Il a également recommandé des modifications à sa charte pour approbation au Conseil.

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le Comité de gestion des risques est composé de Michel Beauséjour, Luc Dupont, Richard Fredette et Michel Tremblay, qui en est le président. Le comité doit notamment veiller à la mise en place d'un processus de gestion des risques et recommander au Conseil l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques associés à la conduite des affaires de la Société et s'assurer du respect de ces politiques.

Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'exercice. Il a suivi les travaux de la direction visant à mettre en place les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et a formulé ses demandes et ses recommandations à cet égard.

Il a reçu périodiquement la reddition de comptes aux termes des diverses politiques relevant de sa compétence. Il a passé en revue l'état d'avancement du programme de gestion des risques en vigueur au sein de la Société, y compris le programme de gestion des ressources informationnelles. Il a passé en revue périodiquement le profil du portefeuille sous gestion et le résultat de l'application des stratégies de couverture mises en place, notamment quant au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est composé d'Éloïse Harvey, René Roy et Hélène Lévesque, qui en est la présidente. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président-directeur général et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu sept réunions. Il a revu et recommandé au conseil d'administration, pour approbation, le mandat de négociation de la convention collective visant le personnel technique et administratif de la Société, les divers barèmes de rémunération des employés non syndiqués de la Société et de ses filiales en exploitation pour l'exercice 2013-2014, dont le président-directeur général de la Société, le montant de l'enveloppe de rémunération variable de ceux-ci pour l'exercice 2012-2013 et la reconduction du mandat ou l'embauche de certains directeurs généraux de filiales en exploitation de la Société. Le comité a suivi l'état des relations de travail au sein de la Société et a aussi recommandé des modifications à sa charte pour approbation au Conseil.

COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Comité sur le développement économique est composé de Michel Brûlé, Luc Dupont, Richard Fredette et Dominique Bouchard, qui en est le président. Le comité a pour mandat d'analyser l'adéquation entre les besoins des entreprises et l'offre de services de la Société; l'adéquation entre l'offre de services de la Société et les politiques gouvernementales; les secteurs d'activité où la Société pourrait intervenir pour mieux appuyer le développement économique; et la performance de la Société en termes de développement économique. Le comité a également pour mandat de considérer toute question ayant une incidence sur le développement économique dont il est saisi par le Conseil, le président du Conseil ou le président-directeur général de la Société.

Au cours de l'exercice, le comité a tenu sept réunions. Il a principalement guidé le conseil d'administration dans ses travaux ayant conduit à l'adoption du plan stratégique 2014-2017 de la Société. Pour ce faire, il a épaulé la direction dans l'élaboration du plan. Il a notamment revu les diverses implications d'Investissement Québec en matière de développement économique du Québec, la nature de ses interventions financières et leur répartition géographique et les secteurs d'activité visés. Les segments à développer et ceux à prioriser ont été désignés.

Le comité s'est aussi penché sur la situation de certaines entreprises du portefeuille de la Société.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 878 \$;
- une rémunération annuelle de 3 329 \$ pour le président d'un comité du Conseil;
- un jeton de présence de 555 \$ par réunion du Conseil ou d'un comité;
- un jeton de présence de 277,50 \$ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil est admissible, pour sa part, à une rémunération annuelle forfaitaire de 36 418 \$ ainsi qu'à un jeton de présence de 832 \$ chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil ou à une réunion des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 416 \$ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par réunion d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE ET RÉMUNÉRATION TOTALE DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2013-2014

	NOMBRE DE RÉUNIONS							RÉMUNÉRATION
	Conseil d'administration ⁽¹⁾	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique ⁽²⁾	Comité de vérification	Comité de gestion des risques ⁽³⁾	Comité des ressources humaines ⁽⁴⁾	Comité sur le développement économique	(\$)
TOTAL	17	1	9	4	5	7	7	300 747

ADMINISTRATEURS

Jean-Claude Scraire ⁽⁵⁾	13/14	1	6/7	3/3	3/4	4/5	4	0
Mario Albert	14/14		5/7	3/3	3/4	2/5	7	0
Michel Beauséjour	17	1		4	3/4			24 695
Dominique Bouchard	15/15			3/3			7	23 216
Mario Bouchard	16							0
Michel Brûlé	16		9				6	26 083
Luc Dupont	15/15				4/4		6	20 719
Éloïse Harvey	11/15					5/5		15 724
Richard Fredette	17				5		7	24 696
Hélène Lévesque	17	1				7		25 250
Geneviève Morin	16			4				19 701
Claudine Roy	16		9					22 753
René Roy	17					7		21 643
Louise Sanscartier	17	1	7/7		1/1			25 250
Michel Tremblay	14	1			5			23 030

ADMINISTRATEURS SORTANTS⁽⁶⁾

Pierre Barnès	2/2			1/1	1/1			4 668
Jean Bazin	3/3		2/2	1/1		2/2		15 761
Jacques Daoust	1/3			1/1		1/2		0
Gisèle Desrochers	2/2					1/1		3 445
Jacques Rochefort	2/2		1/1					4 113

(1) Y compris 5 réunions hors calendrier.

(2) Y compris 4 réunions hors calendrier.

(3) Y compris 1 réunion hors calendrier.

(4) Y compris 3 réunions hors calendrier.

(5) M. Scraire a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.

(6) Ont quitté le Conseil en juin et juillet 2013.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, AU 31 MARS 2014 ⁽¹⁾

	Salaire (\$)	Rémunération variable (\$)	Autres formes de rémunération (\$) ⁽²⁾	Total (\$)
Jean-Jacques Carrier Vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques	283 660	55 080	37 807	376 547
Luc Séguin Vice-président au développement des affaires, comptes majeurs	255 288	49 570	37 296	342 154
Yves Bourque Vice-président au soutien et au suivi des investissements	255 288	49 570	34 948	339 806
Robert Teasdale Vice-président principal au financement commercial et au développement régional	251 548	48 844	35 488	335 880
Yves Lafrance Vice-président principal aux financements mandataires	255 288	49 436	28 605	333 329

(1) Versée en 2013-2014.

(2) Y compris le montant des avantages particuliers ainsi que la portion d'assurance collective payée par la Société.

Mario Albert, président-directeur général de la Société est entré en fonction le 2 juillet 2013. Sa rémunération se détaille comme suit pour 2013-2014 : salaire versé de 292 286 \$ ainsi que 24 089 \$ à titre d'autres formes de rémunération.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et les comptes d'Investissement Québec sont audités par le Vérificateur général du Québec et par un auditeur externe. Les honoraires de la Société relatifs à cet auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2013-2014

	(\$)
Honoraires pour services d'audit ⁽¹⁾	445 500
Honoraires pour services reliés à l'audit	13 375
Honoraires pour services en matière de fiscalité	43 375
Honoraires pour autres services	58 000
TOTAL	560 250

(1) Comprend un ajustement relatif à l'exercice précédent.

STRUCTURER LA GOUVERNANCE INTERNE

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander au conseil d'administration l'adoption du plan stratégique et l'approbation du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les directives de la Société, de recommander les politiques au conseil d'administration, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Le comité est constitué du président-directeur général et de tous les vice-présidents de la Société. La directrice de l'audit interne et une représentante du bureau du président-directeur général agissent à titre d'observatrices. Le comité compte quatre femmes et neuf hommes. Parmi les quatre femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans, et deux au groupe de 51 ans ou plus. Parmi les neuf hommes, un appartient au groupe d'âge de 31 à 50 ans et huit font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire¹⁸. Le comité s'est réuni 32 fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE FINANCEMENT

Le Comité de financement encadre l'ensemble du processus d'investissement et de financement. Il a notamment pour mandat d'analyser, d'approuver ou de recommander les dossiers, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement intérieur d'Investissement Québec. Il s'assure que les analyses effectuées définissent clairement les risques inhérents à l'investissement ou au financement proposé en conformité avec les politiques, y compris les balises du portefeuille d'investissement et les normes en vigueur à la Société. Tous les trimestres, le président du comité communique au Comité de gestion des risques et au conseil d'administration les décisions du Comité de financement concernant les autorisations et les réalisations.

Le comité est composé de six membres : Mario Albert, président-directeur général d'Investissement Québec, Yves Bourque, vice-président au soutien et au suivi des investissements, Jean-Jacques Carrier, vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques et président du comité, Sylvie Chagnon, vice-présidente au crédit et à la gestion des risques, Yves Lafrance, vice-président principal aux financements mandataires et Pascal Monette, vice-président aux communications et au marketing. Johanne Proulx, directrice des affaires juridiques, agit comme secrétaire adjointe du comité. Le comité tient une rencontre statutaire par semaine. En 2013-2014, le comité a tenu 48 réunions statutaires et 9 réunions additionnelles non prévues.

COMITÉ DE SUIVI DES DOSSIERS

Le Comité de suivi des dossiers, mis en place en février 2014, vise à favoriser une compréhension commune des dossiers de la Société afin de stimuler les synergies entre les unités d'affaires. Ce comité est responsable d'élaborer une offre de services intégrée dans l'esprit d'une saine gouvernance.

Le comité est composé de huit membres : Mario Albert, président-directeur général, Jean-Jacques Carrier, vice-président principal et chef de la direction financière et de la gestion des risques et président du comité, Yves Bourque, vice-président au soutien et au suivi des investissements, Yves Lafrance, vice-président principal aux financements mandataires, Chantal Malo, vice-présidente principale aux affaires internationales, Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux fonds d'investissement, à l'immigration d'affaires et aux mesures fiscales, Luc Séguin, vice-président au développement des affaires, comptes majeurs, et Robert Teasdale, vice-président principal au financement commercial et au développement régional. Ginette Hains, représentante du bureau du président-directeur général, agit à titre de secrétaire du comité. Depuis sa création, le comité a tenu quatre rencontres.

¹⁸ Membre d'une minorité visible ou personne handicapée.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels est constitué des personnes suivantes : Marc Paquet, vice-président aux affaires juridiques et secrétaire de la Société et responsable au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Renaud Gilbert, vice-président aux finances, Maxime Fillion, directeur des communications, et Lynn Ladouceur, directrice principale des ressources informationnelles.

Le comité s'est réuni à une occasion et a procédé à une mise à jour des obligations de la Société aux termes du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels exige que la Société communique un bilan des demandes reçues en 2013-2014 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Au cours de cette période, Investissement Québec a reçu 23 demandes d'accès.

BILAN DES DEMANDES D'ACCÈS REÇUES, 2013-2014

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS	Nombre de demandes
Traitées dans un délai de 20 jours	4
Traitées dans un délai de 30 jours	19
TOTAL DES DEMANDES REÇUES	23

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS

Acceptées	4
Partiellement acceptées ou partiellement refusées ⁽¹⁾	4
Refusées ⁽¹⁾	15
TOTAL DES DEMANDES REÇUES⁽²⁾	23

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

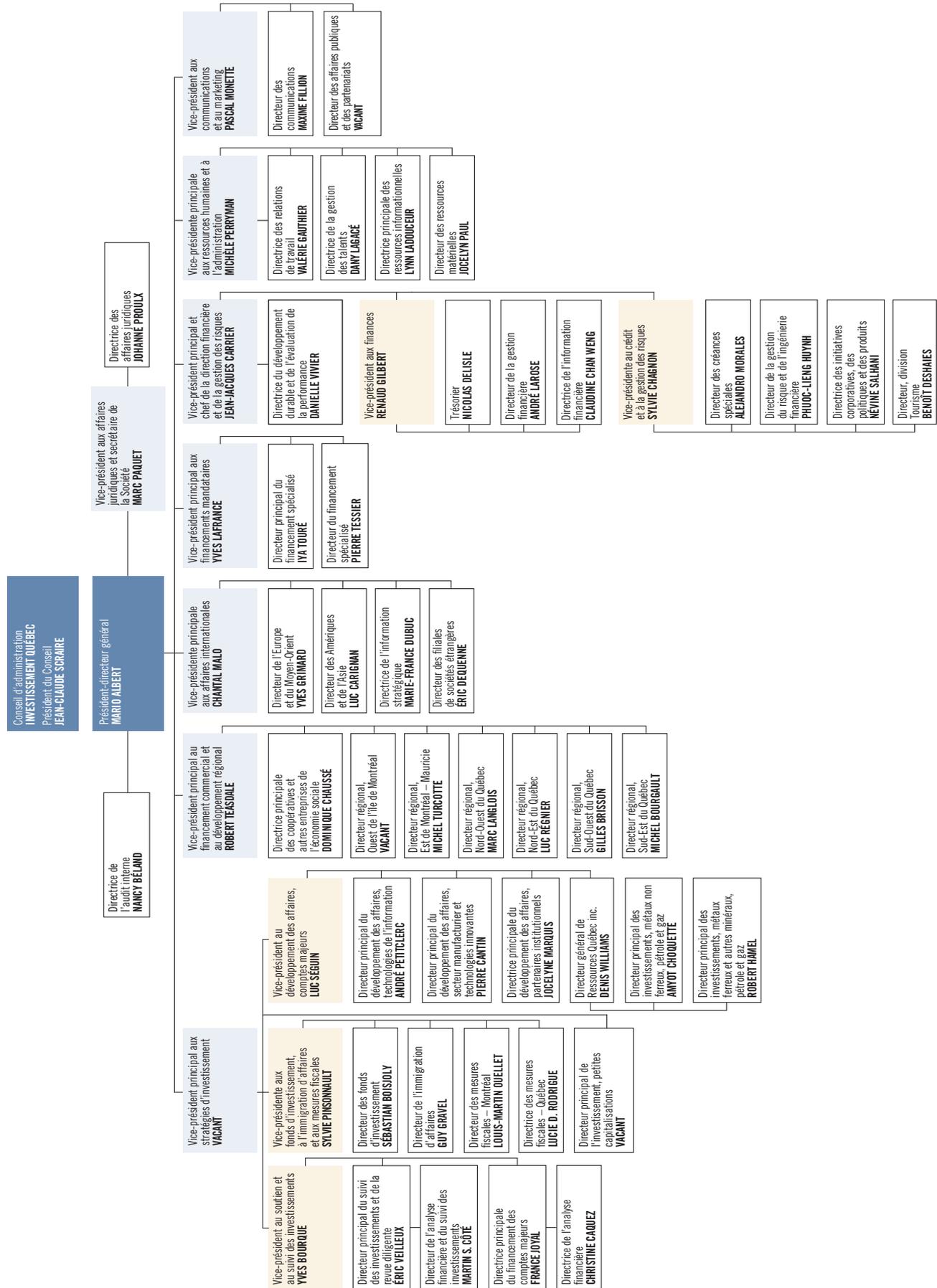
Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Demandes d'accès ayant donné lieu au dépôt d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information	3

(1) Articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sur lesquels s'appuient les refus : 9, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 48, 53.

(2) Dont seize ont été transférées, en tout ou en partie.

Les demandes d'accès reçues portaient notamment sur des documents ou des renseignements afférents à certaines interventions financières analysées, effectuées ou administrées par la Société, à certaines filiales de la Société, au fonctionnement de la Société et à certains coûts s'y rattachant, à ses éléments d'actif, à certaines de ses activités, ainsi qu'aux contrats octroyés par la Société.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



GÉRER LES RISQUES

Investissement Québec agit à la fois comme un agent contribuant au développement économique du Québec et comme un gestionnaire de risques, c'est-à-dire qu'elle assume généralement un niveau de risque plus élevé que ne le ferait un prêteur traditionnel, tout en veillant à obtenir une rentabilité durable.

Comme le requiert la Loi sur Investissement Québec, le conseil d'administration de la Société a créé le Comité de gestion des risques, qui a notamment pour fonction de s'assurer que soit mis en place un processus de gestion des risques et une culture générale de gestion des risques. Il doit également comprendre et suivre l'évolution des risques importants auxquels la Société est exposée, recommander au conseil d'administration l'approbation des politiques d'encadrement de la gestion des risques et s'assurer du respect de ces politiques.

Investissement Québec cherche à promouvoir une culture générale de gestion des risques et à responsabiliser tous les niveaux de l'organisation.

CADRE DE LA GESTION DES RISQUES

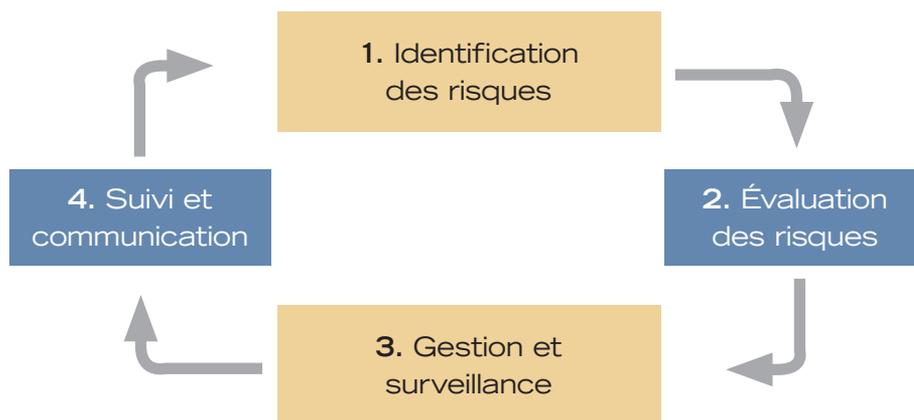
Le cadre de la gestion des risques se veut systématique, proactif et continu, selon les meilleures pratiques du marché et les objectifs de la Société. Il permet à cette dernière de repérer et d'analyser les risques liés à ses activités.

Les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité. Ils sont donc priorisés en fonction du degré d'appétit pour le risque et du seuil de tolérance au risque fixés par la direction, par le Comité de gestion des risques et par le conseil d'administration. Ils sont ensuite prioritairement mitigés à l'aide de mesures de gestion des risques, pour les ramener à un niveau acceptable. Un suivi régulier du profil de risque de la Société est effectué, afin d'assurer le dynamisme du cadre en fonction des objectifs stratégiques et financiers d'Investissement Québec.

Un des principes de base de la gestion des risques, c'est que le risque est l'affaire de tous. Investissement Québec applique le concept des trois lignes de défense, selon les bonnes pratiques de gestion.

PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS OPÉRATIONNELLES DE GESTION ET DE CONTRÔLE	DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE LES FONCTIONS DE SURVEILLANCE	TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE L'AUDIT INTERNE
<ul style="list-style-type: none">• Endosser et gérer les risques inhérents aux activités de la Société• Veiller à la conception et à la mise en place de mesures d'atténuation des risques• Appliquer les mesures d'atténuation sur une base quotidienne	<ul style="list-style-type: none">• Établir le cadre de la gestion des risques• Surveiller les pratiques de gestion de la première ligne de défense• Assister la première ligne lors de l'élaboration des mesures d'atténuation des risques• Suivre les risques et en rendre compte	<ul style="list-style-type: none">• Fournir une assurance indépendante au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, des mesures d'atténuation et de la gestion des risques

La mise en œuvre du cadre de la gestion des risques s'illustre en quatre étapes qui sont appliquées, selon les rôles et responsabilités, par chacune des lignes de défense :



IDENTIFICATION DES RISQUES

Cette étape, qui est prise en compte dans la planification stratégique, consiste à recenser l'univers des risques auxquels la Société est exposée. Ainsi, tous les risques susceptibles de l'atteindre sont répertoriés. Cet univers des risques est documenté à l'aide d'un registre des risques. Des liens clairs sont établis entre les objectifs d'affaires de la Société et les risques qui y sont rattachés.

ÉVALUATION DES RISQUES

Investissement Québec évalue ensuite son exposition aux risques à l'aide d'une grille de quantification. Les critères d'évaluation, pour chaque risque, sont l'impact potentiel, la probabilité d'occurrence et la vélocité. Ainsi, le risque inhérent est évalué à l'aide de ces critères.

Ensuite, pour chaque risque, des mesures de gestion qui viennent atténuer le risque inhérent sont recensées et évaluées, ce qui établit le risque résiduel. Lorsque ce dernier est jugé trop élevé par rapport à l'appétit de la Société pour le risque, les plans d'action requis sont mis en place.

GESTION ET SURVEILLANCE

La Société valide, sur une base rotative, la conception et l'efficacité opérationnelle de ses mesures de gestion des risques pour s'assurer qu'elles permettent d'atténuer les risques. Elle établit, le cas échéant, des plans d'action afin de mitiger les risques à un niveau qu'elle juge acceptable.

SUIVI ET COMMUNICATION

La gestion des risques est un processus dynamique dans le cadre duquel la Société effectue annuellement la mise à jour de son profil de risque et de ses mesures de gestion. Elle s'assure également que l'évaluation des risques demeure adéquate, et ce, en fonction des résultats obtenus par ses activités de surveillance, de ses orientations stratégiques, de sa tolérance aux risques, du contexte économique, etc. Les résultats découlant de l'application du cadre de gestion des risques sont communiqués de façon régulière au Comité de gestion des risques, à la direction et aux employés de la Société.

En tenant compte des éléments ci-haut mentionnés, les domaines de risques de la Société, ainsi que les principales mesures de gestion qui leur sont associées, sont présentés dans le tableau suivant.

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION DES MESURES DE GESTION
Risque stratégique	Regroupe les risques attribuables à des choix inadéquats et à des orientations inadaptées aux besoins et à l'évolution du marché. Il regroupe également le risque lié à l'incapacité d'assurer la rentabilité financière annuelle de la Société et le risque lié à un ralentissement économique et à un changement démographique.	<p>Le plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, de sa vision et de ses valeurs, ses enjeux, ses orientations stratégiques, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles, a été adopté par le conseil d'administration et communiqué à tous les employés.</p> <p>Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, la Société élabore chaque année un plan d'action établissant les actions à entreprendre pour atteindre ses objectifs. Pour leur part, le conseil d'administration et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec; un suivi trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société leur est présenté, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action et dans le plan d'action de développement durable est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction.</p> <p>Les principes de saine gestion sont, entre autres, étayés par l'analyse des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers.</p>
Risque de réputation	Représente le risque que l'image et la crédibilité de la Société soient entachées.	<p>La Société a mis en place plusieurs mesures de contrôle pour gérer ce risque. En effet, elle dispose d'un plan de communication ainsi que d'une stratégie d'affaires publiques et de relations avec les médias.</p> <p>Par sa déclaration d'engagement envers la clientèle, la Société veille à maintenir de bonnes relations avec ses clients et ses partenaires. De plus, elle dispose de codes d'éthique et d'une politique de traitement des plaintes.</p> <p>La Société possède également une politique de financement socialement responsable, qui témoigne de sa volonté d'encourager l'adoption d'un comportement socialement responsable et la pratique d'une gestion responsable de l'environnement tout en s'assurant de ne pas compromettre la croissance économique du Québec.</p> <p>Enfin, le financement de projets ou d'entreprises liés à des activités pouvant porter atteinte à la réputation de la Société est soumis au Comité de financement pour recommandation ou autorisation.</p>

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION DES MESURES DE GESTION
Risques financiers	RISQUE DE CRÉDIT	
	Représente le risque de pertes que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.	La Société dispose d'une politique d'investissement et d'une politique de crédit pour gérer ce risque. Elle suit un processus rigoureux d'octroi de crédit comportant notamment des étapes d'analyse et de diligence raisonnable, d'autorisation, de déboursement et de suivi. De plus, elle utilise un système de notation d'entreprise et de notation de l'instrument qui est fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Dans le but d'atténuer le risque de crédit, la Société peut avoir recours à la prise de sûretés, à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à la syndication ou à d'autres mesures. Dans un objectif de saine gestion de son portefeuille, la Société effectue un suivi périodique des entreprises et des instruments afin de s'assurer que les notations et les provisions demeurent adéquates et de connaître dans quelle mesure les contreparties pourront honorer leurs engagements financiers.
	RISQUE DE MARCHÉ	
	Représente le risque auquel la Société est exposée si certains facteurs de marché, tels que les taux d'intérêt et de change et les cours boursiers, fluctuent de façon défavorable.	La Société dispose de politiques (politique de gestion du risque de change, politique de gestion du risque de taux d'intérêt et politique de placement) décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion des risques inhérents aux facteurs de marché. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le plus possible l'impact de la variation de ces facteurs. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de marché, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».
RISQUE DE LIQUIDITÉ		
	Est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.	La Société dispose d'une politique de gestion du risque de liquidité pour gérer ce risque. En outre, elle conserve les liquidités nécessaires et dispose de facilités de crédit irrévocables pour faire face à toute éventualité. Pour obtenir des détails sur la façon dont la Société gère le risque de liquidité, se reporter à la note complémentaire des états financiers consolidés intitulée « Gestion des risques associés aux instruments financiers ».

IDENTIFICATION DES RISQUES		ÉVALUATION DES RISQUES
DOMAINE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION DES MESURES DE GESTION
Risque opérationnel	Représente le risque lié, notamment, à des erreurs non détectées dans le système d'information, à l'inefficacité organisationnelle et opérationnelle, à l'incapacité à conserver un personnel qualifié et mobilisé, à des insuffisances ou à des défaillances de systèmes ou à des brèches dans la sécurité de l'information.	<p>Pour gérer ce risque, la Société dispose de divers mécanismes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'application du concept des trois lignes de défense afin de mobiliser et de responsabiliser tous les employés de la Société à la culture générale de la gestion des risques; • la validation, par les fonctions opérationnelles, des données dans les systèmes pour refléter les ententes avec les clients et partenaires; • la collaboration entre la gouvernance financière et la première ligne de défense pour identifier et évaluer les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de divulgation financière; • le suivi et la mise à jour des indicateurs de performance; • la production de rapports de gestion, tels les tableaux de bord et le suivi du plan d'action et du plan stratégique; • l'embauche d'un personnel compétent et la mise à jour des connaissances de celui-ci par la formation appropriée; • la mise en place d'un réseau informatique fiable avec des outils de gestion de la sécurité; • la communication et la mise à jour des politiques relatives à la sécurité de l'information papier et électronique.
Risque de conformité	Provient du non-respect des lois, des règlements, des politiques et des directives.	La Société encadre ses employés de manière à respecter les lois et les règlements, notamment à l'aide de formations, d'outils de diffusion de l'information, de comités, du code d'éthique et de mises à jour des politiques et directives.

GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Investissement Québec compte 487 employés permanents au 31 mars 2014¹⁹. L'effectif est composé de 283 femmes et de 204 hommes répartis dans 17 bureaux au Québec et 12 bureaux à l'étranger. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 21 remplaçants, 9 étudiants et 9 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 41 personnes recrutées à l'étranger.

Le taux de roulement²⁰ du personnel s'est établi à 6,0 %, soit 27 départs²¹, dont un départ à la retraite.

Le taux d'absentéisme²² se situe à 5,7 %. À cet égard, 12 personnes se sont absentes pour cause d'invalidité prolongée²³. Un accident relié au travail a été signalé à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) au cours du dernier exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF⁽¹⁾

	Au 31 mars 2014			Au 31 mars 2013
	Femmes	Hommes	Total	Total
CATÉGORIE D'EMPLOIS				
Gestionnaires	19	36	55	56
Professionnelles et professionnels	116	143	259	255
Juristes	8	3	11	11
Techniciennes et techniciens	65	19	84	85
Personnel administratif	75	3	78	76
TOTAL	283	204	487	483

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher une personne au Québec et la détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger une personne qui travaillera au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger, mais qui relèvera de la Société.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, les raisons qui déterminent l'embauche d'un Québécois ou d'une personne recrutée à l'étranger sont liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE) dans les pays où le Québec est présent, ou par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et travaillent au Québec.

¹⁹ Y compris 3 employés à temps partiel.

²⁰ Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région ni par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

²¹ 15 femmes et 12 hommes.

²² Le taux d'absentéisme est calculé en divisant le nombre de jours d'absence par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

²³ Absences de plus de 10 jours consécutifs sur présentation d'un rapport médical.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, AU 31 MARS 2014

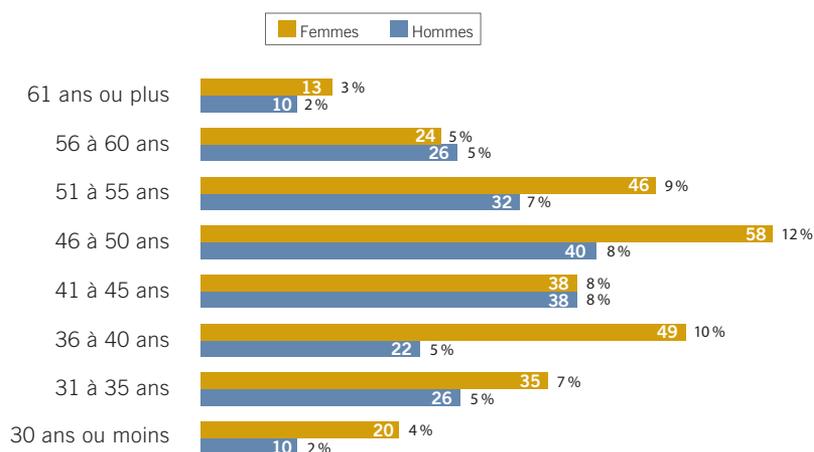
RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés ⁽¹⁾
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	115
Mauricie	3
Estrie	5
Montréal ⁽²⁾	283
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Chaudière-Appalaches	4
Laval	17
Montérégie	22
Centre-du-Québec	7
Hors Québec ⁽³⁾	9
TOTAL	487

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville de Montréal et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

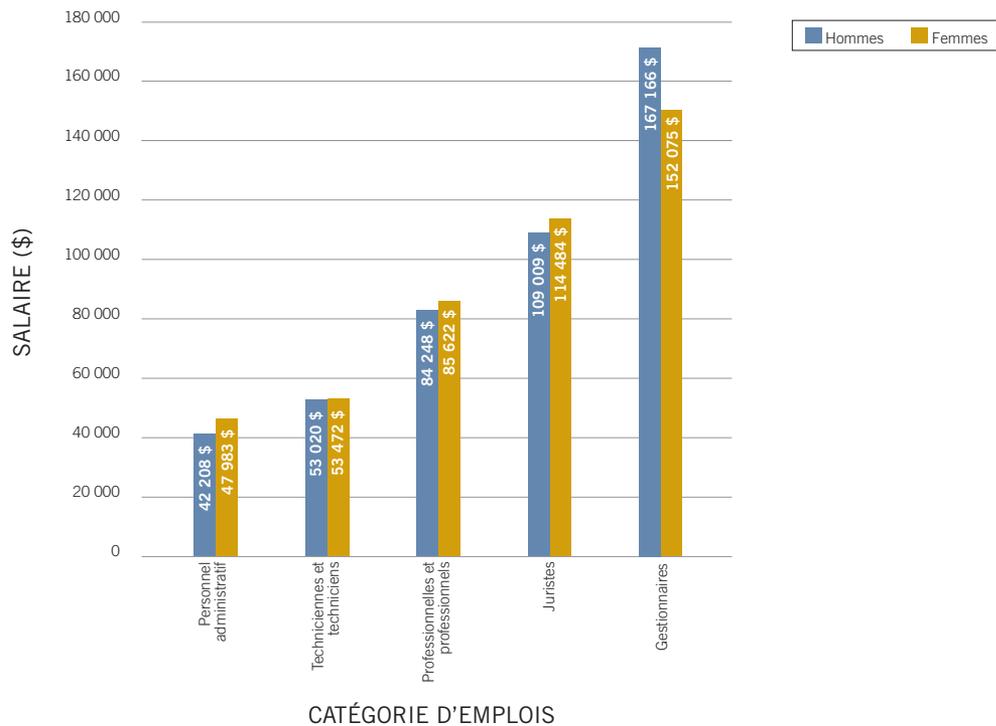
(3) Exclut les 41 personnes recrutées à l'étranger.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, AU 31 MARS 2014



La Société dispose d'une politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. Au 31 mars 2014, 8,4 % des employés de la Société sont membres d'une minorité visible et 1,8 % sont des personnes handicapées.

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, AU 31 MARS 2014



La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle crée de nouveaux emplois ou qu'elle modifie l'organisation du travail. À l'exception des étudiants et des stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le SPGQ, le SFPQ et l'AJE. Chacun possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société. Certains délais²⁴, tels que ceux portant sur la dotation ou les demandes de congés, sont prescrits dans les conventions. Pour plus d'information à cet égard, il est possible de consulter les conventions sur le site Internet du ministère du Travail. Les trois conventions collectives étant échues, elles ont été renouvelées durant l'exercice 2013-2014. Celles de l'AJE et du SPGQ ont été renouvelées le 18 avril 2013 et le 2 décembre 2013 respectivement et prendront fin le 31 mars 2015. Quant à la celle du SFPQ, elle a été renouvelée le 4 mars 2014 et prendra fin le 31 mars 2017.

Pour leur part, les gestionnaires de la Société peuvent adhérer de façon volontaire à l'Alliance des cadres de l'État.

Trois comités de relations professionnelles collaborent à une culture de saines relations de travail. Ils sont composés en moyenne de six personnes, dont la moitié est désignée par le syndicat et l'autre par la partie patronale. Les porte-paroles patronal et syndical s'assurent du respect de l'ordre du jour et voient à ce que chaque membre du comité puisse faire les interventions appropriées de manière constructive et respectueuse. Ensemble, ces comités représentent 86 % des employés de la Société qui sont régis par une convention collective.

Les employés non régis occupent des emplois non syndiqués en raison de la nature de leurs mandats; il s'agit notamment des gestionnaires, de certains employés de la Vice-présidence principale aux ressources humaines et à l'administration et des employés du bureau du président-directeur général. On a repéré aucune opération qui pourrait être une menace à la liberté d'association et de négociation collective.

²⁴ En cas de redéploiement d'effectif, les trois conventions collectives de travail prévoient un délai minimum de 90 jours pour procéder à ces changements.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Selon la Politique de développement des compétences, Investissement Québec offre à son personnel des formations qui tiennent compte des besoins de chaque direction et de chaque catégorie d'emplois. Pour ce faire, elle s'appuie sur une consultation auprès de ses employés et, en collaboration avec les vice-présidences, elle établit annuellement un plan de développement des compétences. Les principaux besoins en formation sont alors comblés en tenant compte des enjeux, des projets et des défis à relever dans la prochaine année. Ainsi, une offre de formation interne sur des sujets tels que les interventions d'affaires, l'efficacité opérationnelle, l'efficacité personnelle, la bureautique et les systèmes d'information de la Société a été mise en place pour l'ensemble des employés. Selon leur nature, ces formations ont été données par des employés de la Société ou par des fournisseurs externes.

Au cours de l'exercice, la première phase du plan de développement des compétences en gestion à l'intention des gestionnaires a été réalisée. Ce programme, échelonné sur une période d'environ 18 mois, met l'accent sur le développement des personnes, l'accompagnement, le travail d'équipe et la gestion du rendement. Il permet le partage des connaissances et des meilleures pratiques ainsi que le développement d'un langage commun en gestion.

En 2013-2014, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 1,5 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 17 heures de formation.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2013-2014

CATÉGORIE D'EMPLOIS	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	1 780	32,3
Professionnelles, professionnels et juristes	4 799	17,8
Techniciennes, techniciens et personnel administratif	1 592	9,8

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. La politique de rémunération incitative de la Société précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs. Afin de soutenir la réalisation de son plan stratégique et de stimuler une culture de performance, la Société a procédé à la révision de son processus de gestion du rendement au cours de l'exercice.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

RÉALISER LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le 1^{er} avril 2013, la Société a un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2013-2015. Ce plan, approuvé par le conseil d'administration, permet d'intégrer les nouveaux objectifs liés à l'Agenda 21 de la culture du Québec et à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) 2011-2016 et de poursuivre les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société rend compte de ses actions annuellement dans son rapport annuel et rapport de développement durable.

SUIVI ANNUEL DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN ÉLÉMENT DE MOBILISATION ET DE COHÉSION.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : RENFORCER ET STRUCTURER L'APPROCHE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET DE COMPORTEMENT ÉCORESPONSABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET EN FINANCE DURABLE.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

<p>OVT Prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT au niveau du développement économique dans la planification stratégique de la Société afin de maintenir et de stimuler la vitalité économique des différentes collectivités.</p> <p>ACTION</p>	<p>Adoption d'un plan stratégique prenant en compte les objectifs de la Stratégie OVT.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>L'action est en cours. Les objectifs de la Stratégie OVT ont été pris en compte dans la planification stratégique 2014-2017 de la Société. D'autres éléments découlant de politiques gouvernementales, dont la politique économique et la politique industrielle, ont également été intégrés. Le plan stratégique a été adopté par le conseil d'administration et a été soumis au gouvernement pour approbation.</p> <p>RÉSULTAT</p>
---	---	---

<p>OVT Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité.</p> <p>ACTION</p>	<p>Réalisation de 75 présentations par année sur l'offre de services de la Société aux entreprises.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>La cible annuelle est dépassée. La Société a réalisé 85 présentations sur son offre de services aux entreprises au cours de l'exercice. Par ailleurs, elle s'est associée à la section Gestion PME de <i>LaPresse +</i>, qui présente de l'information pratique sur la gestion en entreprise. Elle y a diffusé une série de capsules vidéo, dont une sur les projets verts.</p> <p>RÉSULTAT</p>
--	--	--

<p>Soutenir le financement de projets en économie verte.</p> <p>ACTION</p>	<p>Financement de projets liés à l'économie verte dans une proportion représentant 5% du montant autorisé annuellement.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>La cible annuelle est atteinte. La Société a financé 87 projets liés à l'économie verte en 2013-2014, ce qui représente 5% du montant autorisé.</p> <p>RÉSULTAT</p>
---	--	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : FAVORISER DES PRATIQUES RESPONSABLES VISANT LE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ.

<p>Mettre en place des mesures favorisant le développement, l'engagement et le bien-être des employés.</p> <p>ACTION</p>	<p>Réalisation de trois activités de formation annuellement.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>La cible annuelle est dépassée. Un calendrier de formation a été établi à la suite de l'évaluation des besoins en formation menée auprès des employés de la Société. Un programme de formation du personnel-cadre a été mis en place, et trois formations ont été données au cours de l'exercice.</p> <p>RÉSULTAT</p>
---	---	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ CULTURELLE DU QUÉBEC.

<p>Agenda 21 G Valoriser les caractéristiques culturelles du Québec dans le cadre d'activités de prospection des investissements étrangers.</p> <p>ACTION</p>	<p>Réalisation de quatre événements faisant la promotion de l'identité culturelle québécoise annuellement.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>La cible annuelle est dépassée. En 2013-2014, dix événements ont été organisés avec des dirigeants d'entreprises étrangères pour mettre en valeur des créations artistiques québécoises, dont les spectacles du Cirque du Soleil et du Cirque Éloize.</p> <p>RÉSULTAT</p>
---	---	--

<p>Agenda 21 G OVT Promouvoir l'établissement d'immigrants d'affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise.</p> <p>ACTION</p>	<p>Inclusion d'éléments sur la culture québécoise et les avantages de vivre au Québec dans 100 % des accueils réalisés annuellement.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>La cible annuelle est atteinte. Toutes les séances d'accueil d'immigrants d'affaires comprenaient un volet sur la promotion de la culture québécoise. Au total, 104 accueils ont été réalisés au cours de l'exercice.</p> <p>RÉSULTAT</p>
---	---	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : SOUTENIR LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET LES OBNL QUI ASSURENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ.

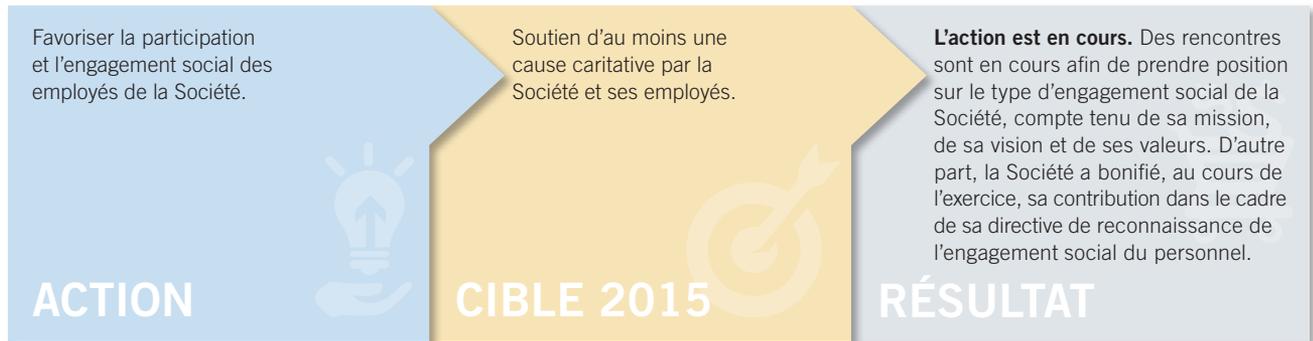
<p>OVT Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services.</p> <p>ACTION</p>	<p>Réalisation de 50 interventions financières auprès d'entreprises coopératives et d'OBNL de services annuellement.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>La cible annuelle est dépassée. En 2013-2014, la Société a autorisé 63 interventions financières pour des entreprises coopératives et des OBNL de services.</p> <p>RÉSULTAT</p>
--	---	--

<p>OVT Analyser le milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu.</p> <p>ACTION</p>	<p>Dépôt de l'analyse du potentiel du secteur des coopératives d'habitation.</p> <p>CIBLE 2015</p>	<p>L'action est en cours. Le Comité de révision de programmes de la Société d'habitation du Québec n'a pour l'instant relevé aucun besoin particulier pour l'offre de services d'Investissement Québec. D'autres initiatives connexes pourraient être étudiées ultérieurement.</p> <p>RÉSULTAT</p>
---	---	--

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

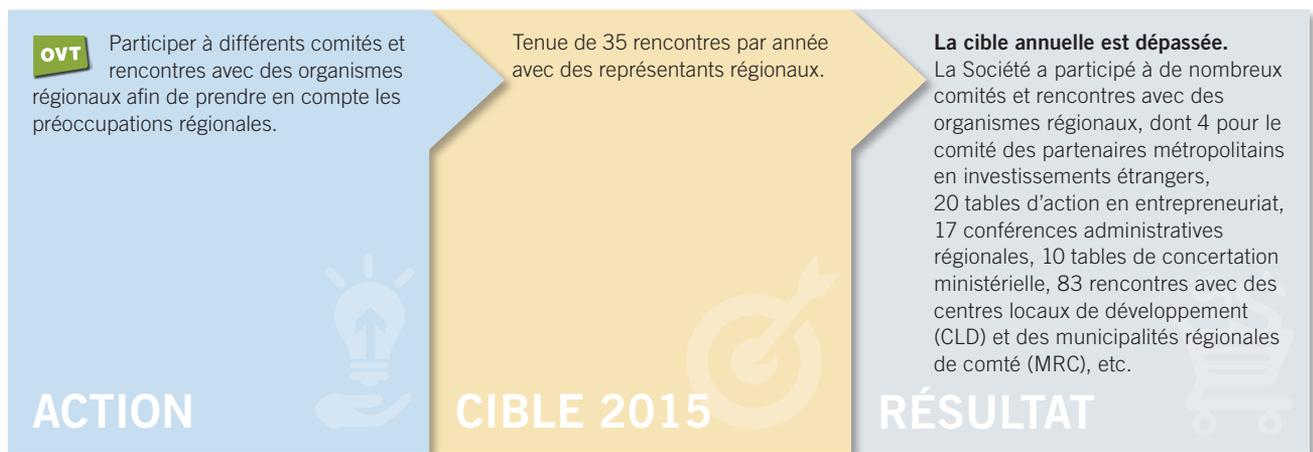
OBJECTIF ORGANISATIONNEL : METTRE EN VALEUR L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ.



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL : AGIR EN SYNERGIE AVEC LES DIFFÉRENTES INSTANCES RÉGIONALES CONCERNÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.



RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Afin de mieux évaluer son empreinte environnementale, Investissement Québec se tient à l'affût des nouvelles méthodes de gestion en matière de performance environnementale, ce qui lui permet de se doter des meilleures pratiques en vigueur. Dans son plan d'action de développement durable 2013-2015, la Société s'est donné des objectifs précis qui lui permettront de renforcer et de structurer son approche d'approvisionnement responsable et de comportement écoresponsable. À ce chapitre, elle compte utiliser plus efficacement les ressources énergétiques et matérielles et réduire les incidences environnementales. La Société sensibilise aussi ses employés et les encourage à adopter des comportements écoresponsables, tant au travail qu'ailleurs.

De plus, grâce à sa directive d'acquisitions écoresponsables, elle participe à la promotion de pratiques d'affaires écoresponsables et de l'utilisation de produits sains pour la santé humaine et l'environnement.

MATIÈRES CONSOMMÉES

Étant donné la nature de ses activités, la principale matière consommée par la Société est le papier, fait entièrement de matières recyclées. Pour limiter sa consommation, elle a poursuivi plusieurs initiatives, notamment en priorisant la diffusion de ses publications sur Internet, en envoyant les sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires financiers par courriel, en maintenant l'impression recto verso par défaut et en informatisant des formulaires administratifs. Elle a également mis en place une directive sur la gestion de l'impression afin de maximiser ses pratiques à cet égard.

La consommation d'eau est plutôt limitée et ne touche aucune source naturelle de façon notable, puisque l'eau consommée provient des réseaux municipaux et qu'elle est principalement utilisée dans les toilettes et les cuisines et pour l'entretien des bureaux. Les eaux usées ne sont pas recyclées par la Société et sont envoyées à l'égout. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux d'Investissement Québec ne sont pas équipés de compteurs; toutefois, la Société tente d'obtenir plus d'information auprès de ses gestionnaires immobiliers à ce sujet. Elle continue d'encourager ses employés à consommer l'eau provenant des distributeurs d'eau filtrée qu'elle a installés au cours des dernières années.

MATIÈRES CONSOMMÉES

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Eau embouteillée	450 l	825 l	2 302 l
Ressources matérielles			
Papier	21,7 t	20,2 t	16,9 t
Enveloppes	77 000	70 000	105 000
Boîtes de carton	1 065	932	1 072
Fournitures électroniques			
Téléphones IP, cellulaires ou intelligents	210	327	225
Ordinateurs	219	193	126
Moniteurs	66	75	135
Cartouches d'encre recyclées ⁽¹⁾	233	255	292

(1) Les cartouches vides sont retournées au fournisseur, qui les recycle.

RECYCLAGE ET DÉCHETS

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, Investissement Québec récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre, les piles, les ampoules et les tapis. Ses bureaux principaux de Québec et de Montréal ont généré 19 tonnes de déchets en 2013-2014, dont 23 % ont été récupérés ou transformés. Lorsqu'elle procède à des réaménagements, la Société offre gratuitement son mobilier désuet à des organismes à but non lucratif afin de lui donner une deuxième vie. Elle fait également la promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets auprès de ses employés afin de les sensibiliser à cet égard. Elle a d'ailleurs adhéré récemment à la Brigade des instruments d'écriture de TerraCycle, programme qui consiste à transformer des déchets traditionnellement non recyclables afin de les détourner des centres d'enfouissement. Elle expédie ses équipements informatiques désuets à OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge d'en disposer de façon écologique et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Cette année, elle a effectué des envois comprenant notamment 129 ordinateurs de bureau, 313 téléphones, 90 claviers, 31 moniteurs, 17 serveurs et 8 portables.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS

Comme source d'énergie, Investissement Québec utilise surtout l'électricité²⁵, principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux. Puisque l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 96 %²⁶ d'origine hydraulique, les gaz à effet de serre ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydro-électricité. Afin de favoriser des économies d'énergie, la Société a terminé l'installation d'interrupteurs dans les locaux de son bureau principal²⁷.

Les voyages d'affaires représentent, quant à eux, la principale dépense d'énergie indirecte. Les données quant aux déplacements des employés en voiture, en autocar, en train et en avion²⁸ dans le cadre d'activités liées au travail sont intégrées aux calculs des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques de la Société. L'incidence environnementale du déplacement quotidien²⁹ des employés entre leur domicile et leur lieu de travail est également prise en compte. Ces données ont été recueillies par sondage interne au cours du mois de mars³⁰.

La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage et le transport en commun. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle encourage ces derniers à utiliser ses salles de vidéoconférence dans ses trois principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de vidéoconférence ou à des caméras Web. Au cours de l'exercice, 416 vidéoconférences ont été tenues. La Société est convaincue que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter ses émissions de gaz à effet de serre, mais il lui est difficile de quantifier cette réduction. Au chapitre des déplacements pour le travail, la Société souhaite étendre à d'autres unités le service de location de voitures électriques de Communauto mis en place dans l'une de ses directions. Pour une troisième année, la Société sensibilise ses employés à l'utilisation du vélo comme moyen de transport par une initiative de location de vélos BIXI. Au cours de l'exercice 2013-2014, les employés des bureaux de Montréal ont parcouru 2 908 km à vélo, ce qui équivaut à une consommation d'essence de 203 litres. Afin de promouvoir le transport en commun, Investissement Québec prend part à des programmes de promotion du transport en commun dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec, auxquels 21 employés ont participé.

25 La consommation de gaz représente 1,7 % de la consommation totale de la Société en énergie directe. Elle n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant appauvrir la couche d'ozone.

26 Source : *La production d'électricité disponible par source d'énergie*, 1985-2010, ministère des Ressources naturelles et Statistique Canada.

27 L'économie d'énergie est difficile à évaluer en raison de la méthode de calcul employée afin d'obtenir la consommation énergétique totale de la Société.

28 Comprend les vols effectués par les employés de la Société qui sont en poste au Québec. Les vols des employés en poste à l'étranger ne sont pas comptabilisés ici.

29 Le déplacement quotidien des employés est calculé à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé.

30 Taux de réponse de 39 %.

ÉNERGIE ET ÉMISSIONS ⁽¹⁾

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
ÉLECTRICITÉ ET GAZ À EFFET DE SERRE			
Consommation d'électricité ⁽²⁾	3 170 216 kWh	3 187 618 kWh	3 318 671 kWh
Émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité	19,0 t éq. CO ₂	19,1 t éq. CO ₂	19,9 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES ET ÉMISSIONS			
Type de déplacements d'affaires			
Voiture	611 257 km	655 936 km	687 421 km
Autocar	22 770 km	30 107 km	26 818 km
Train	147 753 km	182 805 km	141 736 km
Avion	663 706 km	567 279 km	434 550 km
Polluants atmosphériques			
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	6,0 t	6,4 t	6,7 t
Émissions de dioxyde de soufre (SO ₂)	34,4 kg	31,6 kg	24,3 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO ₂)	1 075,4 kg	1 147,8 kg	939,2 kg
Gaz à effet de serre			
Émissions de dioxyde de carbone (CO ₂)	211,7 t	231,6 t	196,8 t
Émissions d'oxyde nitreux (N ₂ O)	15,2 kg	15,8 kg	12,1 kg
Émissions de méthane (CH ₄)	76,8 kg	67,2 kg	49,9 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires	218,0 t éq. CO ₂	220,0 t éq. CO ₂	201,6 t éq. CO ₂
DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS – GAZ À EFFET DE SERRE			
Émissions totales de gaz à effet de serre liées au transport des employés	634,6 t éq. CO ₂	645,1 t éq. CO ₂	660,4 t éq. CO ₂
TOTAL – GAZ À EFFET DE SERRE			
Émissions totales de gaz à effet de serre ⁽³⁾	871,6 t éq. CO ₂	884,2 t éq. CO ₂	881,9 t éq. CO ₂

(1) Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements en voiture, en autocar et en train proviennent du Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada d'Environnement Canada (EC), publié en avril 2007. Les coefficients d'émission de GES des déplacements en avion proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE).

Les taux de conversion du CH₄ et du N₂O en équivalent CO₂ sont les suivants : 1 g de CH₄ équivaut à 21 g de CO₂ et 1 g de N₂O équivaut à 310 g de CO₂. Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par EC, Transports Canada et l'AEE.

(2) L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal, de l'immeuble situé au 600, rue de La Gauchetière Ouest, à Montréal, et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

(3) Comprennent les émissions totales de GES liées à la consommation d'électricité, aux déplacements d'affaires et aux déplacements quotidiens des employés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

REVUE FINANCIÈRE

La direction de la Société a préparé les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 mars 2014 selon les IFRS. Cependant, afin de faciliter une compréhension approfondie de sa performance financière, la Société présente ci-après des états condensés, à la valeur de mise en équivalence, pour ce qui est de ses résultats, de sa situation financière et de ses flux de trésorerie.

RÉSULTATS CONDENSÉS (à la valeur de mise en équivalence)

(en millions de dollars)	2014	2013
Revenus		
Intérêts sur prêts et honoraires de garantie	81	75
Résultats des placements et autres	41	41
Gain sur disposition de placements	136	154
Honoraires de gestion du FDE	26	26
	284	296
Dépenses		
Provision pour pertes sur placements	(167)	(118)
Frais d'administration	(79)	(77)
	(246)	(195)
RÉSULTAT NET	38	101

Investissement Québec a réalisé un résultat net de 38 millions de dollars en 2013-2014 par rapport au résultat net de 101 millions de l'exercice précédent. La diminution s'explique principalement par une provision pour pertes plus élevée sur placements en 2013-2014.

INTÉRÊTS SUR PRÊTS ET HONORAIRES DE GARANTIE

Les intérêts sur prêts et les honoraires de garantie totalisent 81 millions de dollars, par rapport à 75 millions l'an dernier. L'augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement du portefeuille de prêts en réponse aux besoins de la clientèle.

RÉSULTATS DES PLACEMENTS ET AUTRES

Les résultats des placements et autres se chiffrent à 41 millions de dollars, stables par rapport à l'an dernier. La quote-part du résultat net des filiales, des entreprises associées et des coentreprises est moindre que l'an dernier en raison de la baisse des prix de l'aluminium ainsi que des marges réduites dans les secteurs de la pétrochimie. Cette diminution a toutefois été compensée par un dividende spécial reçu d'une société.

GAIN SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS

Le gain sur disposition de placements de 136 millions de dollars comprend principalement le profit sur la vente d'actions d'Aptalis Holdings inc., de Domtar Corporation et d'Ubisoft Entertainment S.A.

HONORAIRES DE GESTION DU FDE

Les honoraires de gestion de 26 millions de dollars, déterminés par un décret du gouvernement, représentent les montants versés par le FDE à la Société pour les services de gestion rendus à ce fonds.

PROVISION POUR PERTES SUR PLACEMENTS

La provision pour pertes sur placements s'élève à 167 millions de dollars et représente principalement des provisions sur prêts et garanties de prêts, la dépréciation de certains placements, ainsi que des baisses de valeur de titres boursiers.

FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration d'Investissement Québec se chiffrent à 79 millions de dollars, en deçà de la cible de 82 millions qui avait été incluse dans son plan stratégique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014. Les économies ont été réalisées principalement au chapitre des salaires.

SITUATION FINANCIÈRE CONDENSÉE (à la valeur de la mise en équivalence)

(en millions de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	598	596
Placements	2 669	2 440
Autres éléments d'actif	78	102
TOTAL DE L'ACTIF	3 345	3 138
Passif et capitaux propres		
Avances du gouvernement du Québec	481	415
Passif au titre de la garantie	111	127
Autres éléments du passif	74	62
	666	604
Capitaux propres		
Capital social	3 073	3 073
Déficit	(638)	(677)
Cumul des autres éléments du résultat global	244	138
	2 679	2 534
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	3 345	3 138

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les placements de la Société s'élevèrent à 2 669 millions de dollars au 31 mars 2014, ce qui représente une augmentation de 229 millions par rapport au 31 mars 2013.

Les placements sont constitués des éléments suivants :

(en millions de dollars)	31 mars 2014	31 mars 2013
Prêts	936	717
Actions non cotées		
Filiales	564	501
Coentreprises	217	326
Entreprises associées	163	128
Entreprises au coût	56	78
	1 000	1 033
Actions cotées	379	377
Capital de risque	354	313
PLACEMENTS	2 669	2 440

Au 31 mars 2014, les prêts s'élevèrent à 936 millions de dollars, en augmentation de 219 millions par rapport au 31 mars 2013, en raison du plus grand volume de prêts accordés aux petites et moyennes entreprises (PME).

La valeur des actions cotées s'établit à 379 millions de dollars, stable par rapport à 377 millions de dollars à l'exercice précédent.

En plus des placements inclus dans l'actif, la Société a des garanties de prêts totalisant 375 millions de dollars au 31 mars 2014, comparativement à 414 millions au 31 mars 2013. La diminution s'explique par un marché plus soutenu dans les prêts que dans les garanties.

Les capitaux propres d'Investissement Québec se chiffrent à 2 679 millions de dollars au 31 mars 2014, en hausse de 145 millions depuis le 31 mars 2013, attribuable au résultat net de 38 millions et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global.

FLUX DE TRÉSORERIE CONDENSÉS

(en millions de dollars)	2014	2013
Sources de fonds		
Disposition de placements	225	263
Encaissements sur les prêts	199	335
Intérêts, dividendes et honoraires	218	160
Avances et recouvrement du gouvernement	74	54
	716	812
Utilisation de fonds		
Mises de fonds – placements	(616)	(706)
Frais d'administration	(79)	(77)
Autres	(19)	(15)
	(714)	(798)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	2	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	596	582
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN	598	596

La trésorerie et équivalents de trésorerie a augmenté de 2 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014 pour se chiffrer à 598 millions en fin d'exercice. La Société a donc pu générer suffisamment de liquidités pour couvrir ses mises de fonds, sans avoir eu recours à une émission de capital social. Les principales sources de fonds proviennent de la disposition de placements pour 225 millions de dollars ainsi que des encaissements d'intérêts, de dividendes et d'honoraires pour 218 millions, alors que les encaissements sur prêts se chiffraient à 199 millions.

Ces sources de fonds ont permis à la Société d'effectuer des mises de fonds dans les placements de 616 millions de dollars et de financer ses frais d'administration de 79 millions.

Les principales composantes des mises de fonds au titre des placements sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2014	2013
Prêts	458	375
Participations	77	266
Capital de risque	81	65
	616	706

Au cours de l'exercice, les déboursés sur les prêts, les participations et le capital de risque se sont élevés à 616 millions de dollars, une diminution de 90 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le vice-président principal et chef de la direction financière
et de la gestion des risques,



Mario Albert



Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 26 mai 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

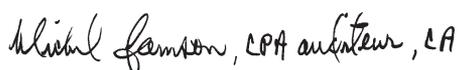
Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim



Michel Samson, CPA auditeur, CA



¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

Québec, le 26 mai 2014

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Chiffre d'affaires	477 320	456 296
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	436 886	407 737
Frais généraux	53 253	49 137
	490 139	456 874
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(24 077)	14 344
Résultat des activités poursuivies	(36 896)	13 766
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	236 871	199 284
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	107 697	115 461
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	15 815	(6 932)
Gains nets sur les placements et autres	141 371	153 522
Autres revenus financiers (note 6)	29 724	21 282
	531 478	482 617
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	210 019	217 497
Perte nette de valeur sur les placements	187 971	120 525
Autres charges financières	7 242	4 278
	405 232	342 300
Résultat du portefeuille	126 246	140 317
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	26 500	26 500
Frais d'administration	(79 167)	(77 288)
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	36 683	103 295
Résultat des activités abandonnées (note 9)	1 221	(2 051)
RÉSULTAT NET	37 904	101 244

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
RÉSULTAT NET	37 904	101 244
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	812	(2 832)
	812	(2 832)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	202 440	(22 337)
Reclassement au résultat net des (gains) pertes réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(134 478)	1 156
	67 962	(21 181)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1 114)	1 241
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	992	(2 317)
	(122)	(1 076)
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	10 174	1 413
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	27 894	6 505
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	-	(1 617)
	38 068	6 301
Total des autres éléments du résultat global	106 720	(18 788)
RÉSULTAT GLOBAL	144 624	82 456

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	106 221	133 573
Placements temporaires (note 11)	554 149	533 231
Débiteurs (note 12)	87 981	86 108
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	7 849	9 331
Stocks (note 14)	56 549	56 570
Frais payés d'avance	3 402	3 887
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	853 630	541 677
Prêts (note 16)	245 479	112 132
Placements (note 18)	45 547	111 587
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	207	195
	1 961 014	1 588 291
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	14 862	20 737
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 734 837	3 486 673
Prêts (note 16)	637 471	536 404
Placements (note 18)	1 200 114	1 033 935
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	336 128	430 949
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	29 930	44 864
Immobilisations corporelles (note 21)	159 856	167 277
Actifs biologiques (note 22)	74 133	70 819
Immobilisations incorporelles (note 23)	73 538	65 571
Autres actifs	496	532
	6 261 365	5 857 761
TOTAL DE L'ACTIF	8 222 379	7 446 052
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	535	3 110
Emprunts bancaires (note 24)	-	3 126
Créditeurs et charges à payer (note 25)	77 871	72 344
Passif au titre des avantages du personnel	10 617	9 132
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	838 841	528 521
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	481 317	415 317
Provisions (note 28)	1 300	1 302
Autres passifs (note 31)	922	157
	1 411 403	1 033 009
Dette à long terme (note 26)	3 731 622	3 477 964
Subventions différées (note 27)	14 304	14 118
Provisions (note 28)	12 400	11 732
Passif au titre de la garantie (note 29)	110 937	126 627
Passif au titre des prestations définies (note 30)	34 893	34 771
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	217 324	208 670
Autres passifs (note 31)	11 202	5 491
	5 544 085	4 912 382
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(638 572)	(677 288)
Cumul des autres éléments du résultat global	243 526	137 618
	2 678 294	2 533 670
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	8 222 379	7 446 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,



Michel Tremblay, F.S.A., F.I.C.A., CFA
Président du conseil d'administration par intérim



Michel Beauséjour, FCPA, FCA
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					Total des capitaux propres
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2012	3 073 340	(775 700)	170 860	1 442	(18 728)	2 451 214
Résultat net de l'exercice	–	101 244	–	–	–	101 244
Autres éléments du résultat global	–	(2 832)	(21 181)	(1 076)	6 301	(18 788)
Solde au 31 mars 2013	3 073 340	(677 288)	149 679	366	(12 427)	2 533 670
Résultat net de l'exercice	–	37 904	–	–	–	37 904
Autres éléments du résultat global	–	812	67 962	(122)	38 068	106 720
Solde au 31 mars 2014	3 073 340	(638 572)	217 641	244	25 641	2 678 294

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	36 683	103 295
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	24 077	(14 344)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	17 746	16 531
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	11 113	2 516
Revenus de placements (note 6)	(236 871)	(199 284)
Revenus financiers	(17 500)	(9 255)
Charges financières	3 809	2 645
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(107 697)	(115 461)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(15 815)	6 932
Gains nets sur les placements et autres	(141 371)	(153 522)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 700	107 809
Perte de valeur sur les placements	187 971	120 525
Avantages du personnel	2 406	1 876
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(3 324)	(5 083)
Autres éléments, montant net	2 638	(125)
	(128 435)	(134 945)
Dividendes encaissés	90 946	42 815
Intérêts encaissés	173 440	196 583
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 34)	4 605	(20 070)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	140 556	84 383
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(218)	(218)
	140 338	84 165
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des placements temporaires	(26 253)	(139 833)
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	199 264	309 795
Augmentation des prêts	(464 446)	(367 093)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	457 451	549 913
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(1 002 091)	(1 046 739)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(262 833)	(380 106)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	320 545	411 705
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	8 310	7 553
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24 117)	(34 731)
Autres activités d'investissement	1 556	1 211
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(792 614)	(688 325)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(142)	(1 741)
	(792 756)	(690 066)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Emprunts bancaires	(3 126)	(2 729)
Augmentation de la dette à long terme	1 118 800	1 155 600
Remboursement de la dette à long terme	(546 400)	(686 400)
Avances du gouvernement du Québec	66 000	46 500
Déboursements de garantie	(7 275)	(8 223)
Intérêts payés	(65)	(57)
Autres activités de financement	287	670
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	628 221	505 361
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(580)	(1 514)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(24 777)	(102 054)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	130 463	232 517
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	105 686	130 463
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	106 221	133 573
Découverts bancaires	(535)	(3 110)
	105 686	130 463

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

En vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1), la Société générale de financement du Québec (SGF) et Investissement Québec (IQ) ont été fusionnées en date du 1^{er} avril 2011, en une nouvelle société constituée sous le nom d'Investissement Québec (la « Société »), une compagnie à fonds social. La Société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

La fusion a été effectuée le 1^{er} avril 2011 dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sous contrôle commun dont les actifs nets transférés ont été enregistrés à leur valeur nette comptable à cette même date. En vertu de la Loi, le solde résiduel des actifs et des passifs d'IQ en date du 1^{er} avril 2011 qui n'ont pas été fusionnés dans la Société a été transféré au Fonds du développement économique (FDE), lequel a été institué au sein du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation le 1^{er} avril 2011. Les comptes du FDE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le FDE, ainsi que des revenus et des pertes de ce dernier. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 26 mai 2014.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit à la note 20, la Société a évalué la valeur recouvrable de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces participations a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 131 898 000 \$ au 31 mars 2014 (45 689 000 \$ au 31 mars 2013) ainsi que des reprises de valeur de 11 199 000 \$ (aucune au 31 mars 2013) ont été comptabilisées au résultat net.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur les cours boursiers, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses des données observables (niveau 2) ou pouvant être corroborées sur le marché ou sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2014, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 230 483 000 \$ et celle des actifs financiers évalués selon le niveau 3 s'élève à 398 552 000 \$. La juste valeur des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 2 s'élève à 7 624 000 \$. La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2014, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 99 713 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a revu l'information utilisée pour l'établissement de la provision cumulée pour pertes. La Société a raffiné son processus d'attribution de notation de crédit pour prendre en compte plus d'informations spécifiques à chacune des interventions financières. Pour ce faire, la méthodologie utilisée incorpore désormais un nouvel outil d'analyse. Ce changement d'estimation comptable a été appliqué de manière prospective. Ce changement sur la provision cumulée pour pertes, comptabilisé sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements », a pour effet de réduire la provision de 4 946 000 \$.

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 146 000 \$ au résultat net au 31 mars 2014, montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction. La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

i) Présentation des états financiers

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Ces modifications exigent que les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net soient présentés séparément de ceux qui ne seront jamais reclassés dans le résultat net. La Société a effectué les modifications de présentation des autres éléments du résultat global pour les exercices terminés les 31 mars 2013 et 2014. L'application des modifications à l'IAS 1 n'a eu aucune incidence sur le résultat net, les autres éléments du résultat global ni sur le résultat global total.

ii) États financiers consolidés

La Société a appliqué l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

Suivant l'application de l'IFRS 10, la Société a révisé la détermination du contrôle de toutes ses participations pour tenir compte du nouveau modèle de contrôle. Selon la nouvelle norme, un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, ce nouveau modèle exige la consolidation d'une entité si la Société détient le contrôle de l'entité sur la base du contrôle de fait. L'application de l'IFRS 10 n'a entraîné aucun changement au niveau des entités devant être consolidées par la Société.

iii) Partenariats et participations dans des entreprises associées et coentreprises

La Société a appliqué l'IFRS 11, *Partenariats*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

Suivant l'application de l'IFRS 11, les partenariats doivent désormais être classés comme entreprises communes ou comme coentreprises selon les droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs que la Société possède. De plus, la norme élimine les choix en matière de présentation de l'information sur les partenariats en exigeant le recours à la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des intérêts dans des coentreprises, et en exigeant que les coparticipants comptabilisent les actifs et les passifs relatifs à leurs intérêts dans les entreprises communes. L'application de l'IFRS 11 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

La portée de l'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises. Les modifications à l'IAS 28 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

La Société a appliqué l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

L'IFRS 12 est une nouvelle norme qui présente les obligations d'information de la Société à l'égard des intérêts qu'elle détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature des intérêts de la Société dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de ces intérêts sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. L'application de l'IFRS 12 a donné lieu à une divulgation plus détaillée au niveau de ses participations. L'information est présentée à la note 20 des états financiers consolidés.

v) Évaluation de la juste valeur

La Société a appliqué l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives antérieurement traitées dans les diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur. Selon les dispositions transitoires, la Société a appliqué les directives d'évaluation de la juste valeur de façon prospective et n'a pas fourni d'informations comparatives relatives aux nouvelles exigences de divulgation. Sauf en ce qui concerne les informations à fournir, l'application de l'IFRS 13 n'a eu aucune incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société.

vi) Avantages du personnel

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013.

L'IAS 19 a été modifié, entre autres, afin d'exiger le calcul des intérêts nets liés au passif ou à l'actif net au titre des prestations définies en fonction du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies et d'étoffer les exigences d'information. Les intérêts nets liés au passif ou à l'actif au titre des prestations définies remplacent le coût financier lié à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement prévu des actifs des régimes qui étaient utilisés auparavant. La version modifiée de l'IAS 19 a été adoptée rétrospectivement au 1^{er} avril 2013, conformément aux dispositions de transition de cette norme.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

vii) Informations à fournir : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

La Société a appliqué les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Ces modifications exigent que les entités fournissent des informations sur les droits à compensation et accords connexes (tels que les accords de garantie) pour les instruments financiers faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire.

Comme la Société ne conclut aucun accord de compensation, l'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les informations à fournir.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2014, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
Modifications à l'IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	1 ^{er} avril 2015
Modifications à l'IAS 32, <i>Instruments financiers : Présentation</i> (Compensation d'actifs et de passifs financiers)	1 ^{er} avril 2014
Modifications à l'IAS 36, <i>Dépréciation d'actifs</i> (Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers)	1 ^{er} avril 2014
Modifications pour les entités d'investissement	1 ^{er} avril 2014

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur de ces placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre.

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel

Les modifications à l'IAS 19 ont pour objectif de réduire la complexité et le fardeau liés à la comptabilisation de certaines cotisations des membres du personnel ou de tiers aux régimes à prestations définies, plus particulièrement lorsque ces contributions ne sont pas liées au nombre d'années de service des employés.

La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iii) Modifications à l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation

Les modifications à l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés.

iv) Modifications à l'IAS 36, Dépréciation d'actifs

Les modifications à l'IAS 36 imposent une obligation d'information concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés et exige d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés, dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications ont pour but de préciser l'intention originale de l'IASB de restreindre l'étendue de ces obligations d'information à la valeur recouvrable des actifs dépréciés fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés.

v) Modifications pour les entités d'investissement (Modifications à l'IFRS 10, États financiers consolidés, à l'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, et à l'IAS 27, États financiers individuels)

Le document *Entités d'investissement* s'applique à une catégorie particulière d'entreprises qui répondent à la définition d'une entité d'investissement. Les modifications fournissent une exception aux dispositions sur la consolidation de l'IFRS 10 et exigent que les entités d'investissement évaluent certaines filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les modifications précisent également les obligations d'information des entités d'investissement.

Ces modifications n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société compte tenu que la Société ne se qualifie pas à titre d'entité d'investissement.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

-
- | | |
|--|--|
| • Albecour inc. ⁽¹⁾ | • Produits forestiers Temrex, société en commandite |
| • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. | • Rexforêt inc. |
| • Gestion forestière Lacroix inc. | • C.D.M.V. inc. |
| • Gestion La Madeleine inc. | • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. |
| • IQ FIER inc. | • IQ Immigrants Investisseurs inc. |
| • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ | |
-

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette inc.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Ces participations, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- Entreprise commune : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs et produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient des participations dans les entreprises communes significatives suivantes aux 31 mars 2014 et 2013 :

	Établissement	Participation
Aluminerie Alouette inc.	Québec, Canada	6,67 %
Projet Sept-Îles	Québec, Canada	61,77 %

Les entreprises communes œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais.

- Coentreprise : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, tel que décrite au point ii).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Emprunts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Autres passifs financiers/Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestés par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulé élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créiteurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créiteurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour créance douteuse relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat global est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoiteurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés avec le contrat hôte à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) REVENUS

i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois mois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à la juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone, effectue un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation comptabilisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période où les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'« unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classification. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Salaires et avantages à court terme

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : a) la date de modification ou de réduction du régime, b) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice où elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées en résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures; ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2014	2013
PRODUITS		
Vente de biens	469 023	448 095
Vente de services	34 531	34 407
Produits nets de placements	531 478	482 617
Autres	266	294
	1 035 298	965 413
CHARGES		
Coût des ventes de biens et de services	436 886	407 737
Charges financières	405 232	342 300
	842 118	750 037
Frais généraux administratifs	105 688	100 866
Frais d'entreposage	15 667	14 918
Frais de vente	11 065	10 641
	132 420	126 425
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(24 077)	14 344
Résultat de l'exploitation des activités poursuivies	36 683	103 295
Résultat des activités abandonnées	1 221	(2 051)
Résultat net	37 904	101 244

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration comprennent :

	2014	2013
Salaires et autres avantages à court terme	81 950	79 624
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	4 975	4 395
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	4 477	6 018
	91 402	90 037

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2014	2013
Intérêts sur les prêts	48 199	45 148
Intérêts sur les prêts dépréciés	8 673	1 673
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	5 051	5 719
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	108 027	108 120
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 609	3 923
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	42 122	10 394
Intérêts sur les autres placements	616	642
Honoraires de garantie	20 574	23 665
	236 871	199 284

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2014	2013
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	7 786	13 136
Placements dans des organismes de capital-risque	1 281	650
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises	1 597	(9 381)
	10 664	4 405
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	5 151	(11 337)
	15 815	(6 932)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2014	2013
Frais d'étude	5 242	4 783
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	7 294	9 255
Gain de change sur les instruments financiers	10 058	-
Autres	7 130	7 244
	29 724	21 282

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2014	2013
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	107 700	107 809
Honoraires d'intermédiaires financiers	48 074	53 382
Contributions financières non remboursables	54 245	56 306
	210 019	217 497

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2014	2013
Dépréciation des placements disponibles à la vente	5 485	46 516
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	131 898	45 689
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(11 199)	–
Perte sur les prêts et les garanties	56 963	11 719
Perte sur les montants recouvrables du gouvernement du Québec	6 612	11 598
Variation de la provision sur les engagements	(335)	3 780
Autres	(1 453)	1 223
	187 971	120 525

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2014	2013
Intérêts sur la dette à long terme	461	424
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	4 730	4 002
Gain de change sur les instruments financiers	–	(1 828)
Autres	2 051	1 680
	7 242	4 278

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 317-2014, daté du 26 mars 2014, la rémunération a été établie à un montant de 26,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (26,5 millions de dollars au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le gain net de 1 221 000 \$ comptabilisé au titre des activités abandonnées au 31 mars 2014 (perte nette de 2 051 000 \$ au 31 mars 2013) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2014	2013
Encaisse	33 414	29 166
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,04 % à 1,13 %, échéant en avril et mai 2014	20 578	34 731
Dépôt à terme, taux de 1,15 %, échéant en juin 2014	4 500	11 420
Billets au porteur	–	6 698
Certificats de dépôt	–	1 960
Billets de trésorerie, de 1,10 % à 1,16 %, échéant en avril 2014	15 695	30 144
Bons du Trésor, de 0,88 % à 1,05 %, échéant entre avril et juin 2014	16 274	18 432
Obligations à taux fixes, de 1,15 % à 1,24 %, échéant en avril et mai 2014	4 453	1 022
Papiers commerciaux, de 1,00 % à 1,15 %, échéant en avril et mai 2014	11 307	–
	106 221	133 573

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2014	2013
Acceptations bancaires, de 1,06 % à 1,35 %, échéant entre avril 2014 et septembre 2014	66 399	6 495
Billets au porteur, de 1,14 % à 1,43 %, échéant entre avril 2014 et mars 2015	46 190	50 432
Certificats de dépôt, de 1,40 % à 1,63 %, échéant entre mai et octobre 2014	47 000	26 035
Billets de trésorerie, de 1,00 % à 1,16 %, échéant entre avril 2014 et mars 2015	58 658	15 467
Bons du Trésor, de 1,00 % à 1,23 %, échéant entre mai 2014 et mars 2015	86 114	115 067
Obligations à taux variables d'institutions financières, taux CDOR 3 mois plus 0,30 %, échéant en septembre 2014	4 005	14 800
Obligations à taux fixes, de 0,98 % à 1,56 %, échéant entre avril 2014 et mars 2015	243 189	304 935
Papiers commerciaux, taux de 1,18 %, échéant en juin 2014	2 594	–
	554 149	533 231

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2014	2013
Créances clients	54 895	55 755
Créances clients – parties liées		
À recevoir des coentreprises	247	247
À recevoir des entreprises associées	2 231	2 091
Autres débiteurs	30 608	28 015
	87 981	86 108

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2014	2013
Honoraires de garantie à recevoir	27 905	34 359
Provision cumulée pour pertes (note 17)	5 194	4 291
	22 711	30 068
Moins la tranche courante, nette de la provision	7 849	9 331
	14 862	20 737

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	10 363	11 135
De 1 an à 2 ans	6 238	7 814
De 2 à 3 ans	4 747	5 989
De 3 à 4 ans	3 467	4 604
De 4 à 5 ans	2 387	3 334
Plus de 5 ans	4 686	6 612
	31 888	39 488

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 30 jours	185	1 010
De 30 à 90 jours	1 110	311
Plus de 90 jours	19	236
	1 314	1 557

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. STOCKS

	2014	2013
Produits finis	42 205	44 522
Matières premières	7 040	5 292
Pièces consommables et de rechange	4 698	4 368
Produits en cours	1 057	971
Autres	1 549	1 417
	56 549	56 570

Au 31 mars 2014, les stocks comptabilisés au coût des ventes s'élèvent à 408 691 000 \$ (388 303 000 \$ au 31 mars 2013). Ce montant comprend une perte de valeur de 593 000 \$ (58 000 \$ au 31 mars 2013). Lors de l'estimation de la valeur nette de réalisation, la Société utilise les valeurs disponibles sur le marché au moment de l'estimation. La Société n'a pas comptabilisé de reprise de perte de valeur des stocks constatée antérieurement.

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalent aux obligations du Québec de cinq ans.

	2014	2013
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,76 % à 3,64 %, échéant entre avril 2014 et mars 2019, valeur nominale de 4,9 milliards de dollars	4 588 467	4 028 350
Moins la tranche courante	853 630	541 677
	3 734 837	3 486 673

L'échéancier des billets à recevoir se détaille comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	853 630	541 677
De 1 an à 2 ans	812 225	828 557
De 2 à 3 ans	830 326	788 896
De 3 à 4 ans	1 078 216	812 129
De 4 à 5 ans	1 014 070	1 057 091
	4 588 467	4 028 350

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2014	2013
Prêts		
Portant intérêt ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾		
Taux fixe	206 564	166 837
Taux variable	653 413	474 848
Sans intérêt	7 287	7 315
	867 264	649 000
Douteux	115 399	72 768
	982 663	721 768
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(25 137)	(25 378)
Prêts sans intérêt	(1 299)	(412)
Prêts douteux	(73 277)	(47 442)
	(99 713)	(73 232)
	882 950	648 536
Moins la tranche courante, nette de la provision	245 479	112 132
	637 471	536 404

(1) Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2014			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	118 061	424 897	291 882	834 840
Prêts sans intérêt	115	5 873	-	5 988
Prêts douteux	3 610	18 559	19 953	42 122
	121 786	449 329	311 835	882 950
Rendement au taux effectif pondéré	7,65%	6,62%	6,44%	

	2013			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	56 968	299 534	259 805	616 307
Prêts sans intérêt	6 317	466	120	6 903
Prêts douteux	1 888	17 034	6 404	25 326
	65 173	317 034	266 329	648 536
Rendement au taux effectif pondéré	7,11%	6,93%	6,54%	

(2) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 652 000 \$ au 31 mars 2014 (11 000 000 \$ au 31 mars 2013).

(3) Y compris les prêts accordés à des entreprises associées totalisant 33 600 000 \$ selon les conditions du marché au 31 mars 2014 (32 400 000 \$ au 31 mars 2013).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	244 849	132 618
De 1 an à 2 ans	202 692	126 953
De 2 à 3 ans	119 045	144 570
De 3 à 4 ans	172 401	71 553
De 4 à 5 ans	81 972	91 517
Plus de 5 ans	162 890	149 878
	983 849	717 089

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2014	2013
Moins de 30 jours	3 484	1 828
De 30 à 90 jours	4 988	650
Plus de 90 jours	926	620
	9 398	3 098

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	74 225	3 935	69 348	4 603	152 111
Provision pour pertes	1 983	1 197	8 539	1 223	12 942
Recouvrements	4 219	1	124	–	4 344
Radiations	(7 195)	(842)	–	(97)	(8 134)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(8 347)	–	(8 347)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	1 035	–	1 035
Solde au 31 mars 2013	73 232	4 291	70 699	5 729	153 951
Provision pour pertes	50 120	3 090	3 753	(1 453)	55 510
Recouvrements	708	–	70	–	778
Radiations	(24 347)	(2 187)	–	(613)	(27 147)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(7 344)	–	(7 344)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	2 309	–	2 309
Solde au 31 mars 2014	99 713	5 194	69 487	3 663	178 057

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement.

Au 31 mars 2014, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 298 497 000 \$ pour les prêts (135 415 000 \$ au 31 mars 2013) et de 162 886 000 \$ pour les garanties (31 676 000 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2014	2013
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	94 369	87 411
Placements dans des organismes de capital-risque	9 241	10 419
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises ⁽¹⁾	346 094	303 834
	449 704	401 664
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	28 803	10 134
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	608 088	552 399
Actions et parts de sociétés privées	16 302	57 627
Obligations et autres titres de créance	142 764	123 698
	767 154	733 724
Total des placements	1 245 661	1 145 522
Moins la tranche courante, nette de la provision	45 547	111 587
	1 200 114	1 033 935

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 65 108 000 \$ CA au 31 mars 2014 (103 279 000 \$ CA au 31 mars 2013) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 25 082 000 \$ CA au 31 mars 2014 (45 058 000 \$ CA au 31 mars 2013).

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6% de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

BILLETTS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des billets à terme à taux variable d'une valeur nominale qui se détaille comme suit :

	2014	2013
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	52 693	51 129
Catégorie A-2	32 448	32 408
Catégorie B	5 890	5 883
Catégorie C	2 821	2 771
Actifs inadmissibles	476	3 132
	94 328	95 323
VAC3		
Actifs traditionnels	31	43
Actifs inadmissibles	10 649	10 331
	10 680	10 374
Autres BTAA restructurés	3 896	3 896
	108 904	109 593

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2014, la Société a procédé à l'évaluation des billets à terme à taux variable. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de tenir compte des nouvelles informations rendues disponibles et des changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 7 786 000 \$ au 31 mars 2014 (13 136 000 \$ au 31 mars 2013). Cette augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 8 712 000 \$ au 31 mars 2014 (7 915 000 \$ au 31 mars 2013).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière et la composition incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats se résument comme suit :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	112 753	(38 180)	74 573
Remboursement de capital	(610)	–	(610)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	13 136	13 136
Radiations	(3 140)	3 140	–
Gain (perte) sur la variation de change	590	(278)	312
Solde au 31 mars 2013	109 593	(22 182)	87 411
Remboursement de capital	(2 538)	–	(2 538)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	7 786	7 786
Radiations	(822)	822	–
Gain (perte) sur la variation de change	2 671	(961)	1 710
Solde au 31 mars 2014	108 904	(14 535)	94 369

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Il n'y a aucun actif détenu en vue de la vente aux 31 mars 2014 et 2013.

Le 2 avril 2012, une filiale de la Société a cédé 49,96 % de sa participation dans Aluminerie Alouette inc. en contrepartie d'un montant de 186,0 millions de dollars américains. Un gain d'un montant de 97,9 millions de dollars a été comptabilisé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013 sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » relativement à cette transaction.

Au 31 mars 2012, les principales catégories d'actifs et de passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente, relatifs à la transaction du 2 avril 2012, étaient les suivantes :

Actifs détenus en vue de la vente

Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 113
Débiteurs	1 682
Stocks	12 576
Frais payés d'avance	867
Immobilisations corporelles	94 179
Immobilisations incorporelles	4 771
	<hr/>
	115 188

Passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente

Créditeurs et charges à payer	4 342
Provisions	2 111
Dette à long terme	4 868
Subventions différées	8 059
Passif au titre des prestations définies	7 645
	<hr/>
	27 025

Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Couverture des flux de trésorerie	720
Écarts de conversion	3 697
Écarts actuariels	4 072
	<hr/>
	8 489

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net et à l'état consolidé de la situation financière :

	2014	2013
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	(5 302)	18 229
Entreprises associées	(18 775)	(3 885)
	<hr/>	
	(24 077)	14 344
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	26 504	6 037
Entreprises associées	1 390	468
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	–	(1 617)
	<hr/>	
	27 894	4 888
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises	217 083	325 633
Entreprises associées	119 045	105 316
	<hr/>	
	336 128	430 949

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) COENTREPRISES

La Société détient une participation dans les coentreprises significatives suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2014	2013
CEPSA Chimie Bécancour inc.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
Chimie ParaChem, s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%

Ces coentreprises sont structurées sous forme d'entreprises privées pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché. La Société a un droit résiduel sur l'actif net. Ces participations constituent des investissements stratégiques dans le secteur pétrochimique pour la Société.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des coentreprises du secteur pétrochimique qui sont considérées comme étant individuellement significatives pour la Société. Comme ces entreprises œuvrent dans un même secteur et présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires, les informations financières résumées ont été regroupées. Ces informations financières reflètent les montants compris dans les états financiers de chacune des coentreprises (et non la quote-part de ces montants revenant à la Société), en tenant compte des ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables et des ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition :

	2014	2013
Actifs courants ⁽¹⁾	546 385	524 910
Actifs non courants	365 655	353 128
Passifs courants ⁽²⁾	(165 056)	(140 263)
Passifs non courants	(17 267)	(17 975)
Actifs nets	729 717	719 800
Pourcentage des titres de participation détenus par la Société	49,0%	49,0%
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	357 561	352 702

(1) Ce montant inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie de 94 709 000 \$ au 31 mars 2014 (80 570 000 \$ au 31 mars 2013).

(2) Au 31 mars 2014, il n'y a aucun passif financier, à l'exclusion des crédettes et charges à payer ainsi que les provisions (88 000 \$ au 31 mars 2013).

	2014	2013
Produits	1 684 977	1 690 284
Revenus d'intérêts	18	1 810
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(41 425)	(25 808)
Charges d'intérêts	(361)	(307)
Charge d'impôt sur le résultat	(5 851)	(4 401)
Résultat net	(10 631)	37 202
Quote-part du résultat net revenant à la Société	(5 209)	18 229
Autres éléments du résultat global	54 090	12 321
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence	26 504	6 037
Résultat global	43 459	49 523
Quote-part du résultat global revenant à la Société	21 295	24 266
Dividendes versés à la Société	10 187	7 265

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les informations financières résumées présentées à la page précédente et la valeur comptable des intérêts de la Société dans ses coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	2014	2013
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	357 561	352 702
Perte de valeur	115 000	–
Valeur comptable à l'état de la situation financière	242 561	352 702

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises significatives qui présentait des indications objectives de dépréciation en raison de conditions difficiles de marché et de changements ayant un effet négatif sur l'entité. La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs. Les flux monétaires futurs actualisés estimés varient entre 111 000 000 \$ et 222 000 000 \$ alors que les taux d'actualisation avant impôt utilisés varient entre 14,3% et 16,0%. Une variation des flux de trésorerie actualisés allant de 151 000 000 \$ à 189 000 000 \$, représentant les différentes hypothèses alternatives raisonnables les plus probables, et actualisés avec des taux d'actualisation avant impôt de 16,0% et 14,3% respectivement, donne lieu à des pertes potentielles allant de 100 000 000 \$ à 121 000 000 \$, démontrant que l'évaluation est sujette à des sources majeures d'incertitude. Une perte de valeur de 115 000 000 \$ au 31 mars 2014 (aucune au 31 mars 2013) a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

La Société détient également des participations dans des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement. Ces participations sont dans les coentreprises suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2014	2013
Kruger Wayagamack inc.	Québec, Canada	31 décembre	49,0%	49,0%
Pétromont s.e.c.	Québec, Canada	31 décembre	50,0%	50,0%
8668396 Canada inc.	Québec, Canada	31 mars	50,0%	0,0%

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2014	2013
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises non significatives	(25 478)	(27 069)
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(93)	–
du résultat net après impôt des activités abandonnées	1 555	(791)
Quote-part du résultat global	1 462	(791)

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 4 850 000 \$ au 31 mars 2014 (8 542 000 \$ au 31 mars 2013), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2014 est de 43 822 000 \$ (38 972 000 \$ au 31 mars 2013).

Ces coentreprises ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La Société n'a pris aucun engagement en capital envers ses participations dans des coentreprises et n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs. La Société cautionne les engagements de contrat de location pris par ses coentreprises pour un montant de 10 969 000 \$ au 31 mars 2014 (10 081 000 \$ au 31 mars 2013) et une marge de crédit non utilisée accordée par une banque au montant de 5 417 000 \$ au 31 mars 2014 (4 978 000 \$ au 31 mars 2013). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) ENTREPRISES ASSOCIÉES

La Société détient des participations dans des entreprises associées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

La Société détient une participation dans les entreprises associées suivantes :

	Établissement	Fin d'exercice	2014	2013
Congébec Logistique inc.	Québec, Canada	31 décembre	31,5%	31,5%
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c.	Québec, Canada	31 mai	35,0%	35,0%
Groupe Le Massif inc.	Québec, Canada	30 novembre	29,2%	29,2%
Gestion ACCEO inc.	Québec, Canada	31 décembre	28,7%	28,7%
Groupe Varitron inc.	Québec, Canada	31 août	28,3%	28,3%
MédiaMed Technologies inc.	Québec, Canada	31 décembre	28,6%	29,3%
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c. ⁽¹⁾	Québec, Canada	31 décembre	12,4%	12,4%
Solutions Abilis inc.	Québec, Canada	31 octobre	23,7%	23,7%
Stornoway Diamond Corporation	Québec, Canada	30 avril	33,0%	35,4%
Vision Globale A.R. Itée	Québec, Canada	31 janvier	25,9%	25,9%
Groupe Solotech inc.	Québec, Canada	28 février	25,0%	0,0%
Groupe Conseil OSI inc.	Québec, Canada	31 décembre	30,3%	0,0%
Groupe AGF inc. ⁽¹⁾	Québec, Canada	31 mars	7,7%	0,0%

(1) Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur ces entités en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des entreprises associées revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2014	2013
Valeur comptable des participations détenues dans des entreprises associées	119 045	105 316
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(20 068)	(3 360)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	1 293	(525)
des autres éléments du résultat global	1 390	(1 149)
Quote-part du résultat global	(17 385)	(5 034)

Stornoway Diamond Corporation est la seule société associée détenue par la Société qui est cotée en Bourse. Le cours des actions de Stornoway Diamond Corporation au 31 mars 2014 est de 1,18 \$ par action (donnée de niveau 1 selon la hiérarchie de juste valeur), pour une juste valeur totalisant 68 312 000 \$ (37 360 000 \$ au 31 mars 2013).

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 499 000 \$ au 31 mars 2014 (aucune au 31 mars 2013), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2014 est de 499 000 \$ (aucune au 31 mars 2013).

Les entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La quote-part de la Société dans les engagements en capital de ces entreprises associées s'élève à 8 128 000 \$ au 31 mars 2014 (9 256 000 \$ au 31 mars 2013). La Société n'a contracté aucun passif éventuel en ce qui concerne ses entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2014, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (la valeur recouvrable était établie par l'actualisation des flux attendus en utilisant un taux d'actualisation avant impôt variant de 10,5 % à 16,7 % au 31 mars 2013). Des pertes de valeur totalisant 16 898 000 \$ au 31 mars 2014 (45 689 000 \$ au 31 mars 2013) ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des entreprises associées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de la hausse du cours boursier et des résultats d'une analyse de faisabilité. La valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires à un taux d'actualisation de 13,5%. La reprise de valeur de 11 199 000 \$ au 31 mars 2014 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à cette participation dans une entreprise associée.

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	30 816	38 028	163 130	13 616	1 640	29 949	277 179
Amortissement cumulé	–	14 715	62 048	4 156	–	21 399	102 318
Solde au 1^{er} avril 2012	30 816	23 313	101 082	9 460	1 640	8 550	174 861
Amortissement de l'exercice	–	(1 446)	(10 386)	(702)	–	(2 232)	(14 766)
Acquisitions	85	800	4 597	–	1 675	3 083	10 240
Perte de valeur	(2 220)	–	–	–	–	–	(2 220)
Effet de change	3	179	1 151	–	39	–	1 372
Cessions	(902)	(2)	–	–	–	(1 036)	(1 940)
Autres changements	–	(728)	1 509	–	(888)	(163)	(270)
	(3 034)	(1 197)	(3 129)	(702)	826	(348)	(7 584)
Coût	27 782	38 383	172 024	13 616	2 466	31 381	285 652
Amortissement cumulé	–	16 267	74 071	4 858	–	23 179	118 375
Solde au 31 mars 2013	27 782	22 116	97 953	8 758	2 466	8 202	167 277
Amortissement de l'exercice	–	(1 445)	(11 268)	(699)	–	(2 402)	(15 814)
Acquisitions	–	337	8 759	–	–	3 036	12 132
Perte de valeur	–	–	(10 530)	–	–	–	(10 530)
Effet de change	16	931	6 523	–	207	–	7 677
Cessions	–	–	(55)	–	–	(413)	(468)
Autres changements	–	(20)	102	–	(102)	(398)	(418)
	16	(197)	(6 469)	(699)	105	(177)	(7 421)
Coût	27 798	40 227	182 595	13 616	2 571	33 167	299 974
Amortissement cumulé	–	18 308	91 111	5 557	–	25 142	140 118
Solde au 31 mars 2014	27 798	21 919	91 484	8 059	2 571	8 025	159 856

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, la Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur sur certains terrains (2 220 000 \$ au 31 mars 2013) à la suite de la mise en place d'un nouveau plan d'aménagement forestier selon lequel la possibilité forestière et le stade de couvert forestier ont été revus à la baisse.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2014, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production, la Société a déterminé que la valeur recouvrable de certains matériel et équipements était inférieure au coût. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité. La Société a utilisé un taux d'actualisation de 13,7% pour estimer la valeur d'utilité de ces actifs. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 10 530 000 \$ sur ces actifs.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2014	2013
Coût des ventes	23 356	14 156
Frais généraux	1 826	1 581
Frais d'administration	1 162	1 249
	26 344	16 986

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2014, les immobilisations en cours de construction se composaient de bâtiments d'une valeur de 339 000 \$ (326 000 \$ au 31 mars 2013) et de matériel et équipements d'une valeur de 2 232 000 \$ (2 140 000 \$ au 31 mars 2013). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2014 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2012	65 649
Acquisitions	180
Cessions	(93)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	5 083
Solde au 31 mars 2013	70 819
Acquisitions	12
Cessions	(22)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	3 324
Solde au 31 mars 2014	74 133

Le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 hectares de plantations (455 158 en 2013) dont 81 % de résineux (81 % en 2013) et 19 % de feuillus (19 % en 2013) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2014	2013
Forêt mature (classe d'âge 70 ans et plus)	26,0%	26,0%
Forêt intermédiaire (classe d'âge 50 à 70 ans)	14,0%	14,0%
Forêt jeune (classe d'âge 10 à 30 ans)	10,0%	10,0%
Régénération	32,0%	32,0%
Improductif et non forestier	18,0%	18,0%

Le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (24 392 000 m³ en 2013). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 140 099 m³ (131 854 m³ en 2013) et a vendu des droits de coupe pour 108 060 m² (aucun en 2013). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 445 138 m³ (444 650 m³ en 2013). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2013-2014, la Société a procédé au reboisement de 481 274 plants (578 082 plants en 2013) et des travaux d'éclaircie précommerciale ont été effectués sur 12 403 hectares (977 hectares en 2013).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 6 601 000 \$ au 31 mars 2014 (5 606 000 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % en 2013) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 8,77 \$/m³ et 14,31 \$/m³ (7,51 \$/m³ et 14,25 \$/m³ en 2013) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2014;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 187 m³ (689 187 m³ en 2013) par année pendant dix ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2000 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	29 414	28 987	8 434	66 835
Amortissement cumulé	–	18 905	3 840	22 745
Solde au 1^{er} avril 2012	29 414	10 082	4 594	44 090
Amortissement de l'exercice	–	(1 799)	(444)	(2 243)
Acquisitions générées à l'interne	9 607	–	–	9 607
Autres acquisitions	12 000	2 505	–	14 505
Radiation et perte de valeur	(597)	–	–	(597)
Reprise de perte de valeur	193	–	–	193
Autres changements	(22)	(30)	68	16
	21 181	676	(376)	21 481
Coût	50 595	31 492	8 573	90 660
Amortissement cumulé	–	20 734	4 355	25 089
Solde au 31 mars 2013	50 595	10 758	4 218	65 571
Amortissement de l'exercice	–	(1 941)	(469)	(2 410)
Acquisitions générées à l'interne	10 186	57	413	10 656
Autres acquisitions	–	484	–	484
Radiation et perte de valeur	(583)	–	–	(583)
Cessions	–	(418)	–	(418)
Autres changements	12	(125)	351	238
	9 615	(1 943)	295	7 967
Coût	60 210	30 651	9 744	100 605
Amortissement cumulé	–	21 836	5 231	27 067
Solde au 31 mars 2014	60 210	8 815	4 513	73 538

La charge d'amortissement, les reprises de valeur et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2014	2013
Coût des ventes	746	721
Frais généraux	1 637	1 269
Frais d'administration	610	657
	2 993	2 647

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2014	2013
Actifs totaux	122 654	102 355
Passifs totaux	34 796	31 850
Charges opérationnelles	(919)	(36 845)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(3 240)	(4 085)
Activités d'investissement	(30 558)	(32 168)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 mars 2014, la Société n'a aucun emprunt bancaire. Au 31 mars 2013, la Société avait un emprunt bancaire garanti portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 %. Cet emprunt bancaire était garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur les créances clients, dont la valeur comptable nette s'élevait à 21 288 000 \$ et sur les stocks, dont la valeur comptable nette s'élevait à 24 737 000 \$.

En date du 31 mars 2014, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés totalisant 253 182 000 \$ (219 963 000 \$ au 31 mars 2013), portant intérêt à un taux préférentiel de 3 %, renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 118 510 000 \$ au 31 mars 2014 (114 417 000 \$ au 31 mars 2013).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2014	2013
Comptes fournisseurs et frais courus	73 576	71 101
Autres	4 295	1 243
	77 871	72 344

26. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2014 et mars 2019, valeur nominale de 4,8 milliards de dollars (taux effectifs de 1,76 % à 3,64 %) ⁽¹⁾	4 564 313	4 000 564
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,4 %)	3 602	3 323
Montant dû au Fonds du développement économique sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,2 %)	2 159	1 977
Autres	389	621
	4 570 463	4 006 485
Moins la tranche courante	838 841	528 521
	3 731 622	3 477 964

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	852 590	536 632
De 1 an à 2 ans	841 727	857 790
De 2 à 3 ans	874 063	842 927
De 3 à 4 ans	1 156 968	876 863
De 4 à 5 ans	1 118 400	1 157 586
Plus de 5 ans	4 002	3 323
	4 847 750	4 275 121

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2012	14 019
Subventions reçues au cours de la période	682
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(108)
Autres	3
Solde au 31 mars 2013	14 118
Subventions reçues au cours de la période	351
Amortissement de l'exercice	(478)
Autres	313
Solde au 31 mars 2014	14 304

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	8 276	–	366	8 642
Provisions constituées	70	3 780	26	3 876
Provisions utilisées	(489)	–	(78)	(567)
Provisions renversées	616	–	(63)	553
Effet de la désactualisation	525	–	5	530
Solde au 31 mars 2013	8 998	3 780	256	13 034
Provisions constituées	1 904	–	2	1 906
Provisions utilisées	(1 031)	–	–	(1 031)
Provisions renversées	–	(335)	–	(335)
Effet de la désactualisation	121	–	5	126
Solde au 31 mars 2014	9 992	3 445	263	13 700
Solde au 31 mars 2013				
Courant	1 302	–	–	1 302
Non courant	7 696	3 780	256	11 732
	8 998	3 780	256	13 034
Solde au 31 mars 2014				
Courant	1 300	–	–	1 300
Non courant	8 692	3 445	263	12 400
	9 992	3 445	263	13 700

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 23 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 11 236 000 \$ au 31 mars 2014 (9 736 000 \$ au 31 mars 2013). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2015	1 316
2016	2 347
2017	1 079
2018	4 063
2019 et années subséquentes	2 431
	11 236

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2015	2,05 % – 3,87 %
2016	2,05 % – 3,86 %
2017	2,05 % – 3,89 %
2018	2,05 % – 4,13 %
2019 et années subséquentes	2,05 % – 4,16 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2014	2013
Garanties		
D'emprunt	357 951	408 946
D'engagement financier	128 458	131 857
	486 409	540 803
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(30 836)	(41 698)
Garanties d'engagement financier	(10 614)	(14 230)
	(41 450)	(55 928)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(47 526)	(48 824)
Garanties d'engagement financier	(21 961)	(21 875)
	(69 487)	(70 699)
Passif au titre de la garantie	(110 937)	(126 627)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	375 472	414 176

Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance	2014	2013
Moins de 1 an	111 174	76 385
De 1 an à 2 ans	42 328	48 350
De 2 à 3 ans	43 465	39 078
De 3 à 4 ans	56 307	58 867
De 4 à 5 ans	44 263	74 551
Plus de 5 ans	188 872	243 572
	486 409	540 803

Au 31 mars 2014, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1 589 000 \$ (3 900 000 \$ au 31 mars 2013), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 100 000 \$ (400 000 \$ au 31 mars 2013).

30. AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à cotisations définies

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur et conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations déterminées aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 4 975 000 \$ au 31 mars 2014 (4 395 000 \$ au 31 mars 2013).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 893 000 \$ (3 986 000 \$ au 31 mars 2013) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2014, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2014	2013
Obligations au titre des prestations définies				
Solde au début	86 887	10 740	97 627	106 090
Disposition (note 19)	–	–	–	(16 974)
Coût des services rendus au cours de la période	3 263	424	3 687	3 620
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734	744
Coût financier	3 668	465	4 133	3 950
Prestations versées	(2 449)	(198)	(2 647)	(3 862)
Réévaluations				
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	5 511	875	6 386	–
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(4 667)	(1 408)	(6 075)	1 915
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(556)	(13)	(569)	167
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)	1 961
Autres	534	(18)	516	16
Solde à la fin	92 925	9 799	102 724	97 627
Juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début	65 208	–	65 208	68 711
Disposition (note 19)	–	–	–	(9 329)
Produit d'intérêts	2 404	–	2 404	3 548
Cotisations versées par l'employeur	3 881	–	3 881	3 593
Cotisations versées par les participants aux régimes	734	–	734	744
Prestations versées	(2 449)	–	(2 449)	(3 701)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	7 636	–	7 636	1 651
Autres	–	–	–	(9)
Solde à la fin	77 414	–	77 414	65 208
Effet du plafond de l'actif				
Solde au début	2 400	–	2 400	–
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	7 082	–	7 082	2 400
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	101	–	101	–
Solde à la fin	9 583	–	9 583	2 400
Passif au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés	(69 609)	–	(69 609)	(65 884)
Régimes non capitalisés	(23 316)	(9 799)	(33 115)	(31 743)
Juste valeur des actifs des régimes	77 414	–	77 414	65 208
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(9 583)	–	(9 583)	(2 400)
Autres	–	–	–	48
	(25 094)	(9 799)	(34 893)	(34 771)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2014	2013
Fonds d'actions canadiennes	30,9 %	29,2 %
Fonds d'actions étrangères	34,0 %	32,0 %
Fonds d'obligations	33,2 %	33,3 %
Autres	1,9 %	5,5 %
	100,0 %	100,0 %

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible selon le portefeuille de référence établie par la politique de placement du régime se détaille comme suit :

- Obligations canadiennes – long terme 39,0 %
- Actions canadiennes, grande capitalisation 25,5 %
- Actions canadiennes, petite capitalisation 5,0 %
- Actions étrangères 30,5 %

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

La charge au titre des régimes à prestations définies se compose comme suit :

			2014	2013
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Coût des services rendus	3 263	424	3 687	3 645
Intérêts nets	1 365	465	1 830	402
Coût des services passés	–	(1 068)	(1 068)	1 971
Autres	–	28	28	–
	4 628	(151)	4 477	6 018

La charge au titre des régimes à prestations définies a été comptabilisée sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2014	2013
Coût des ventes	1 458	1 034
Frais généraux	429	418
Frais d'administration	2 590	4 566
	4 477	6 018

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2014	2013
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	7 348	546	7 894	(432)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 082)	–	(7 082)	(2 400)
	266	546	812	(2 832)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	4,43 %	4,48 %	4,17 %	4,13 %
Taux de croissance de la rémunération	3,10 %	3,14 %	3,31 %	3,31 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	4,82 %	s.o.	5,10 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2014		2013	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	22	19	21	17
Femmes	25	24	27	23
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	27	26	25
Femmes	30	30	27	27

Au 31 mars 2014, la duration moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (17 ans au 31 mars 2013).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars 2014, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(13 180)	17 345	(1 433)	1 838
Taux de croissance de la rémunération	2 907	(2 644)	19	(19)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 571	1 252
Mortalité	1 545	(1 545)	297	289

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. AUTRES PASSIFS

	2014	2013
Revenus différés	3 779	3 816
Passif au titre des engagements	82	201
Instruments financiers dérivés	7 624	929
Autres	639	702
	12 124	5 648
Moins la portion courante	922	157
	11 202	5 491

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2014	2013
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	3 073 340	3 073 340

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires et de la dette à long terme de ses filiales ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 24).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2014	2013
Débiteurs	(4 519)	(9 889)
Stocks	1 409	2 371
Frais payés d'avance	544	(326)
Créditeurs et charges à payer	7 171	(12 226)
	4 605	(20 070)

Au 31 mars 2014, des immobilisations corporelles d'un montant de 63 000 \$ (556 000 \$ au 31 mars 2013) et de 232 000 \$ (284 000 \$ au 31 mars 2013) sont respectivement incluses dans les créditeurs et charges à payer et dans la dette à long terme.

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à cinq ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2014	2013
Moins de 1 an	1 680	1 634
De 1 an à 5 ans	2 909	4 787
Plus de 5 ans	–	1
	4 589	6 422

Au 31 mars 2014, un montant de 6 907 000 \$ (6 715 000 \$ au 31 mars 2013) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun de FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2014	2013
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	18 702	44 776
Garanties	11 936	16 162
Contributions financières	1 930	2 305
	32 568	63 243
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	229 828	273 724
Garanties	125 774	148 296
Contributions financières	129 143	135 976
	484 745	557 996
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	334	–
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	–	1 272
FIER Partenaires, s.e.c.	28 406	34 467
Fonds-Soutien	–	2 000
Organismes de capital-risque	108 404	166 243
	137 144	203 982
	654 457	825 221

(1) Y compris un montant de 9,1 millions de dollars au 31 mars 2014 (14,7 millions de dollars au 31 mars 2013) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,49 % et 12,80 % (entre 3,40 % et 14,00 % au 31 mars 2013) et qui ont une durée qui varie entre octobre 2014 et novembre 2037 (entre avril 2014 et novembre 2037 au 31 mars 2013).

(2) Y compris un montant de 120,7 millions de dollars au 31 mars 2014 dont les taux d'intérêt sont variables (159,0 millions de dollars au 31 mars 2013).

(3) Y compris un montant de 100,0 millions de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2014 (100,0 millions de dollars au 31 mars 2013).

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 15 746 000 \$ au 31 mars 2014 (15 272 000 \$ au 31 mars 2013) et de matières premières et autres totalisant 12 915 000 \$ au 31 mars 2014 (9 976 000 \$ au 31 mars 2013).

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2014, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 45 900 000 \$ (39 819 000 \$ au 31 mars 2013) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

2014

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	16 793	–	89 428	–	106 221
Placements temporaires	–	–	–	554 149	–	554 149
Débiteurs	322	–	–	87 659	–	87 981
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	22 711	–	22 711
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 588 467	–	4 588 467
Prêts	–	–	–	882 950	–	882 950
Placements	28 803	449 704	767 154	–	–	1 245 661
	29 125	466 497	767 154	6 225 364	–	7 488 140
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	535	535
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 871	77 871
Dettes à long terme	–	–	–	–	4 570 463	4 570 463
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	481 317	481 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	110 937	110 937
Autres passifs	7 624	–	–	–	–	7 624
	7 624	–	–	–	5 241 123	5 248 747

2013

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	23 795	–	109 778	–	133 573
Placements temporaires	–	–	–	533 231	–	533 231
Débiteurs	339	–	–	85 769	–	86 108
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	30 068	–	30 068
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 028 350	–	4 028 350
Prêts	–	–	–	648 536	–	648 536
Placements	10 134	401 664	733 724	–	–	1 145 522
	10 473	425 459	733 724	5 435 732	–	6 605 388
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	3 110	3 110
Emprunts bancaires	–	–	–	–	3 126	3 126
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 344	72 344
Dettes à long terme	–	–	–	–	4 006 485	4 006 485
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	415 317	415 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	126 627	126 627
Autres passifs	929	–	–	–	–	929
	929	–	–	–	4 627 009	4 627 938

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien qu'elle porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence principale au soutien et au suivi des investissements, sujet à l'approbation de la Vice-présidence principale, direction financière et gestion des risques.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées par le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit.

Au cours des exercices 2014 et 2013, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des emprunts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochait de sa juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Il ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

2014

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	16 793	16 793	15 805	988	–
Placements temporaires ⁽²⁾	554 149	554 149	–	554 149	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	322	322	–	322	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	22 711	24 848	–	–	24 848
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 588 467	4 651 348	–	4 651 348	–
Prêts ⁽⁵⁾	882 950	928 410	–	–	928 410
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	94 369	94 369	–	94 369	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	9 241	9 241	25	–	9 216
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées ⁽⁷⁾	346 094	346 094	1 415	29	344 650
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	28 803	28 803	419	–	28 384
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse ⁽⁹⁾	608 088	608 088	608 088	–	–
Actions participantes de sociétés privées ⁽¹⁰⁾	16 302	16 302	–	–	16 302
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	142 764	142 764	7 989	134 775	–
	7 311 053	7 421 531	633 741	5 435 980	1 351 810
Passifs financiers					
Dettes à long terme ⁽¹²⁾	4 570 463	4 638 757	–	4 638 757	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	110 937	94 453	–	–	94 453
Autres passifs ⁽¹⁴⁾	7 624	7 624	–	7 624	–
	4 689 024	4 740 834	–	4 646 381	94 453

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2013

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	23 795	23 795	12 203	11 592	–
Placements temporaires ⁽²⁾	533 231	533 231	–	533 231	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	339	339	–	339	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	30 068	31 258	–	–	31 258
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 028 350	4 114 617	–	4 114 617	–
Prêts ⁽⁵⁾	648 536	700 633	–	–	700 633
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	87 411	87 411	–	87 411	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	10 419	10 419	1 856	–	8 563
Placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées ⁽⁷⁾	303 834	303 834	1 388	65	302 381
Instruments financiers dérivés ⁽⁸⁾	10 134	10 134	1 462	408	8 264
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse ⁽⁹⁾	552 399	552 399	552 399	–	–
Actions participantes de sociétés privées ⁽¹⁰⁾	57 627	57 627	–	–	57 627
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	123 698	123 698	–	123 698	–
	6 409 841	6 549 395	569 308	4 871 361	1 108 726
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 006 485	4 098 847	–	4 098 847	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	126 627	118 116	–	–	118 116
Autres passifs ⁽¹⁴⁾	929	929	–	929	–
	4 134 041	4 217 892	–	4 099 776	118 116

La juste valeur des instruments financiers figurant au tableau précédant est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, tel qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction revoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (8) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument.
- (9) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (10) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, la capitalisation des flux monétaires ou bénéfiques, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAI/A et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (11) La juste valeur des obligations et autres titres de créance est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4, à la rubrique « Garanties ».
- (14) La juste valeur des autres passifs relatifs à des passifs financiers est estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2012	56 922	13 702	284 522	355 146
Perte comptabilisée au résultat net	(1 592)	(9 096)	(8 693)	(19 381)
Gain comptabilisé au résultat global	2 792	–	–	2 792
Acquisitions	5 111	3 658	62 913	71 682
Dispositions	(5 606)	–	(27 798)	(33 404)
Solde au 31 mars 2013	57 627	8 264	310 944	376 835
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(24)	9 096	1 569	10 641
Perte comptabilisée au résultat global	(2 461)	–	–	(2 461)
Acquisitions	6 650	11 123	80 901	98 674
Dispositions	(45 490)	(99)	(130)	(45 719)
Distributions	–	–	(39 418)	(39 418)
Solde au 31 mars 2014	16 302	28 384	353 866	398 552

Les gains nets latents comptabilisés au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 10 641 000 \$ au 31 mars 2014 (19 381 000 \$ au 31 mars 2013). Au 31 mars 2014, des gains nets de 10 665 000 \$ (perte de 17 789 000 \$ au 31 mars 2013) sont présentés sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » et une perte de 24 000 \$ (1 592 000 \$ au 31 mars 2013) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions de sociétés privées est principalement sensible au taux d'actualisation. Certains paramètres utilisés dans les méthodes d'évaluation de la juste valeur, dont le taux d'actualisation, sont influencés par 1) les conditions de marché en vigueur à la date d'évaluation dont, entre autres, les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit ainsi que l'évolution des sociétés publiques comparables, 2) les conditions propres à chacun des secteurs d'activité et 3) les conditions propres à chacune des entreprises. Au 31 mars 2014, le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé pour l'établissement de la juste valeur est de 15,0 % (10,8 % au 31 mars 2013).

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation. Un changement de 1 % du taux aurait les effets suivants sur la juste valeur des actions de sociétés privées :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	94	(82)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques et constitue une donnée non observable significative. La moyenne pondérée des volatilités utilisées aux fins de l'évaluation des instruments financiers dérivés est de 56,0 % au 31 mars 2014 (60,9 % au 31 mars 2013). Plus la volatilité est élevée, plus la juste valeur de l'instrument financier augmente.

Un changement de 1 % du taux aurait les effets suivants sur la juste valeur des instruments financiers :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net suite à une variation du taux de volatilité	25	(25)
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net suite à une variation du taux d'actualisation	(89)	96

iii) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	10 616	(10 616)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations du marché. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille des investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2014	2013
À l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106 221	133 573
Placements temporaires	554 149	533 231
Débiteurs	87 981	86 108
Honoraires de garantie à recevoir	22 711	30 068
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 588 467	4 028 350
Prêts	882 950	648 536
Placements ⁽¹⁾	584 454	523 506
	6 826 933	5 983 372
Hors bilan		
Garanties	375 472	414 176
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	229 828	273 724
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	125 774	148 296
Engagements d'investissement	169 775	203 982
	900 849	1 040 178
	7 727 782	7 023 550

(1) Comprend les BTAA, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque d'entreprises associées et de coentreprises et les obligations et autres titres de créances, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2014	2013
Courants	58 089	55 851
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	1 089	1 011
En souffrance depuis 61 à 90 jours	75	689
En souffrance depuis plus de 90 jours	2 404	7 350
	61 657	64 901
Moins la provision pour pertes sur créances	4 284	6 808
	57 373	58 093

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2014	2013
Solde au début	6 808	5 660
(Reprise) perte de valeur comptabilisée au résultat net	(2 524)	1 148
Solde à la fin	4 284	6 808

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2014, 43 % (37 % au 31 mars 2013) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2014	2013
Risque de crédit lié au client		
Faible	236 799	228 427
Moyen	598 178	373 640
Élevé	47 973	46 469
Total des prêts	882 950	648 536

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2014	2013
Prêts	882 950	648 536
Sûretés et cautions	(298 497)	(247 332)
Exposition maximale au risque de crédit	584 453	401 204
Garanties	375 472	414 176
Sûretés et cautions	(162 886)	(31 676)
Exposition maximale au risque de crédit	212 586	382 500

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

	2014					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	535	-	-	-	-	535
Emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-
Créditeurs et charges à payer	77 871	-	-	-	-	77 871
Avances du gouvernement du Québec	481 317	-	-	-	-	481 317
Dettes à long terme	852 590	1 715 790	2 275 368	4 002	-	4 847 750
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	110 937	110 937
Autres passifs	923	6 801	640	-	-	8 364
	1 413 236	1 722 591	2 276 008	4 002	110 937	5 526 774
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	370 709	99 951	53 906	1 356	235 393	761 315
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	375 472	375 472
	370 709	99 951	53 906	1 356	610 865	1 136 787
	1 783 945	1 822 542	2 329 914	5 358	721 802	6 663 561

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2013

	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers						
inscrits à l'état de la situation financière						
Découverts bancaires	3 110	–	–	–	–	3 110
Emprunts bancaires	3 126	–	–	–	–	3 126
Créditeurs et charges à payer	72 344	–	–	–	–	72 344
Avances du gouvernement du Québec	415 317	–	–	–	–	415 317
Dette à long terme	536 632	1 700 717	2 034 449	3 323	–	4 275 121
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	126 627	126 627
Autres passifs	198	121	1 208	–	–	1 527
	1 030 727	1 700 838	2 035 657	3 323	126 627	4 897 172
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	453 258	154 428	46 787	–	235 095	889 568
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	414 176	414 176
	453 258	154 428	46 787	–	649 271	1 303 744
	1 483 985	1 855 266	2 082 444	3 323	775 898	6 200 916

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements comprennent les engagements de financement et d'investissement de 654,5 millions de dollars, les engagements à long terme de 28,7 millions de dollars, les autres engagements de 45,9 millions de dollars et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 32,2 millions de dollars.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque du marché sont de 765 625 000 \$ au 31 mars 2014 (707 799 000 \$ au 31 mars 2013).

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2014	2013
Taux d'intérêt	(323)	(357)
Taux de change	(1 918)	(1 266)
Cours boursiers	(15 810)	(17 944)
Diversification ⁽¹⁾	2 280	2 325
	(15 771)	(17 242)

(1) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux BTAA, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2014, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque totalise 1 127 061 000 \$ (1 151 448 000 \$ au 31 mars 2013).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2014	2013
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	11 270	12 039
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(11 270)	(12 032)

iii) Risque de taux de change

La Société est exposée au risque de change sur ses ventes, ses achats et ses placements libellés en une monnaie autre que sa monnaie fonctionnelle, soit le dollar canadien, et de la monnaie fonctionnelle d'une de ses filiales, soit le dollar américain.

L'exposition de la Société au risque de change s'établit comme suit :

	2014		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193	1 482	10
Débiteurs	491	1 228	-
Intérêts à recevoir sur prêts	-	102	-
Honoraires de garantie à recevoir	-	87	-
Titres de créance disponibles à la vente	-	475	-
Prêts et créances	-	235 153	-
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	-	9 094	-
BTAA	-	22 858	-
	684	270 479	10
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 933	480	217
Dettes à long terme	5 761	-	-
Autres passifs	7 066	244	-
Exposition nette	(14 076)	269 755	(207)

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2013		
	CAD	USD	EUR
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301	2 455	1 164
Débiteurs	497	1 758	3
Honoraires de garantie à recevoir	–	256	–
Titres de créance disponibles à la vente	–	48 065	–
Prêts et créances	–	246 085	–
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	–	10 390	–
BTAA	–	21 479	–
	798	330 488	1 167
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	1 215	369	35
Dettes à long terme	5 300	–	–
Autres passifs	9 581	930	–
Exposition nette	(15 298)	329 189	1 132

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain et l'euro, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2014	2013
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	(10 191)	(10 698)
Impact sur le résultat global	(16 002)	(29 530)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien		
Impact sur le résultat net	10 191	10 693
Impact sur le résultat global	16 002	29 513

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains et en euros de dividendes, d'intérêts et de capital sur les prêts qui totalisent 95 673 000 \$, la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2014, ces contrats de change à terme visent la vente de 92 263 000 \$ US (99 680 000 \$ US et 11 107 000 euros au 31 mars 2013). Leurs échéances varient de 1 à 41 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 0,9995 à 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats de change à terme visant la vente de 24 291 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US, 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2015, 2016, 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 25 476 000 \$. Au 31 mars 2014, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à (1 710 000 \$). Aucune inefficacité n'a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Toutes les opérations entre les parties liées sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles étaient effectuées avec des parties non liées.

À ce titre, au 31 mars 2014, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 167 783 000 \$ (63 475 000 \$ au 31 mars 2013) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant à recevoir de 10 971 000 \$ (5 780 000 \$ au 31 mars 2013). Ces montants, incluant les sommes perçues relativement aux agences de mise en valeur de forêt privée qui se chiffrent à 6 915 000 \$ au 31 mars 2014 (6 915 000 \$ au 31 mars 2013), sont présentés au montant net aux résultats nets. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation peut être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération de la Société. Au 31 mars 2014, le montant recouvrable du gouvernement du Québec totalise 30 137 000 \$ (45 059 000 \$ au 31 mars 2013).

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministère des Finances en vertu de décrets. Au 31 mars 2014, le solde des avances totalise 481 317 000 \$ (415 317 000 \$ au 31 mars 2013). Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2014	2013
Avantages du personnel à court terme	4 939	3 281
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1 017	1 637
	5 956	4 918

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

40. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 avril 2014, la Société a conclu une entente d'engagement relative au financement à caractère exécutoire avec Stornoway Diamond Corporation pour la construction du projet diamantifère Renard. L'entente prévoit des engagements financiers de 120 000 000 \$ de la part de la Société.

L'opération de financement permettra à Stornoway Diamond Corporation de lever 972 000 000 \$ représentant un montant supérieur au montant requis selon la dernière étude de faisabilité.

Suite à ce financement, la participation de la Société dans l'entreprise associée passera de 33,0 % à environ 7,9 %.

La direction considère encore avoir une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise considérant le nombre de votes au conseil d'administration et les droits de vote combinés à ceux des autres parties liées pour lesquelles la Société prend les décisions.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2013-2014

SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES		CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
	Nombre	Valeur (M\$)	Valeur des projets (M\$) ⁽¹⁾	Emplois créés ou sauvegardés ⁽¹⁾
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	7	1,6	7,7	7
Foresterie	22	11,5	21,6	1 384
Mines	9	160,7	1 131,4	478
TOTAL PARTIEL	38	173,8	1 160,7	1 869
SECONDAIRE				
Construction	44	27,9	68,1	90
Alimentation et boissons	74	36,8	191,0	445
Caoutchouc et plastique	32	10,1	66,9	462
Vêtements, textile et cuir	21	8,0	25,1	104
Produits du bois et meubles	109	50,9	180,7	669
Papier et imprimeries	32	10,2	54,2	68
Métaux de 1 ^{re} transformation et produits métalliques	122	54,5	198,9	786
Machinerie	84	28,3	118,3	401
Matériel de transport	36	13,0	46,7	118
Produits électriques et électroniques	57	22,4	88,2	244
Produits minéraux non métalliques	16	7,1	32,2	146
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	33	9,5	60,8	282
Industries manufacturières diverses	26	13,5	38,5	176
TOTAL PARTIEL	686	292,2	1 169,6	3 991
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	55	30,1	75,4	210
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	167	90,6	424,5	666
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	38	14,2	49,0	256
Commerce de gros et de détail et transport	159	203,8	1 246,1	1 011
Soins de santé et services sociaux	10	1,6	15,0	46
Hébergement et services de restauration	46	15,6	74,0	104
Services divers	113	58,3	196,6	611
TOTAL PARTIEL	588	414,2	2 080,6	2 904
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	s.o.	130,9	s.o.	s.o.
TOTAL GLOBAL	1 312	1 011,1	4 410,9	8 764

(1) Selon la planification fournie par les entreprises. La réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ SELON LES SECTEURS DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, AU 31 MARS 2014

RESSOURCES QUÉBEC INC.

Mines et hydrocarbures	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Argex Titane inc.	Public	3,7 %
Corporation Minière Osisko	s.o.	37,5 M\$ (dette)
Forage Orbit Garant inc.	Public	7,1 %
Junex inc.	Public	11,4 %
Mines Agnico Eagle ltée	s.o.	20,0 M\$ US (dette)
Métaux BlackRock inc.	Investisseurs privés	4,1 %
Projet Sept-Îles (Mine Arnaud inc.)	Yara International (Norvège)	61,8 %
Royal Nickel Corporation	Public	2,4 %
Pétrolia inc.	Public	10,0 %
Propriétés minières Dumont (Royal Nickel Corporation)	s.o.	2,0 %
Ressources Métanor inc.	Public	3,9 M\$ (dette) y compris 2,18 % en actions
SOQUEM inc.	s.o.	100 %
Stornoway Diamond Corporation	Public	33,0 %

SECTEURS SPÉCIFIQUES

Aluminerie et autres mines	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Aluminerie Alouette inc.	Rio Tinto Alcan Austria Metall (Autriche) Hydro Aluminium (Norvège) Marubeni (Japon)	6,7 %
5N Plus inc.	Public	10,3 %

Foresterie	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Cascades inc.	Public	8,0 %
Domtar Corporation	Public	2,6 %
Gestion forestière Lacroix inc.	s.o.	100 %
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	s.o.	100 %
Gestion La Madeleine inc.	s.o.	100 %
Groupe Emballage Spécialisé, s.e.c. (Induspac)	Groupe Induspac Emballage	35,0 %
Kruger Wayagamack inc.	Kruger	49,0 %
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	s.o.	100 %
Rexforêt inc.	s.o.	100 %

Transformation du gaz et des produits pétroliers	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Chimie ParaChem, s.e.c.	Suncor	49,0 %

Énergie	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Kruger Énergie Montérégie, s.e.c.	s.o.	25,8 M\$ (dette)
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3, s.e.c.	s.o.	46,6 M\$ (dette)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

GRANDS SECTEURS

Agriculture, agroalimentaire et textile	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Le Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc.	s.o.	100 %
Luxlas Funds Limited Partnership (Clement Pappas)	s.o.	19,0 M\$ (dette)

Fabrication de produits chimiques et pharmaceutiques	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
CEPSA Chimie Bécancour inc.	CEPSA (Espagne)	49,0 %
CEPSA Chimie Montréal, s.e.c.	CEPSA (Espagne)	49,0 %

Fabrication de produits métalliques et de machinerie, informatiques et électroniques	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
GLV inc.	Public	2,2 %
Groupe AGF inc.	Fonds de solidarité FTQ	7,7 %
Groupe Canam inc.	s.o.	5,2 M\$ (dette)
Groupe Lessard inc.	s.o.	5,0 M\$ (dette)
Groupe Varitron inc.	Investisseurs privés	28,3 %
H ₂ O Innovation inc.	Public	18,3 %
Lumenpulse inc.	Investisseurs privés	8,0 M\$ (dette)

Commerce, transport et entreposage	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
American Iron & Metal Company	s.o.	33,0 M\$ (dette)
Les Entreprises Beyond the Rack inc.	Investisseurs privés	8,1 M\$ (dette)
C.D.M.V inc.	s.o.	100 %
Congébec Logistique inc.	Desjardins Capital de risque Investisseurs privés	31,5 %
Groupe Colabor inc.	s.o.	8,0 M\$ (dette)
Groupe Solotech inc.	Capital Régional et Coopératif Desjardins	25,0 %
La Coop fédérée	s.o.	20,4 M\$ (dette)
TFI Holdings inc. (Transforce)	s.o.	36,3 M\$ (dette)

Télécommunications, médias et services professionnels	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Altasciences Compagnie inc.	Kilmer Capital Partners	7,5 %
Gestion ACCEO inc.	Fonds de solidarité FTQ Desjardins Capital de risque	28,7 %
Groupe Conseil OSI inc.	Capital Régional et Coopératif Desjardins	30,3 %
MédiaMed Technologies inc.	Investisseurs privés	28,6 %
Technologies Interactives Mediagrif inc.	Public	3,6 %
Logibec Groupe Informatique Itée	OMERS Private Equity	15,2 M\$ et 19,8 M\$ (dette)
Solutions Abilis inc.	Investisseurs privés	23,7 %
Vision Globale A.R. Itée	Capital Régional et Coopératif Desjardins Investisseurs privés	25,9 %

Tourisme et autres services	PARTENAIRES	POURCENTAGE DÉTENU OU INVESTISSEMENTS
Groupe Le Massif inc.	Investisseurs privés	29,2 %
Société d'investissement ALT Canada, s.e.c.	Investisseurs privés et institutionnels	12,4 %

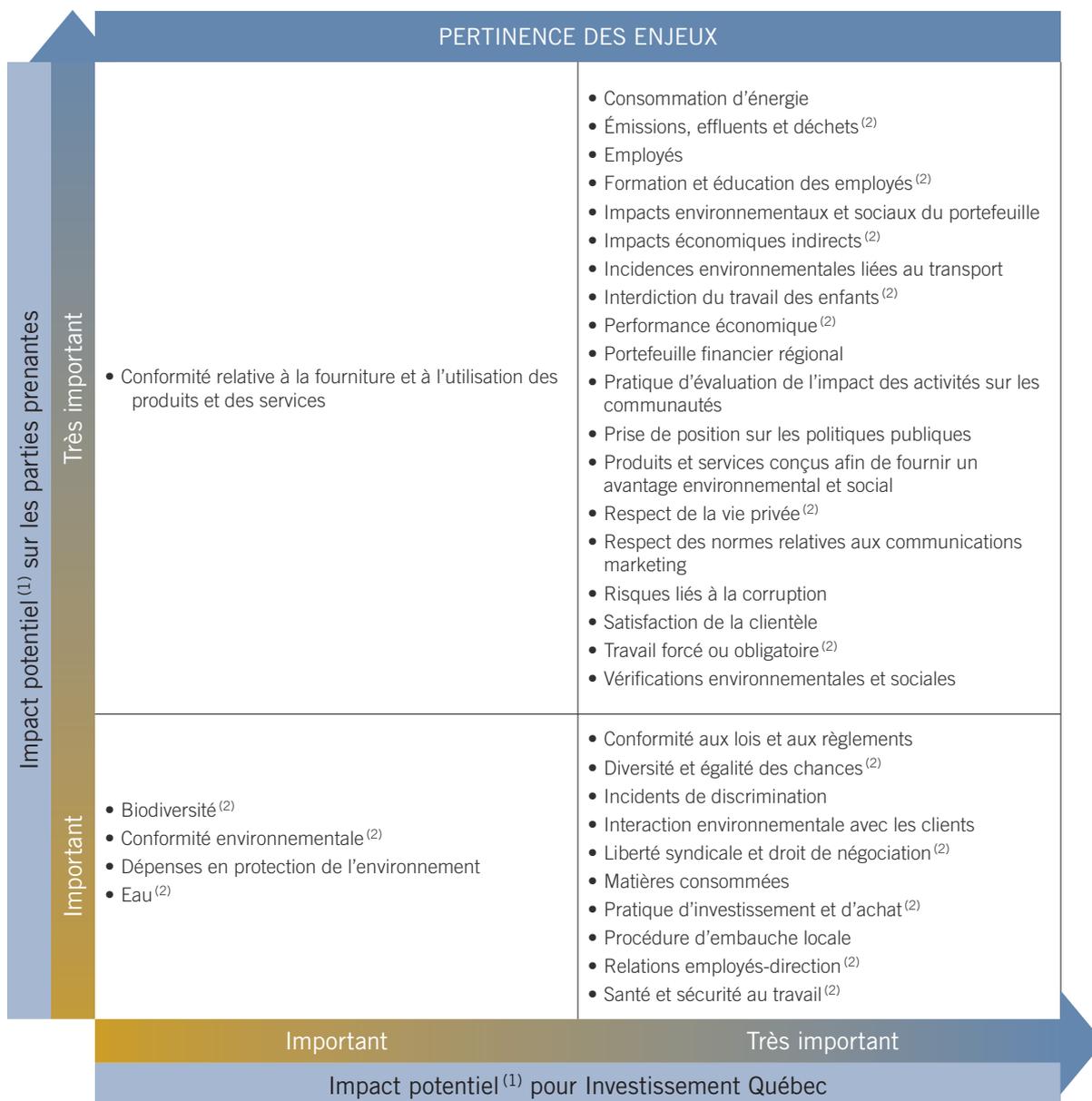
FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOM DE LA FILIALE	CHAMP D'EXPERTISE	CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Albecour inc.	Achète la matière première (alumine), supervise la logistique du transport de l'alumine, vend sa quote-part d'aluminium produit par Aluminerie Alouette et en assure le transport aux clients.	Filiale exploitante. Contribue de façon structurante au secteur de l'aluminium québécois et au développement économique régional.
C.D.M.V. inc.	Assure la distribution de produits vétérinaires pour les grands animaux et les animaux de compagnie.	Filiale exploitante. Assure un contenu québécois auprès des marchés locaux.
Centre d'insémination porcine du Québec (CIPQ) inc.	Assure la production et la distribution de produits et de services d'insémination porcine.	Filiale exploitante. Contribue à soutenir un secteur spécialisé de l'agroalimentaire.
Gestion forestière du Saint-Maurice inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion forestière Lacroix inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Gestion La Madeleine inc.	Est un partenaire dans le développement économique régional, tout en effectuant l'aménagement forestier durable.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
IQ FIER inc.	A pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investit dans les fonds. Coordonne l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assure la reddition de comptes de chacun des fonds. Participe à titre de commanditaire à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.	Facilite l'accès au capital de risque pour les entreprises québécoises dans toutes les régions du Québec.
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Reçoit et gère les capitaux provenant d'immigrants investisseurs et administre le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. A également le mandat d'accueillir et d'accompagner les immigrants d'affaires au nom du MICC et d'effectuer l'analyse financière des dossiers d'immigrants investisseurs.	Favorise le développement économique du Québec en permettant l'octroi d'une aide financière non remboursable aux entreprises québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement.
Mine Arnaud inc.	Détient une participation de 61,8 % dans un projet minier d'apatite (roche utilisée dans la production d'engrais) dans le Canton Arnaud, à Sept-Îles.	Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur de la substance minérale.
Produits forestiers Temrex, s.e.c.	Exploite une usine de sciage qui vend également des copeaux de bois.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
Ressources Québec inc.	Offre des solutions financières et d'accompagnement aux entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures désirant développer des projets d'envergure, structurants et rentables au Québec, allant de l'exploration à la transformation, en passant par l'exploitation des ressources.	Favorise le développement économique régional et la mise en valeur des ressources des secteurs des mines et des hydrocarbures.
Rexforêt inc.	Assure la mise en œuvre opérationnelle de programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, pour le compte du ministère des Ressources naturelles (MRN).	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des ressources naturelles forestières.
SOQUEM inc.	Assure la découverte et le développement de substances minérales. Préconise le partenariat avec d'autres sociétés actives dans ce domaine pour partager le risque inhérent à la découverte.	Filiale exploitante. Contribue au développement économique régional et à la mise en valeur des substances minérales.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'hiver 2012, la Société a procédé à une consultation téléphonique auprès de ses parties prenantes (clients, partenaires financiers, fournisseurs et partenaires gouvernementaux) et de spécialistes en investissement responsable. Elle a également réalisé deux ateliers et sondé ses employés afin de mieux comprendre leurs attentes. Le graphique ci-dessous présente la pertinence des enjeux de développement durable pour la Société en fonction des incidences de ses activités sur ses parties prenantes.

PERTINENCE DES ENJEUX SELON LES PARTIES PRENANTES



(1) Conséquences (économiques, financières, de réputation, etc.) négatives ou positives d'un changement sur la Société et sur ses parties prenantes, en tenant compte du degré d'influence que la Société peut exercer sur chacun des enjeux.

(2) Indicateurs liés aux volets de la GRI.

INDEX GRI

Code	Indicateur	Pages
PROFIL		
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président-directeur général sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	1, 4, 6-9
1.2	Description des impacts, des risques et des opportunités majeurs	11, 12, 20, 51, 57-61, 66-70
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	Page couverture
2.2	Principaux produits et services	3, 20-25, 27-34
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	56, 153
2.4	Lieu du siège social	87, 172
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	172
2.6	Nature du capital et forme juridique	87
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	22-23, 26, 28, 30, 172
2.8	Taille de l'organisation	4, 5, 62-63, 76-79, 151-152
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport	Aucun changement
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	43
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
PROFIL DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1, 15
3.2	Date du dernier rapport publié	15
3.3	Périodicité du rapport	1, 15
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	15
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT		
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	15, 154
3.6	Délimitation du rapport	15
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	15
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	15
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	15
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	Aucun
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	Aucun changement
INDEX DU CONTENU GRI		
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	155-160
VALIDATION PAR DES TIERS		
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	Aucune vérification par un tiers
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
GOVERNANCE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	44-52
4.2	Statut du président du conseil d'administration	44
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	44-48
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	38, 44

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Indicateur	Pages
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	52, 53
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	41-43, 164-171
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	50
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	3, 41-43
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	50, 51, 57-61
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	50-52
ENGAGEMENTS EXTERNES		
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	57-61
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	1, 6, 12, 16, 39, 43, 50, 55, 63, 64, 66, 81, 161, 162
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	Aucune association
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
4.14	Liste des parties prenantes	38-40
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	38-40
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	38-40
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	38-40
APPROCHE DE GESTION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
	Approche de gestion	19
VOLET : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	Voir états financiers
EC2	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques	12, 68
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	104, 126-130
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	87, 102
VOLET : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
EC5	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants	Non pertinent
EC6	Politiques et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants	39, 69
EC7	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants	62
VOLET : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement au bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation	Sans objet
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	4, 5, 17, 20, 24, 29, 33, 35, 36
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
	Approche de gestion	71

Code	Indicateur	Pages
VOLET : MATIÈRES		
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	72
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	72
VOLET : ÉNERGIE		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	73
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	73
EN5	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité	73
EN6	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives	Sans objet
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	73
VOLET : EAU		
EN8	Consommation totale d'eau, par source	72
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	72
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	72
VOLET : BIODIVERSITÉ		
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	Sans objet
EN12	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	59, 67
EN13	Habitats protégés ou restaurés	Sans objet
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité	Sans objet
EN15	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction	Sans objet
VOLET : ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS		
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	74
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	74
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	73
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids	73
EN20	Émissions de NO _x , de SO _x et d'autres polluants atmosphériques par type et en poids	74
EN21	Rejet total d'eaux usées	72
EN22	Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement	72
EN23	Nombre total et volume des déversements importants	Aucun déversement
EN24	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III, VIII	Sans objet
EN25	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuable à l'organisation	Sans objet
VOLET : PRODUITS ET SERVICES		
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint	72, 73
EN27	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie	Sans objet
VOLET : CONFORMITÉ		
EN28	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement	Aucune amende ou sanction

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Indicateur	Pages
VOLET : TRANSPORT		
EN29	Incidences environnementales importantes liées au transport	74
VOLET : GÉNÉRALITÉS		
EN30	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type	72, 73
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE		
	Approche de gestion	37
VOLET : EMPLOI		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	62, 63
LA2	Roulement du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et zone géographique	62
LA3	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	Non pertinent
VOLET : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
LA4	Pourcentage d'employés régis par une convention collective	64
LA5	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	64
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	64
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	62
LA8	Programmes mis en place pour aider les employés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	65
LA9	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	64
VOLET : FORMATION ET ÉDUCATION		
LA10	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	65
LA11	Programmes de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	65, 68
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	65
VOLET : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
LA13	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	43, 44, 54, 63
LA14	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	64
DROITS DE L'HOMME		
VOLET : PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT		
HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme	42
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants importants qui ont fait l'objet d'une vérification en matière de respect des droits de l'homme	Aucune vérification
HR3	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de l'homme et pourcentage d'employés formés	Aucune formation
VOLET : NON-DISCRIMINATION		
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	Aucun incident
VOLET : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION		
HR5	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	64
VOLET : INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS		
HR6	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants	Sans objet
VOLET : ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE		
HR7	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé	Sans objet

Code	Indicateur	Pages
VOLET : PRATIQUES DE SÉCURITÉ		
HR8	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme	Sans objet
VOLET : DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES		
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones	Sans objet
SOCIÉTÉ		
VOLET : COMMUNAUTÉS		
S01	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	59, 67, 70
VOLET : CORRUPTION		
S02	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	42
S03	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures anticorruption de l'organisation	Aucune formation
S04	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	42, 43
VOLET : POLITIQUES PUBLIQUES		
S05	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbyisme	41
S06	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays	Aucune contribution
VOLET : COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL		
S07	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leur résultat	Aucune action ni infraction
VOLET : CONFORMITÉ		
S08	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	Aucune amende ni sanction
VOLET : COMMUNAUTÉS (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	20, 22
FS14	Initiatives afin d'améliorer l'accès aux services financiers aux gens défavorisés	43
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS		
PR1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration	Sans objet
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie	Sans objet
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
PR3	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences	Sans objet
PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage	Non pertinent
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle	41
VOLET : COMMUNICATION MARKETING		
PR6	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commandite	41
PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	41
VOLET : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE		
PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	41
VOLET : CONFORMITÉ		
PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	Aucune amende

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Code	Indicateur	Pages
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS15	Politique pour la conception et la vente équitables des produits et services financiers	41
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	27, 40, 68
IMPACT DES PRODUITS ET SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
VOLET : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué aux activités d'affaires	59, 67
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux aux activités d'affaires	57-61
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	57-61
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales aux activités d'affaires	65, 67
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	67
FS6	Pourcentage du portefeuille pour les activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	21-23, 26
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	21, 69
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	17, 20, 25, 68
VOLET : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	57-61
VOLET : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans le portefeuille de l'organisation avec qui elle a interagi sur des questions environnementales ou sociales	67
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection positive et négative environnementale ou sociale	Sans objet
FS12	Politique de vote concernant les actions votantes détenues par l'organisation ou sur lesquelles elle donne son avis quant aux aspects environnementaux ou sociaux	Sans objet

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'exercice 2009-2010, paru en mai 2009, porte, dans son chapitre 3 du tome 1, sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Dans ce document, le Vérificateur général du Québec recommandait à l'ancienne société Investissement Québec et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation de l'époque (MDEIE) d'évaluer l'efficacité et l'efficacé du mode de fonctionnement de leurs activités de promotion et de prospection des investissements étrangers, en examinant le partage des rôles et des responsabilités, de façon à favoriser la complémentarité des interventions.

La Loi sur Investissement Québec réaffirme que la Société assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers conformément au mandat que lui a confié le gouvernement. De plus, le décret du gouvernement du Québec daté du 13 avril 2011, particulièrement le protocole qui y est annexé, vient expliquer les rôles et les responsabilités respectifs d'Investissement Québec et du MDEIE en matière de prospection et de promotion des investissements directs étrangers. Il clarifie la situation et vient confirmer le leadership de la Société en matière de suivi des filiales et de prospection d'investissements directs étrangers.

En décembre 2009, la Commission de l'administration publique avait fait ses propres recommandations à Investissement Québec et au MDEIE, leur demandant, entre autres choses, d'être plus proactifs en région avec les organismes du milieu pour le développement et l'attraction de projets. Au cours de l'exercice 2013-2014, la Société a ainsi rencontré 50 de ces organismes (centres locaux de développement, sociétés d'aide au développement des collectivités, organisations de développement régional, etc.), sans compter de nombreuses administrations municipales partout au Québec, qui ont participé à l'attraction de projets d'investissements étrangers. Afin d'assurer la coordination du démarchage international, la Société rencontre et consulte régulièrement les associations sectorielles, les grappes sectorielles du Québec, les ministères partenaires (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, MRIFCE, MFEQ, MRN, Emploi-Québec et MAECD), Hydro-Québec, Gaz Metro, le Port de Montréal, etc. De plus, Investissement Québec a participé, en collaboration avec Montréal International, à un projet pilote dans le cadre duquel ces deux organismes de développement économique se sont partagé la tâche de visiter une centaine de filiales de sociétés étrangères ayant leur siège social dans la grande région de Montréal, pour ensuite échanger l'information recueillie.

Par ailleurs, la Société produit des plans sectoriels d'orientations stratégiques afin de guider les efforts de prospection. Ces plans font tous l'objet de consultations auprès des ministères québécois appropriés.

Investissement Québec poursuit son usage assidu de la base de données commune Horace en réponse à la recommandation de la Commission de l'administration publique. Elle y a déjà versé la liste des filiales de sociétés étrangères pour lesquelles des intentions de visite ont été indiquées, et les confirmations de visites réalisées ont été transmises mensuellement aux administrateurs de la base de données commune.

Enfin, à l'automne 2012, le Vérificateur général du Québec a invité la Société à lui communiquer des informations quant à la mise en œuvre de ses recommandations et de celles de la Commission de l'administration publique, à l'égard des mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Investissement Québec a répondu à cette demande et a fourni tous les détails requis. Le 13 mars 2013, le Vérificateur général du Québec confirmait des progrès satisfaisants pour sept des dix recommandations. Les trois autres recommandations ont été jugées sans objet, compte tenu des changements en vigueur dans les structures gouvernementales. Ces dernières feront cependant l'objet d'un suivi à l'automne 2014 par le Vérificateur général du Québec.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La gestion des ressources informationnelles³¹ consiste essentiellement à soutenir l'ensemble des activités associées à la mission de la Société, en assurant le maintien et l'évolution de ses actifs informationnels. Au cours de l'exercice, les activités réalisées à cet égard ont principalement touché à la mise à niveau des systèmes, des progiciels et des équipements liés à la réseautique, aux postes de travail et à la téléphonie.

BUDGET EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES, 2013-2014

	Dépenses réelles (\$)	Dépenses budgétées (\$)
INVESTISSEMENT		
Acquisition de matériel et de logiciels	818 459	1 111 500
Nouveauté – Applicatifs d'entreprise	153 927	180 000
TOTAL – INVESTISSEMENT	972 386	1 291 500
CONTINUITÉ		
Entretien, télécommunications, location	1 715 555	1 832 000
Évolution et entretien – Applicatifs d'entreprise	1 193 794	896 000
TOTAL – CONTINUITÉ	2 909 349	2 728 000

Au chapitre des investissements, l'écart provient du report de certains projets contenus dans le plan d'action, tels que la gestion électronique des documents et l'automatisation des formulaires. Cependant, plusieurs autres projets technologiques ont été livrés à temps et conformément aux budgets prévus. Les avantages pourront être évalués au cours du prochain exercice.

MATÉRIEL ET LOGICIELS

Les principaux investissements avaient pour but de standardiser le parc d'équipements de la Société afin de diminuer les coûts d'entretien et les risques de déni de service. Les outils de gestion de stockage ont été mis à jour, permettant ainsi une redondance dans les deux centres principaux. La Société a aussi étendu la téléphonie IP à plus de 400 employés, ce qui résultera en des économies substantielles et récurrentes.

Le remplacement des postes de travail désuets et des imprimantes multifonctions a permis de mettre à jour près de 40 % du parc de périphériques et de confirmer les orientations de la Société en gestion des périphériques. Ce changement diminue le niveau de risque relié aux équipements désuets conformément aux bonnes pratiques en sécurité et en développement durable.

La Société a terminé ses travaux de consolidation des infrastructures technologiques afin de mettre en place son plan de relève informatique. Des efforts en continu permettent de maintenir une infrastructure à jour, évolutive et offrant une continuité de service adéquate.

APPLICATIFS D'ENTREPRISE

Plusieurs mandats ont été réalisés, soit le déploiement des nouveaux sites Internet, la mise à niveau d'outils de gestion du risque et l'ajout de fonctionnalités en gestion financière afin de respecter les règles en vigueur. De plus, la Société a déployé des outils électroniques à l'intention des membres du conseil d'administration et de ses comités.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

En ce qui concerne la sécurité de l'information, la Société a poursuivi ses efforts de sensibilisation par l'ajout d'outils de communication plus conviviaux et de formations en ligne. De plus, elle utilise des outils de télésurveillance du réseau. Ces outils sont gérés par une firme externe qui fournit des suivis journaliers des incidents, en plus d'un rapport trimestriel.

³¹ La Politique sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles élaborée en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement est accessible sur le site Internet de la Société.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Société applique la politique linguistique adoptée par le conseil d'administration d'Investissement Québec le 25 septembre 2001. Cette politique est accessible dans le site Internet de la Société.

Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la politique linguistique, un sous-comité relevant du Comité de direction est en place. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard. Le sous-comité a tenu deux rencontres en 2013-2014.

CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES EN PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique le 24 mai 2011, qui a été mis à jour le 19 mars 2012. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il peut être consulté sur le site Internet de la Société.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. DÉFINITIONS

Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

« **administrateur** » désigne, peu importe qu'il exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales, à l'égard de la Société, un membre du conseil d'administration de la Société, et, à l'égard d'une filiale de la Société détenue en propriété exclusive, un membre du conseil d'administration de cette filiale;

« **comité** » ou « **Comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le Comité de gouvernance et d'éthique de la Société;

« **conflit d'intérêts** » désigne toute situation réelle qui peut amener directement ou indirectement un administrateur à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Société ou de ses filiales ou entreprises liées, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;

« **conjoint** » comprend les personnes unies par les liens du mariage ou les personnes qui habitent en permanence l'une avec l'autre depuis plus d'un an et qui s'affichent comme conjoints;

« **Conseil exécutif** » désigne le Conseil exécutif du Québec nommé conformément à l'article 3 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18);

« **contrat** » comprend un contrat projeté mais ne comprend pas un contrat d'emploi avec la Société ou une filiale détenue en propriété exclusive;

« **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de titres conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des membres de son conseil d'administration;

« **enfant** » a le sens donné à cette expression dans la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3);

« **entreprise concurrente** » désigne une entreprise dont les activités sont comparables par leur nature à celles de la Société, de ses filiales ou entreprises liées et peuvent entrer en conflit avec elles;

« **entreprise liée** » désigne une filiale et toute personne morale ou société à l'égard desquelles la Société ou une filiale de la Société détenue en propriété exclusive détient directement ou indirectement des titres;

« **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants;

« **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;

« **information confidentielle** » désigne toute information non connue du public relative à la Société, à ses filiales et à ses entreprises liées, à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés, à ses partenaires et à ses fournisseurs ainsi que tout renseignement personnel sauf si ce renseignement a un caractère public en vertu de la loi;

« **information privilégiée** » désigne toute information encore inconnue du public et susceptible d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable ou susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres d'une société publique, y compris une information concernant :

- une émission d'actions ou de dettes;
- un changement dans les politiques de dividendes;
- un changement d'importance dans la composition de la direction;
- un changement d'importance relatif aux affaires de la société publique;

« **Loi IQ** » désigne la Loi sur Investissement Québec (L.R.Q., chapitre I-16.0.1), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;

« **personne liée** » désigne le conjoint de l'administrateur, l'enfant mineur de l'administrateur ou l'enfant mineur du conjoint de l'administrateur, une personne à laquelle l'administrateur est associé ou une société de personnes dont l'administrateur est un associé, une personne morale qui est contrôlée par l'administrateur, par son conjoint, par son enfant mineur ou par l'enfant mineur de son conjoint, ou une personne morale dont l'administrateur détient 10 % ou plus des actions ou dont il est lui-même administrateur, dirigeant ou employé;

« **Règlement** » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté sous l'autorité de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30) par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 et qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 1998, lequel est joint à l'annexe A des présentes;

« **renseignement personnel** » désigne un renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier;

« **Société** » ou « **IQ** » désigne Investissement Québec;

« **société publique** » désigne une société dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue ou sont transigés dans le public; et

« **titre** » désigne toute valeur mobilière au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V 1.1) et comprend, notamment, les actions, les obligations, les droits et bons de souscription, les parts sociales de sociétés en commandite et les options, les contrats à terme ou produits dérivés, à l'exception de tout titre d'emprunt émis par un gouvernement, de bons du Trésor, de billets à terme et certificats de dépôt émis par une institution financière ou un gouvernement. Tout instrument, actuel, éventuel, conditionnel ou convertible en titre ou qui procure le droit d'en acquérir est également un titre.

1.2. CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions du présent code s'appliquent aux administrateurs de la Société ainsi qu'aux administrateurs des filiales de la Société détenues en propriété exclusive.

1.3. EN SUS DES LOIS

Ce code ne constitue en rien un substitut à toute disposition légale, réglementaire ou déontologique pouvant s'appliquer, notamment le Règlement, puisqu'en tout temps la Société désire se conformer rigoureusement aux lois et à la réglementation en vigueur, notamment celles qui régissent les valeurs mobilières et la protection des renseignements personnels.

1.4. DIRECTIVES

Les dispositions contenues dans ce code n'excluent d'aucune façon l'élaboration, dûment autorisée, de directives ou règles additionnelles ou plus spécifiques à certaines situations.

2. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les principes d'honnêteté et d'intégrité des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination et préserver la vie privée et la réputation d'autrui.

2.2. LE RESPECT DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Tout administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2.3. LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Tout administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4. LE RESPECT DE L'ORGANISATION

Tout administrateur doit s'abstenir de déclarer tout fait ou propos avec l'intention malveillante de discréditer la Société, ses filiales ou entreprises liées, de porter atteinte à leur crédibilité ou de ternir leur image ou leur réputation auprès de leurs partenaires et du public en général et doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de sa fonction. Cette obligation subsiste même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3. RÈGLES DE CONDUITE

3.1. DEVOIRS DE PRUDENCE ET DILIGENCE

L'administrateur doit, dans le respect du droit, agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.2. UTILISATION DES BIENS

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la personne morale dont il est membre du conseil d'administration ou ceux de ses filiales avec les siens; il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les biens de cette personne morale ou de ses filiales ou l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur a cessé d'occuper ses fonctions.

3.3. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers et doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi ou par toute autre considération d'intérêt personnel.

3.4. AVANTAGES, BÉNÉFICES OU CADEAUX

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il peut toutefois accepter une invitation occasionnelle à un repas ou à un événement social dans le cours normal des affaires ou dans le cadre du maintien de bonnes relations. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.5. INTERDICTION DE SOUDOYER

Il est interdit à un administrateur d'autoriser ou d'effectuer, directement ou indirectement, un paiement, de remettre un cadeau ou d'octroyer une faveur ou un avantage indu sous quelque forme que ce soit à toute personne, dans le but de l'amener à manquer à ses devoirs ou dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour toute autre personne lors de négociations ou en toute autre occasion.

3.6. VOTE DIRIGÉ

Sous réserve du présent code, un administrateur ne peut prendre d'engagement ni accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre et il ne peut utiliser les attributions de sa charge pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

3.7. INTERDICTION D'AGIR APRÈS CESSATION DE FONCTIONS

Il est interdit à tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions d'agir, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou cette filiale est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De plus, l'administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de cette filiale.

Il ne doit pas non plus divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou ses filiales, un autre organisme ou une autre entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Les administrateurs de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues au premier alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

3.8. COLLABORATION

L'administrateur doit collaborer avec le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ ou son fondé de pouvoir lorsqu'il est prié de ce faire.

3.9. VIGILANCE

Sous réserve, le cas échéant, des règles applicables en matière de secret professionnel et qui visent à protéger le caractère confidentiel des communications entre un individu et un professionnel dont la profession jouit de la prérogative du secret professionnel, tout administrateur qui a connaissance d'infractions au présent code ou d'actes illégaux ou frauduleux pouvant porter atteinte aux intérêts ou à la réputation d'intégrité de la Société et de ses filiales, est invité à aviser le président du Conseil ou le président du Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ.

3.10. NEUTRALITÉ ET RÉSERVE

Tout administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans. Le président du conseil d'administration, le président et chef de la direction et tout administrateur à temps plein est tenu de faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

4. CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE LOYAUTÉ

4.1. INTÉRÊTS INCOMPATIBLES

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

4.2. PRIORITÉ AUX FONCTIONS

L'administrateur doit, de plus, consacrer le temps et l'attention raisonnables que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

4.3. CONFLIT

L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, d'une filiale ou d'une entreprise liée. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

4.4. CUMUL DE FONCTIONS

L'administrateur ne peut cumuler ses fonctions avec celles d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une entreprise concurrente ou de toute personne morale, société ou entreprise, lorsque les intérêts de l'une divergent fondamentalement de ceux de l'autre ou lorsque ce cumul nuit à l'image ou à la réputation de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

4.5. TITRES D'UNE ENTREPRISE LIÉE

Aucun administrateur ne peut, à l'égard d'une entreprise liée :

4.5.1. bénéficier d'avantages pécuniaires établis par des mécanismes d'intéressement basés notamment sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise;

4.5.2. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise, cette disposition n'empêchant pas, toutefois, le paiement d'une rente de retraite à un administrateur à temps plein, dirigeant ou employé de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive qui serait retraité d'une entreprise liée; ou

4.5.3. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle d'une entreprise liée.

5. DIVULGATION ET ABSTENTION

5.1. DEVOIR DE DIVULGATION ET ABSTENTION DE VOTER

L'administrateur qui :

5.1.1. est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.2. est membre du conseil d'administration, officier ou employé, ou a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou une entreprise liée; ou

5.1.3. a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil d'administration de la Société ou de la filiale en propriété exclusive dont il est membre du conseil;

5.1.4. doit divulguer au président du Conseil d'administration ou, en son absence, au conseil lui-même, la nature et l'étendue de son intérêt. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, il doit faire cette divulgation au conseil d'administration. L'administrateur n'est pas tenu de s'abstenir de participer à la délibération et à la décision portant sur la question reliée à cet intérêt, à moins que son intérêt personnel dans la question considérée par le Conseil soit en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale. Dans ce cas, il doit alors s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur cette question, éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant et il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. Si l'administrateur en question est le président du conseil d'administration, le Conseil désigne alors un autre administrateur, qui, dans le cas de la Société, doit être indépendant, pour présider l'assemblée du conseil d'administration durant cette partie de la séance.

Aux fins du présent article, on considère qu'il y a conflit entre l'intérêt personnel d'un administrateur et les intérêts de la Société ou de sa filiale, lorsque la nature et l'importance de l'intérêt de l'administrateur, auquel est reliée la question qui fait l'objet d'une délibération ou sur laquelle porte une décision, sont telles que la décision aura ou pourrait avoir un impact économique direct et considérable sur le patrimoine de l'administrateur ou d'une personne qui lui est liée.

5.2. MANIÈRE ET MOMENT DE LA DIVULGATION

5.2.1. La divulgation requise au paragraphe 5.1 se fait, dans le cas d'un administrateur, verbalement ou, si son intérêt personnel est en conflit avec les intérêts de la Société ou de sa filiale visée, par écrit, selon le cas, dès que le fait arrive ou se produit mais, au plus tard, lors de la première réunion au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;

5.2.2. suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;

5.2.3. suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou

5.2.4. suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question à l'étude.

5.3. ACTIVITÉ COMMERCIALE NORMALE

L'administrateur doit effectuer la divulgation requise au paragraphe 5.1 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par ce paragraphe et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société ou de la filiale visée, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

5.4. FAMILLE IMMÉDIATE

Les paragraphes 5.1 à 5.3 s'appliquent également, compte tenu des adaptations nécessaires, lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou par une personne liée.

5.5. DIVULGATION DES DROITS CONTRE LA SOCIÉTÉ

L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du Conseil, avec copie au président du Comité de gouvernance et d'éthique, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, toute filiale ou contre une entreprise liée, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

5.6. DÉCLARATION

Tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive doit remettre au secrétaire de la Société, dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

5.6.1. la déclaration relative à la situation d'être conforme aux dispositions du code d'éthique;

5.6.2. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;

5.6.3. le nom de toute entreprise qui est une entreprise liée et dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif en précisant la nature et la valeur de cet intérêt; et

- 5.6.4.** au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant :
- 5.6.4.1. sa famille immédiate, et
 - 5.6.4.2. les successions et fiducies dont lui-même ou sa famille immédiate est bénéficiaire.

5.7. DÉCLARATION NÉGATIVE

L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes 5.6.2 à 5.6.4 ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet en la forme prévue à l'annexe B et la remettre au secrétaire de la Société dans les 60 jours de sa nomination et le 30 avril de chaque année où il demeure en fonction.

5.8. CHANGEMENT SIGNIFICATIF

L'administrateur doit également produire la déclaration prévue au paragraphe 5.6 dans les 60 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

5.9. CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS

Les déclarations écrites remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle et le contenu de celles-ci ne peut être divulgué à quiconque sans l'autorisation expresse de leur signataire, sous réserve des dispositions du paragraphe 5.10.

5.10. REMISE DES DÉCLARATIONS AU SECRÉTAIRE

Les déclarations faites ou reçues en application des paragraphes 5.1 à 5.9 sont remises au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Comité de gouvernance et d'éthique ou sont consignées au procès-verbal de la réunion du Conseil à laquelle elles sont faites, selon le cas.

6. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS PUBLIQUES

6.1. PROHIBITION STATUTAIRE

À cause de la nature même des activités de développement et de gestion de la Société et de ses filiales, tous les administrateurs sont susceptibles de prendre connaissance de temps à autre d'informations privilégiées concernant des sociétés publiques et dans lesquelles la Société ou une filiale détient, directement ou indirectement, des participations ou avec lesquelles la Société ou une filiale est partenaire ou, encore, avec lesquelles la Société ou une filiale entretient des négociations à l'occasion de projets de développement ou autrement.

La loi interdit à toute personne qui dispose, à l'égard d'une société publique, d'informations privilégiées ou de renseignements encore inconnus du public et susceptibles d'affecter la décision d'un investisseur raisonnable, de réaliser une opération sur les titres d'une telle société, ou encore, de communiquer ou d'exploiter illégalement ces informations ou renseignements.

Tout acte qui dérogerait à cette interdiction ne ferait pas qu'engager la responsabilité civile et pénale de son auteur; il constituerait en outre un manquement grave aux devoirs de ce dernier envers la Société, dont il affecterait les intérêts et ternirait l'image.

6.2. TRANSACTION

Il appartient à chaque administrateur de juger s'il peut ou non transiger sur les titres de telle ou telle société publique dont la Société ou une filiale est actionnaire, mais les dispositions suivantes devraient être suivies :

6.2.1. tout administrateur ne doit en aucun cas acheter ou vendre des titres d'une telle société publique lorsque, ce faisant, il contrevient aux dispositions de la loi énoncées au paragraphe 6.1; et

6.2.2. tout administrateur de la Société ou d'une filiale détenue en propriété exclusive ne doit en aucun cas vendre à découvert des titres d'une telle société publique ou réaliser sur ces titres d'autres opérations pouvant constituer une spéculation ou laisser croire à une telle spéculation de sa part. Aux fins des présentes, une « vente à découvert » est une vente de titres que le vendeur ne possède pas ou qui est complétée par la livraison de titres empruntés par ou pour le compte du vendeur.

6.3. RÈGLES DE RIGUEUR

Les règles contenues aux paragraphes 6.1 à 6.3 sont de rigueur et les administrateurs ne doivent rien faire, en leur nom personnel ou au nom d'un tiers, qui puisse aller à l'encontre de ces règles. En cas de doute, l'abstention est de mise.

7. DISPENSES

7.1. DISPENSES D'APPLICATION

Le présent code ne s'applique pas :

- 7.1.1. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- 7.1.2. à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- 7.1.3. à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme membre du conseil d'administration d'une personne morale; ou
- 7.1.4. à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

7.2. DISPENSES SUPPLÉMENTAIRES

De plus, le présent code ne s'applique pas :

- 7.2.1. à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- 7.2.2. à la rémunération des administrateurs, sous forme d'honoraires ou de jetons de présence, versée par la Société ou par une filiale détenue en propriété exclusive ou une entreprise liée ou au bénéfice inhérent à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
- 7.2.3. à un contrat conclu entre la Société et une filiale détenue en propriété exclusive ou entre deux filiales détenues en propriété exclusive.

8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

8.1. RESPONSABILITÉS ET FONCTIONS

Sous l'autorité du président du conseil d'administration de la Société et sans restreindre les responsabilités qui sont conférées à celui-ci par le Règlement, le Comité de gouvernance et d'éthique veille à l'application du présent code et en interprète les dispositions. Il assure la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent code et il traite toute demande ou information relative à un manquement au présent code. Le Comité

de gouvernance et d'éthique peut déléguer ces responsabilités et, dans l'exercice de ses fonctions, il peut prendre connaissance des déclarations visées au paragraphe 5.10, s'assurer qu'elles ne révèlent pas de contravention au présent code et fait les recommandations appropriées, s'il y a lieu.

Le comité peut faire enquête de sa propre initiative ou sur réception d'allégations d'irrégularités et peut déléguer ce pouvoir.

8.2. RAPPORT

Le comité fait rapport au président du Conseil de ses conclusions et recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu. Le président du Conseil dépose ce rapport au Conseil à la séance qui suit sa réception.

8.3. AVIS CONSULTATIFS

Le comité peut rendre des avis consultatifs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter son avis aux termes contenus dans la demande.

8.4. ARCHIVES

Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs du comité.

8.5. CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts externes sur toute question qu'il juge à propos. Les honoraires de ces conseillers ou experts sont à la charge de la Société.

8.6. OBTENTION PRÉALABLE D'UN AVIS CONSULTATIF

Un administrateur est présumé ne pas contrevenir aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis consultatif favorable du comité, aux conditions suivantes :

8.6.1. l'avis consultatif a été obtenu avant que les faits sur lequel ils se fondent ne se réalisent;

8.6.2. l'avis consultatif a été déposé auprès du Conseil;

8.6.3. les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et

8.6.4. l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis consultatif.

8.7. PRÉSERVATION DE L'ANONYMAT

Le comité préserve l'anonymat des plaignants, des requérants et des personnes qui lui communiquent des informations à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

9. PROCESSUS DISCIPLINAIRE

9.1. AVIS DE CONTRAVENTION

Le Comité de gouvernance et d'éthique d'IQ qui, après enquête, est d'avis qu'un administrateur a pu contrevenir à la loi, au Règlement ou au présent code en saisit le président du conseil d'administration de la Société ou, si c'est ce dernier qui est en cause, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le président du conseil d'administration saisit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif dans les cas où ce dernier constitue l'autorité compétente pour agir.

L'autorité compétente pour agir en matière disciplinaire est i) pour les administrateurs d'IQ : le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif; et ii) pour les administrateurs des filiales en propriété exclusive d'IQ, à l'exception de ceux qui sont administrateurs d'IQ : le président du conseil d'administration de la Société.

9.2. SUSPENSION PROVISOIRE

L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions tout en conservant sa rémunération, le cas échéant, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

9.3. NOTIFICATION

L'autorité compétente fait part à l'administrateur concerné des manquements qui lui sont reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

9.4. IMPOSITION DE LA SANCTION

Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé au paragraphe 9.2, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus trente jours.

9.5. NATURE DE LA SANCTION

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

9.6. FORME DE LA SANCTION

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

9.7. RESTITUTION DES PROFITS

L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société ou à sa filiale impliquée les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

9.8. VOTE NON DÉTERMINANT

Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par le paragraphe 5.6, ne peut être déterminant, mais les tiers ne sont pas tenus de voir à l'observance du présent article qui ne peut être invoqué par ou contre eux.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

10.1. MOMENT

Le présent code entrera en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Société.

10.2. INTERVENTION

Chaque nouvel administrateur doit, dans les 60 jours de sa nomination, produire au secrétaire de la Société l'intervention contenue à l'annexe C.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

17 BUREAUX AU QUÉBEC

BROSSARD

4805, boulevard Lapinière,
bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER

500, rue Daigneault, bureau 10A-111
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE

1100, boulevard René-Lévesque,
bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU

230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL

3030, boulevard Le Carrefour,
bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL

Bureau principal

600, rue de La Gauchetière Ouest,
bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 873-4664

Centre de commerce mondial de Montréal

413, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

Région est de Montréal

7100, rue Jean-Talon Est,
bureau 1250

Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292

Saint-Laurent

3300, boulevard de la Côte-Vertu,
bureau 210

Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)

1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI

70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA

170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY

3950, boulevard Harvey, 2^e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES

11535, 1^{re} Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES

454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE

200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES

100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

12 BUREAUX DANS LE RESTE DU MONDE

ATLANTA

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
191 Peachtree St. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING

AMBASSADE DU CANADA
19 Dongzhimenwai Dajie,
Chaoyang District
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
59 Pall Mall
Londres, SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5900

LOS ANGELES

DÉLÉGATION DU QUÉBEC
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI

CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA
Indiabulls Finance Centre, Tour 2,
21^e étage, Senapati Bapat Marg
Elphinstone Road (Ouest)
Mumbai 400 013, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

MUNICH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
One Rockefeller Plaza, 26^e étage
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

SÉOUL

ANTENNE DU QUÉBEC
Leema Building, 5^e étage
146-1 Soosong-dong
Jongno-gu, Séoul
110-755, Corée du Sud
Téléphone : +82 2 3703 7706

STOCKHOLM

AMBASSADE DU CANADA
Klarabergsgatan 23, 6^e étage
Case postale 16129
103 23 Stockholm, Suède
Téléphone : +46 8 453 30 37

TOKYO

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC
Shiroyama JT Trust Tower
32^e étage, 4-3-1, Toranomom
Minato-ku, Tokyo 105-6032, Japon
Téléphone : +81 3 5733-4588

Élaboration des contenus :

Direction du développement durable et de l'évaluation de la performance et Vice-présidence aux finances et à la gestion des risques

Révision :

Direction des communications et Direction de l'audit interne

Coordination de la création et de la production :

Direction des communications

© Investissement Québec, juin 2014

Dépôt légal – 2014

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-70713-4

The financial statements of this report are also available in English on Investissement Québec's website.



100%



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 satin, contenant 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC, certifié Écologo, procédé sans chlore et FSC recyclé. Fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

600, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec)
H3B 4L8

1 866 870-0437
investquebec.com

